

LA TUNISIE, PAYS EMERGENT ?

Samy Elbaz

Sous la direction de Béatrice Hibou

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
« STABILITE » ET DEVELOPPEMENT : CRITIQUE D'UNE VISION PARTAGEE PAR LES AUTORITES TUNISIENNES ET PAR LES BAILLEURS DE FONDS	6
De la « stabilité » économique à la « stabilité » politique : au-delà des glissements sémantiques, des affinités de pensée.	7
Valorisation de la « stabilité » par les bailleurs de fonds	8
Le discours tunisien sur la « stabilité » : élément d'une stratégie de l'extraversion	13
Modernisation et invention de la classe moyenne	16
Gouverner par pacte : la construction politique de la « stabilité »	20
L'étatisme au cœur du compromis Bourguibien	21
Le « pacte de sécurité » et la perpétuation de l'étatisme	24
Gouverner par la « stabilité »	28
La trajectoire de développement en Tunisie	30
Echec du dirigisme et passage à un modèle économique dualiste	31
La mise en place d'une économie d'endettement	34
Les politiques sociales : entre volonté modernisatrice et « culture politique du danger »	37
REVERSIBILITE DU MODELE DE DEVELOPPEMENT : BLOCAGES ET REMISES EN CAUSE DE L'HYPOTHESE DE L'EMERGENCE	41
Modèle de développement dualiste : limites et apories	41
Atouts et limites du dualisme	42
Flux tendu et mise au travail capitaliste en Tunisie	46
Analyse de l'insertion de la Tunisie dans l'économie mondiale	49
Recomposition de l'économie d'endettement : le « pouvoir à crédit » et la paix sociale... en prime	53
Nouvelle appréciation de l'ampleur des créances douteuses	53
Les enjeux d'une restructuration du secteur bancaire	55
La démocratisation du crédit : peut-on parler d'une politique publique ?	58
Des politiques sociales de moins en moins efficaces	61
La part d'ombre du discours sur les « zones d'ombre »	61
Développement des inégalités sociales	64
MODES DE GESTION DES BLOCAGES : LA GESTION DE LA REVERSIBILITE 68	
Le « bon élève économique » et l'appropriation renouvelée des paradigmes internationaux	68
Besoin en capitaux étrangers : talon d'Achille de l'économie tunisienne	69
Production du discours économique et valorisation de la solvabilité	72
La contrebande « sous l'aile protectrice de l'Etat » : le sud tunisien « une enclave libyenne dans le territoire tunisien » ?	77
La politique économique dans le sud tunisien : entre « laisser-faire » et « formation de l'Etat »	78
Acteurs et réseaux de la contrebande : quand la « Tunisie développée » en profite	83
Développement des activités marchandes informelles	86
Transformations des politiques économiques et sociales	88
Le passage du FSN (26-26) à la BTS : une politique sociale aménagée en fonction des impératifs de la rentabilité	88
Changements sociaux et nouveaux enjeux	91
CONCLUSION	97

INTRODUCTION

Grâce à un taux de croissance soutenu depuis les années 1960, en moyenne 5% sur les cinquante dernières années, la Tunisie s'est imposée en tant que « modèle » dans une région unanimement perçue « en difficulté » et « en proie à l'instabilité ». Les bailleurs de fonds ont ainsi salué la capacité des autorités à préserver les équilibres extérieurs et intérieurs, à maîtriser l'inflation et à réaliser un développement capable de réduire la pauvreté et pouvant répondre aux exigences sociales des populations les plus vulnérables. Bien que les performances économiques de ces dernières années soient mitigées (moins de 5% en moyenne entre 1990- 2004 ; faiblesse des performances industrielles et du processus de diversification), certaines caractéristiques telles la stabilité politique et la sécurité ou encore le volontarisme des autorités ont largement contribué à consolider le crédit dont bénéficie la Tunisie auprès des institutions internationales. Ces dernières la présentent comme un « bon élève » économique et souvent comme un pays émergent. Cette étude se propose ainsi d'interroger cette qualification. Qu'en est-il ? Sur quoi se base cette appréciation ?

Méthodologiquement, le choix a été fait de mener un travail de sociologie politique de l'économique ne se cantonnant pas à l'analyse purement économique mais cherchant à prendre également en compte les significations sociales et politiques des grandes orientations économiques¹. Ce sont moins les grands agrégats, les politiques publiques et les critères économiques qui ont été ici considérés, que leur articulation aux dynamiques sociales et politiques. Pour ce faire, nous avons procédé en trois temps.

Nous avons tout d'abord cherché à caractériser le « modèle » tunisien au-delà de sa seule définition économique. Il nous est apparu que la stabilité était au cœur de la trajectoire tunisienne, fondant aussi bien la vision globale du politique que la définition des actions économiques. Depuis l'indépendance, le souci de stabilité et de sécurité constitue la pierre

¹ Ce travail se fonde sur une revue de littérature mais également sur des terrains réalisés entre juillet et septembre 2007. Il repose largement sur l'ouvrage de Béatrice Hibou, *La Force de l'obéissance. Economie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte, 2006.

angulaire de l'exercice du pouvoir même si les modalités d'expression de celui-ci ont changé dans le temps. Cette obsession des autorités publiques pour la stabilité a été plus récemment renforcée par la position des bailleurs de fonds qui ont évalué de façon positive cette primauté accordée à une stabilité conçue par eux en des termes flous et mal définis. Le postulat des uns et des autres était cependant que la stabilité était un garant fondamental de réalisation du développement économique et plus largement du processus d'émergence.

Dans les années récentes – c'est-à-dire à partir du milieu des années 1980 – certains blocages sont apparus, aussi bien dans le fonctionnement économique que dans la sphère sociale. C'est l'objet de la deuxième partie de cette étude. Ces remises en cause sont objectives, avec le ralentissement de la croissance, la crise de la dette, l'augmentation du chômage...mais elles sont également subjectives, liées à la modification des normes d'appréciation de ce qu'est une « bonne » politique économique et à la diffusion des valeurs libérales. Face à ces blocages, la question de la trajectoire tunisienne se pose : cette dernière est-elle remise en cause ? Les orientations des premières années de développement ont-elles été radicalement modifiées par le jeu des acteurs, les altérations inévitables des politiques et par le nouveau contexte ?

A cette question, l'étude répond indiscutablement par la positive. Dans la troisième partie de ce travail, nous montrons comment les tentatives de dépassement des blocages précédemment mis en avant ainsi que le redéploiement des modes d'intervention de l'Etat n'ont réussi qu'à reconduire les arrangements socio-politiques fondateurs de l'obsession de stabilité et de sécurité. Les préoccupations de développement économique, de productivité et de compétitivité, de reconceptualisation d'une vision d'ensemble de la trajectoire nationale n'ont pas réussi à s'imposer et n'ont pas, de ce fait, pu remettre en cause la réversibilité de la trajectoire économique du pays.

L'intérêt du cas tunisien pour une analyse à long terme du processus que l'on nomme communément « l'émergence » apparaît ainsi double. D'une part, il illustre un phénomène commun qui est cependant très rarement étudié dans les théories du développement, celui de la non linéarité et de la réversibilité des trajectoires de « développement » et donc d'« émergence ». De l'autre, il met en évidence l'extrême imbrication du politique, de l'économique et du social dans la définition de l'expérience tunisienne, selon des

configurations difficilement analysables en termes de « modèle ». Là encore, les théories du développement, y compris celles qui soulignent le rôle des institutions, passent généralement sous silence l'évolution de ces rapports de pouvoir qui conduisent à des configurations économiques et sociales très spécifiques mais également relativement mouvantes. En plaçant les politiques mais aussi les comportements économiques et sociaux actuels dans une perspective à plus long terme (période concrètement entamée dans les années 1960 mais surtout façonnée par les choix des années 1970), nous tenterons de montrer, dans cette étude, la complexité des dispositifs et des arrangements qui expliquent le fonctionnement de ce qui est souvent présenté comme le « modèle tunisien de développement ».

« STABILITE » ET DEVELOPPEMENT : CRITIQUE D'UNE VISION PARTAGEE PAR LES AUTORITES TUNISIENNES ET PAR LES BAILLEURS DE FONDS

Pour la plupart des analystes, la « stabilité » constitue une caractéristique majeure du « modèle » de développement tunisien. Mis à part l'arrêt brutal de l'expérience de collectivisation en 1969, sous la recrudescence du mécontentement de la paysannerie et du monde rural en général et les « émeutes du pain » de 1984, survenues suite à une hausse des prix des denrées alimentaires, la trajectoire de développement tunisienne est marquée par un gradualisme et une gestion prudente des politiques économiques. La « stabilité », cet atout que les autorités tunisiennes ont toujours mis en avant dans leur rapport aux bailleurs de fonds, a constitué dans les années 1970 un ingrédient attractif de différenciation par rapport aux autres pays arabes et africains – de pair avec l'option « libérale » de *l'infithah* – et a été, depuis l'adoption des programmes d'ajustement structurel en 1986, un argument de taille pour contourner, repousser voire parfois bloquer certaines demandes incessantes de libéralisation. Conscients que la politique d'ajustement, dans ses deux phases de stabilisation macroéconomique et de réformes, est génératrice de coûts non négligeables que certains groupes sociaux allaient inévitablement supporter, les bailleurs de fonds se sont toujours montrés sensibles à cet impératif de « stabilité ».

Dans son analyse de l'économie politique de la Tunisie, Béatrice Hibou a montré que les partenaires financiers étrangers, sensibles à l'impératif de « stabilité » constamment revendiqué par les pouvoirs publics tunisiens, adoptent souvent une attitude permissive face aux carences et faiblesses structurelles des politiques économiques, face surtout au non respect des conditionnalités en matière de privatisation, de restructuration bancaire, de fiscalité, d'assainissement financier, de modernisation du tissu industriel ou de rigueur budgétaire. Ils se contentent souvent de condamner la « mauvaise gouvernance », la gestion défectueuse et autres immixtions du politique, occultant ainsi les arrangements sociopolitiques qui déterminent les règles de fonctionnement de l'économie politique tunisienne². Nous nous

² B. Hibou, *La Force de l'obéissance... op.cit.* Et du même auteur, « les marges de manœuvre d'un bon élève économique », *Les études du CERI*, n°60, décembre 1999.

proposons ainsi d'analyser dans les pages qui suivent les fondements de cette vision partagée de la « stabilité » et l'usage dont celle-ci fait l'objet en Tunisie depuis l'indépendance. Nous partirons d'une déconstruction du terme même et de la compréhension de ce qu'est la « stabilité », objet de glissements et de va-et-vient incessants entre conception économique et conception politique. Nous nous intéresserons ensuite aux fondements politiques de la « stabilité » et nous examinerons enfin les usages politiques de celle-ci à travers l'analyse de la trajectoire économique et sociale tunisienne.

De la « stabilité » économique à la « stabilité » politique : au-delà des glissements sémantiques, des affinités de pensée.

Il est évident que le discours gouvernemental a opéré une liaison quasi mécanique entre la stabilité économique d'un côté et la stabilité sociopolitique de l'autre. Afin d'asseoir sa légitimité et de « barrer la route à tous les extrémismes³ », il a fait du développement de la classe moyenne le principal indicateur de la réussite de sa gestion économique mais en même temps un objectif politique en soi. Ce glissement de la « stabilité » économique à la « stabilité » politique a mobilisé ainsi le thème de la promotion des classes moyennes, a permis de créer une certaine interdépendance entre les deux registres tout en s'appropriant le discours des institutions internationales. Néanmoins, ce glissement est loin d'être uniquement d'ordre sémantique car il produit des effets de pouvoir bien réels. En permettant de parler aux acteurs sociaux locaux – syndicats, patronat, salariat, administration... – comme aux institutions internationales, le discours sur la « stabilité » assure la reconduction des équilibres et des arrangements internes tout en se conformant aux exigences des partenaires financiers internationaux. La mobilisation du mythe des classes moyennes a rendu possible l'apparente convergence des usages de la « stabilité » faits par les uns et par les autres. Tous ces termes méritent donc un examen critique qui nous permette de mieux appréhender la réalité – ou non – de la problématique de l'émergence de l'économie tunisienne.

³ Dans son discours du 7 novembre 2006, lors de la célébration du 19ème anniversaire de son accession au pouvoir, le Président a déclaré que son gouvernement travaillait « en permanence » à « l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de vie de la classe moyenne », laquelle représente « un facteur de stabilité et un bouclier qui nous protège des soubresauts ». Voir *Jeune Afrique*, « A quoi rêvent les classes moyennes », 21 janvier 2007.

Valorisation de la « stabilité » par les bailleurs de fonds

Depuis sa première évocation par le président américain Truman en 1949, le développement fut érigé en véritable mission pour les jeunes élites des pays nouvellement indépendants. A cette époque, les donateurs pensaient les économies du Sud à travers les prismes du sous-développement et du nécessaire rattrapage, dans une perspective linéaire et univoque. Il s'agissait de rendre obsolètes les structures socio-économiques traditionnelles largement tenues pour responsables d'une économie perçue comme une économie de subsistance archaïque et de mettre en place des institutions modernes. Le développement était dès lors indissociable d'un Etat actif sur les plans économiques et sociaux, capable d'organiser la société et d'optimiser l'allocation des ressources. Dans cette vision développementaliste des années 1960 et 1970, l'Etat se devait donc de planifier ses engagements, de repérer des secteurs d'activité prometteurs capables d'assurer des niveaux de production considérables, de procéder à une modernisation de l'agriculture afin qu'elle puisse libérer une main d'œuvre dès lors disponible pour le secteur industriel et plus généralement pour la modernisation des structures économiques. L'Etat était donc pensé comme un véritable ingénieur du développement, sensé promouvoir l'urbanisation, assurer l'industrialisation, mettre en place les bases du capitalisme moderne et de l'économie de marché. Indispensable au décollage économique, l'Etat se devait donc d'être mis à l'abri des déchirements internes et des « maladies infantiles de l'indépendance » qui sévissaient sous des formes aussi diverses que les guerres civiles, les dérives autocratiques et le népotisme dans la plupart des pays du Sud. La « stabilité » des pouvoirs publics était ainsi considérée comme une condition absolument nécessaire à toute entreprise de développement, de pair avec le volontarisme politique et modernisateur⁴. Dans les années 1960 et 1970, la Tunisie s'inscrit indéniablement dans cette configuration.

Dans les années 1980, les problèmes de dette ont condamné la plupart de ces économies du Sud à adopter les programmes d'ajustement structurel, l'Etat étant relégué à une position subalterne, et systématiquement dénigré. Cette période fut cependant relativement courte et dès les années 1990, l'Etat fut en quelque sorte réhabilité, se voyant confier la tâche de favoriser le fonctionnement de l'économie de marché et de veiller à la gestion des tensions sociales survenues à la suite des crises économiques et financières et des réformes adoptées pour faire face à celles-ci. *In fine*, le changement de paradigme du

⁴ Sur l'histoire du développement, voir notamment G. Rist, *Le développement : Histoire d'une croyance occidentale*, Presses de SciencesPo, 1996.

développement s'est moins accompagné d'une condamnation pure et simple de l'Etat que d'une redéfinition de son rôle et de l'étendue de son action⁵. Là encore, la Tunisie ne fait pas exception à la règle, à ceci près que les autorités tunisiennes n'abandonnèrent jamais la vision dépendantiste des premières années d'indépendance et perpétuèrent un étatsisme souvent pointilleusement interventionniste⁶.

L'intérêt explicite des institutions internationales, et plus particulièrement de la Banque mondiale, pour la stabilité est cependant récent, lié à leur intérêt croissant pour le social et surtout le politique, à la suite des résistances et des difficultés rencontrées dans les pays sous ajustement. Du fait de leur statut et de leur réticence à affronter directement ces problèmes sensibles, les institutions de Bretton Woods s'empêchent, encore aujourd'hui, de faire des recommandations explicitement politiques. Elles ont trouvé dans le thème de la gouvernance un moyen de replacer l'Etat au centre des stratégies de développement, sans pour autant faire l'apologie de l'interventionnisme étatique, notamment dans les affaires économiques. La gouvernance est ainsi apparue comme le meilleur instrument, capable simultanément d'inclure l'Etat dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement tout en circonscrivant le politique⁷. Mais cette réintroduction de l'Etat se fait en des termes nouveaux, à contre-pied de l'interventionnisme des années 1960-1970 : il lui est désormais confié une mission d'encadrement et de régulation, de garantie d'un environnement favorable aux affaires et à l'investissement privé à travers la réduction des coûts de transaction, la protection des droits de propriété, la facilitation d'arrangements institutionnels et, *last but not least*, l'assurance de la stabilité politique⁸. Cette redéfinition a été rendue intellectuellement possible par le recours aux travaux de la « nouvelle économie politique », l'analyse néo-institutionnaliste et les théories de la société civile, « qui ont en commun de vider le politique de sa substance : les acteurs sont analysés comme des acteurs économiques ; l'individualisme méthodologique et le postulat individualiste sont étendus à toute forme d'organisation ou d'institution, et notamment à l'Etat⁹ ».

⁵ Voir sur ce thème dans la littérature de la Banque Mondiale, voir notamment, Banque mondiale, *l'Afrique subsaharienne : de la crise à la croissance durable*, Washington DC, 1989 ; et Banque mondiale, *Développement du secteur privé dans les pays à faible revenu*, Washington DC, série, « le développement à l'œuvre », 1996.

⁶ B. Hibou, « le libéralisme réformiste, ou comment perpétuer l'étatsisme tunisien », *L'économie politique*, n°32, 2006.

⁷ J. N. Roseneau et E. O. Czempiel, *Governance without Government*, Cambridge University Press, 1992.

⁸ J. Cartier Bresson, « La Banque mondiale, la corruption et la gouvernance », *Revue Tiers Monde*, n°161, janvier-mars 2000.

⁹ B. Hibou, « Economie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne, du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire », *Les Etudes du CERI*, n°39, mars 1998, p. 12.

Pour les analyses issues de la « nouvelle économie politique » ou du courant néo-institutionnaliste, la mise en place des réformes dépend de l'autonomie de l'Etat ainsi que de sa capacité à assurer une transition sans trop de résistances sociales et à préserver la « stabilité ». De leur côté, les théories de la société civile opèrent une dichotomie entre l'Etat et les acteurs « en dehors » de l'Etat, entre les sphères formelle et informelle, entre l'économique et le social. Ces bricolages théorético-institutionnels ont donné naissance à la « théorie de la bonne gouvernance », sorte de nouveau paradigme de l'Etat et de son rôle dans la stratégie de développement. Après l'épisode « *get prices right, get policies right* », la Banque mondiale s'est forgé une norme qu'on pourrait assimiler à une sorte de « *right state* »... en faisant en sorte qu'il soit un « Etat minimum »¹⁰, caractérisé notamment par une démarche prudente et modérée, ainsi que par le souci de la stabilité. La création de coalitions favorables à des réformes dont le coût est élevé pour plusieurs groupes sociaux, le financement d'ONG susceptibles d'être des canaux de transmission de ce discours et d'organisation des groupes sociaux dans le cadre d'une société civile, l'adoption d'une vision dualiste au mépris des réalités sociales complexes constituent le socle de la stratégie de la Banque mondiale qui tente, à travers le discours sur la « bonne gouvernance », d'allier efficacité économique et stabilité politique, quitte à légitimer sur le terrain nombre de dérives gouvernementales.

Comme l'a fait remarquer Béatrice Hibou, ce discours ne va pas sans rappeler le travail des missions religieuses : « la vulgate de la Banque mondiale est un catéchisme économique, comme le suggère la propension des catéchistes à utiliser des adjectifs normatifs comme « bon » ou « mauvais » ; les volontés de « faire le bien » et de « développer » trahissent une naïveté que partageait les mouvements religieux et rappellent leur ambition civilisatrice¹¹ ». Les tentatives de la Banque mondiale de convertir les destinataires de ce discours à son « catéchisme » sont dignes d'une entreprise de production de « faits missionnaires ». Et comme toute entreprise missionnaire, la Banque vise à persuader, à convaincre voire à convertir. Ainsi, les effets des réformes et des recommandations, qu'on pourrait assimiler à des normes et qui découlent de cette posture d'« entrepreneur de

¹⁰ J. Coussy, « Les ruses de l'Etat minimum » in J. F. Bayart (dir.), *La réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala, 1994, pp. 227-248.

¹¹ B. Hibou, « Economie politique du discours... », art.cité, p. 17.

morale¹² », sont moins économiques que politiques et sociaux. Des travaux sur l'histoire du développement ont montré que cette pensée « oscille entre la recherche de la participation des populations, qui nécessite une construction du peuple, et la nécessité de redresser les errements des peuples par des mesures normatives¹³ ». Les élites nationales qui se sont appropriées ce discours – soit par conviction et foi dans la modernisation, soit par cynisme dans l'objectif de bénéficier d'une légitimation internationale et de ressources internationales – se sont ainsi imposées comme des vulgarisateurs de ce discours auprès des populations, des relais chargés de mettre en œuvre la norme formulée par les bailleurs de fonds, jadis développementaliste et aujourd'hui soucieuse de la « bonne gouvernance ». Autrement dit, des « courtiers¹⁴ » de la bonne gouvernance, « entrepreneurs de morale » chargés d'assurer le succès de cette « mission civilisatrice », acteurs majeurs, donc, de la « transaction hégémonique¹⁵ » contemporaine. Les élites au pouvoir jouent ainsi le rôle d'interface entre les institutions internationales et les sociétés autochtones en reproduisant une conformité au moins apparente de ces dernières aux modèles définis par les premières, faisant prévaloir leur capacité d'appropriation et d'application locale des nouvelles doctrines, et en mettant en scène une sorte de remake de « *l'indirect rule* ».

Ce détour général était nécessaire pour comprendre la situation tunisienne, ou plus précisément, le jeu et le rôle des bailleurs de fonds en Tunisie. De fait, le glissement observé dans les discours, de la « stabilité économique » à la « stabilité politique », est révélateur des changements de paradigmes évoqués plus haut et du jeu entre élites nationales et donateurs internationaux. Pour les élites nationales, celles issues de la décolonisation comme celles en place actuellement, la stabilité est un point central de leur argument, plaçant l'Etat au centre des modalités pour obtenir un tel résultat. Mais autant, dans les années 1960-1970, l'Etat se devait d'être le promoteur du développement exerçant sa tutelle directe sur les sphères économiques, intervenant sur le social en tant que seul acteur légitime et tenant d'une main ferme tous les leviers de l'action politique, autant ces dernières années, l'Etat se doit de promouvoir la croissance et de lutter contre la pauvreté. Ce virage, qui correspond davantage

¹² Sur cette notion d'entrepreneur moral voir, dans un autre contexte, l'ouvrage de H. Becker, *Outsiders, étude de la sociologie de la déviance*, Paris, éditions Alain Métaillé, 1985. Becker distingue deux types d'entrepreneurs de morale « ceux qui créent la norme et ceux qui les font appliquer ».

¹³ F. Egil, « Les éléphants de papier », *Politique africaine*, n°99, octobre 2005. p 104.

¹⁴ En référence évidente au livre de T. Bierschenk, J.P. Chauvau et J.P. Olivier de Sardan, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala et Mayence, APAD, 2000.

¹⁵ Nous empruntons cette expression à J. F. Bayart « Introduction » dans J.F. Bayart, R. Bertrand, T. Gordadze, B. Hibou et F. Mengin, *Legs colonial et gouvernance contemporaine*, FASOPO, vol.1, 2006 (consultable sur www.fasopo.org).

à un redéploiement de l'action des bailleurs de fonds en faveur de la lutte contre la pauvreté que d'une option nationale des élites tunisiennes¹⁶, se traduit par une mutation dans la signification de la « stabilité ». Pour les autorités tunisiennes, à une stabilité économique, préoccupation majeure de l'Etat développementaliste s'est substituée une stabilité politique, condition indispensable à la réalisation de la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté. Or celle-ci ne peut être garantie que par un Etat fort, capable de maintenir l'unité de la population et de conjurer les tensions sociales.

En parlant du legs du bourguibisme, Henry Clement Moore parle de la prégnance de l'idéologie développementaliste chez les élites tunisiennes de la décolonisation jusqu'à nos jours. Ce « message diffusé d'en haut auprès de la population était une *da'wa* fondamentaliste basée sur les stéréotypes de la modernité » et conforme à « une vision manichéenne du monde fondée sur la simple opposition du Bien et du Mal, du Moderne et de l'Archaïque », censé transformer ces « masses arriérées » assimilées à des « sauterelles capables de prendre la forme d'une bouteille si on les mettait dedans » en « peuple évolué »¹⁷. Cette distanciation d'avec l'entreprise modernisatrice bourguibienne met d'autant mieux en lumière le soutien indéfectible de l'auteur quelques décennies auparavant : « Il [Bourguiba] avait dû nous faire subir un lavage de cerveau quand nous considérions en 1964 la modernisation comme une ingénierie sociale, pour autant que l'homme moderne soit capable de jauger et de canaliser les courants sociaux » ! Fidèle à cette « mission de civilisation », le président Ben Ali a réitéré tout récemment encore, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de son accession au pouvoir, son engagement à poursuivre son « projet civilisationnel authentique » et a rappelé à son auditoire que la « modernisation culturelle et civilisationnelle¹⁸ » fait partie de son projet de développement depuis vingt ans. Plus qu'un glissement sémantique, c'est un glissement dans le rôle de l'Etat, l'étendue de son action et les termes de son redéploiement qui s'opère et qui se négocie entre les élites et les bailleurs de fonds. Car d'un tel redéploiement dépend la légitimité interne des élites au pouvoir et, à l'extérieur, leur adoubement par la communauté internationale. Le thème de la stabilité joue ici un rôle fondamental : l'Etat est certes le seul responsable de la modernisation, mais il est également le seul garant de cette « stabilité » si

¹⁶ M. Lévy, (dir.), « La nouvelle question Nord-Sud », *Esprit*, n° 264, 2000, pp. 79-175.

¹⁷ H. C. Moore, « De Bourguiba à Ben Ali : modernisation et dictature éducative », in M. Camau et V. Geisser (dir.), *Habib Bourguiba, la trace et l'héritage*, Paris, Karthala, 2004. pp. 194-208.

¹⁸ Discours du président Ben Ali, le 7 novembre 2007 à l'occasion du « 20^{ème} anniversaire du changement », *infoTunisie.com*

centrale pour le maintien de l'ordre social interne, si fondamentale aussi pour des bailleurs de fonds en mal de continuité bureaucratique et politique dans les pays bénéficiaires de leur aide.

Tout au long de l'histoire de la Tunisie indépendante, l'Etat n'a jamais inclus des organisations non gouvernementales ou des partenaires locaux dans la définition et la mise en place de ses politiques économiques. Il fallait moderniser « par le haut » et c'est dans ce sens qu'il faut aussi comprendre sa vision de la « stabilité ». Celle-ci traduit la prééminence de l'Etat, elle est le résultat de son action et la conséquence de son omniprésence.

On voit apparaître les jeux subtils d'interprétation et de façonnement local des grands dogmes internationaux. La « stabilité » n'est pas seulement cette phobie partagée du « nouveau » et de l'apprentissage – mangeur de temps, d'énergie, d'innovation – dès lors inévitable ; il devient aussi, dans le cas tunisien, un préalable à cette « mission civilisationnelle », la condition d'appropriation du discours des bailleurs de fonds par les élites nationales, l'un des lieux de négociation de leur engagement et le moyen par lequel la sphère d'intervention de l'Etat peut s'étendre. La « stabilité » permet aux élites au pouvoir de légitimer leur action et leur raison d'être dans le respect des règles définies par les professionnels du développement.

Le discours tunisien sur la « stabilité » : élément d'une stratégie de l'extraversion

La « stabilité », entendue en ces termes politiques et sociaux, a toujours figuré parmi les éléments clé constitutifs du « modèle économique » tunisien, principale source de légitimation de l'élite au pouvoir. Les discours sont explicites : la stabilité politique est à l'origine des taux de croissance réalisés, de l'amélioration des niveaux de vie et du bien-être de la population, de la capacité du pays à s'insérer dans l'économie mondiale et à attirer des sources de financements internationaux, des *satisfecit* exprimés par les institutions internationales. Ils reprennent d'ailleurs, en jouant sur le mot même de stabilité, les préoccupations des bailleurs de fonds quant à la « stabilisation » macroéconomique (c'est-à-dire à la rigueur budgétaire, à la maîtrise de l'inflation, à une gestion saine et modérée de la dette...), préoccupation première des programmes d'ajustement structurel, à la fin des années quatre-vingt et préalable indispensable à la libéralisation et à la privatisation. Dans cette veine, les autorités tunisiennes au pouvoir depuis Novembre 1987 ne manquent pas

d'exploiter au maximum leur capacité de gestion de la crise de 1986 et 1987 sans rompre les équilibres, autrement dit sans demander de rééchelonnement de leur dette.

Mais cette obsession de la « stabilité » remonte plus loin ; elle est constitutive du mythe réformiste analysée en détail par Béatrice Hibou¹⁹. La réinvention sans cesse renouvelée de cette « tradition » héritée du 19^{ème} siècle qui vise avant tout à moderniser l'Etat est au cœur de la valorisation de l'action étatique, et de la légitimation des choix politiques, expliquant la réussite économique. Dans le discours officiel, la « stabilité » résulte de l'action éclairée de l'Etat, et plus précisément encore du premier de ses représentants, qui n'hésite pas à opter pour une approche pragmatique du développement, en prenant « des libertés avec la doctrine » ou en se mettant à « l'abri des turbulences idéologiques²⁰ », précisément pour éviter les excès de l'ouverture et les dérives de la libéralisation. L'objectif suprême, aujourd'hui comme hier, est de préserver l'ordre politique et social. Le discours tunisien sur la « stabilité » traduit ainsi un exercice pragmatique du pouvoir fait de gestion des antagonismes (protectionnisme/libéralisme, exercice de la souveraineté/nécessaire extraversion) et de désamorçage des tensions sociales et politique (montée des inégalités, chômage, hausse des prix et baisse du pouvoir d'achat...) qui pourraient naître des transformations sociales liées à la mise en œuvre des politiques publiques.

Le souci du social est donc au centre de ce discours sur la stabilité. La stratégie de développement en Tunisie se veut avant tout « sociale », d'où l'insistance dans le discours officiel sur le « développement durable intégral » ou le « modèle de développement solidaire ». Ces expressions traduisent non seulement une « réinvention du capitalisme²¹ » mais elles reflètent aussi une certaine vision de l'exercice du pouvoir. Au cœur de cette vision, trône un Etat, œuvrant contre tout risque, danger ou incertitude²² : le souci du social, qui prend la forme de réelles mesures en faveur des groupes sociaux les plus vulnérables à l'ouverture économique, est inscrit dans cette pratique du pouvoir orientée vers la conservation d'un ordre politique et social. Béatrice Hibou relève le fait que « le discours revendique haut et fort la légitimité des entorses 'sociales' faites au libéralisme : lenteurs dans

¹⁹ Voir B. Hibou, « La Tunisie : d'un réformisme à l'autre » in J. F. Bayart, R. Bertrand, T. Gordadze, B. Hibou et F. Mengin, *Legs colonial et gouvernance contemporaine*, op.cit. (www.fasopo.org)

²⁰ Ces expressions sont tirées du livre de V. Mbougoung, *Ben Ali et le modèle tunisien*, livre servant de publicité aux autorités tunisiennes et reprenant largement le discours de celles-ci, cité dans B. Hibou, *Surveiller et réformer, économie politique de la servitude volontaire en Tunisie*, mémoire d'Habilitation à diriger des recherches, Paris, Sciences Po, novembre 2005, p.112.

²¹ Voir J. F. Bayart (dir.), *La Réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala, 1994.

²² B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, op.cit.

le processus de privatisation, retours en arrière ou ruses destinées à ralentir la libéralisation du commerce extérieur, maintien de subventions et de compensations. Dans ce registre aussi le discours officiel entend équilibrer l'image d'un volontarisme étatique, souvent autoritaire et perçu comme tel, par un pragmatisme et une sensibilité aux revendications de la société²³ ».

La concrétisation de ce souci du social a été réalisée à travers l'éloge de la « solidarité ». Celle de la « Tunisie aisée » envers les « zones d'ombres ». Le fonds de solidarité nationale (FSN ou 26-26) a été créé pour que les dons et autres prélèvements ainsi collectés puissent être utilisés à réduire la pauvreté. La « solidarité », véritable source de légitimation de l'action étatique, a été érigée en devoir moral, celui des aisés envers les pauvres. Elle a été un moyen d'assurer répartition, égalité et... « stabilité », l'un des objectifs principaux de cette politique étant que toutes dérives violentes – générées par la pauvreté et l'exclusion tel que le terrorisme – soient tuées dans l'œuf²⁴.

Ainsi, solidarité et souci du social constituent des moyens de garantir la « stabilité » et de prévenir tous les dangers. Néanmoins, un regard plus attentif nous montre que le social résulte surtout de la volonté de « désamorcer le potentiel d'antagonisme » que renferment la pauvreté et la montée des inégalités : « il lit la misère en terme d'anti-socialité, afin précisément de la rendre gouvernable. Le social est tout entier traversé par cette exigence de gouvernement, qu'il traduit en termes non juridiques [la solidarité]. Il détourne l'attention sociale des conflits autour des droits et du pouvoir, pour l'orienter vers des problématiques d'organisation et de socialisation. Il propose des pratiques de participations dissociées d'implication de pouvoir. Le social se précise ainsi comme une stratégie de dépolitisation des inégalités (tant en matière de richesse qu'en matière d'autorité) qui traversent la société d'égaux. Il n'est pas apolitique, c'est le politique qui par le social devient gouvernable²⁵ ». Cette lecture du social nous incite à voir dans le discours sur la « stabilité » en Tunisie une technique qui sert avant tout à gouverner la conflictualité et à assurer la reproduction de l'ordre politique et social dans une période de grandes transformations économiques.

Ce discours est particulièrement performatif précisément parce qu'il s'adresse à la fois aux acteurs locaux et aux partenaires internationaux. Ces derniers comprennent la « stabilité »

²³ B. Hibou, *Surveiller et réformer, ...op.cit.*, p. 114.

²⁴ Voir B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, *op.cit.*, notamment chapitre 7. On peut citer cette allocution de Ben Ali : « La solidarité de toutes les catégories sociales demeure une condition essentielle de notre progrès, de l'équilibre de notre régime politique et de sa stabilité. *Solidarité et stabilité que nous saurions assurer sans la justice sociale* qui est une des valeurs fondamentales de notre mouvement de libération » discours du 31 mars 1989, Tunis (c'est nous qui soulignons).

²⁵ G. Procacci, *Gouverner la misère*, Paris, Editions du Seuil, 1993, p. 25.

comme la qualification d'un Etat volontariste, sensible à l'ouverture sur l'étranger et à l'insertion dans les échanges internationaux. Un « bon élève économique » qui s'engage à améliorer le niveau de vie de la population et qui n'hésite pas à bénéficier des avantages de la libéralisation sans pour autant se départir de ses préoccupations légitimes en termes de maîtrise de l'ordre socio-politique dont il a émergé. Ainsi, plus que jamais, le discours tunisien sur la « stabilité » semble être devenu une véritable « rente économique de plus » s'inscrivant dans une stratégie tunisienne de l'extraversion et faisant office de ce que Jean-François Bayart a appelé un « registre de légitimation interne et d'homologation internationale »²⁶.

Modernisation et invention de la classe moyenne

Avec l'échec de la collectivisation des années 1960 et l'option pour l'*infitah* des années 1970, marquée notamment par le développement du secteur privé et l'accroissement du salariat, le régime a cherché à créer une base sociale lui permettant d'assurer sa stabilité. L'idée que les classes moyennes pouvaient constituer une assise relativement stable au pouvoir politique a pu être mise en pratique dès cette époque grâce à l'augmentation des revenus pétroliers et à la croissance économique qui s'en est suivie durant la première moitié de cette décennie²⁷.

L'entreprise d'invention de la classe moyenne a été considérée comme une véritable action d'ingénierie sociale portée par le souffle modernisateur qui animait les élites politiques. Sadri Khiari nous fait remarquer que cette fonction stabilisatrice des classes moyennes a été consciemment théorisée par le premier ministre de l'époque Hédi Nouira²⁸. La conception destourienne des classes moyennes est bâtie sur une sorte de calcul de l'utilité politique de celles-ci plutôt que sur une approche sociologique. On pourrait assimiler cette invention de la classe moyenne à une démarche à travers laquelle le politique en Tunisie, dans son élan « modernisateur » a délibérément entrepris de construire la réalité sur laquelle elle entendait

²⁶ J.F.Bayart, « L'Afrique dans le monde, une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, n°5, 1999, pp. 97-120.

²⁷ A. Zghal, A. Sayad, C. R. Ageron et al, *Les Classes moyennes du Maghreb*, Paris éditions du CNRS, 1980.

²⁸ Voir S. Khiari, *Tunisie, le délitement de la cité. Coercition, consentement, résistance*, Paris, Karthala, 2003, p. 62. L'auteur cite le rapport de Hédi Nouira au 10^{ème} Congrès du PSD (5-8 septembre 1979).

agir. Toutefois, la centralité de la classe moyenne dans le discours gouvernemental s'explique moins par la force d'une croyance généralisée que dans son utilisation en tant que technique de gouvernement, à l'interface du social, du politique et de l'économique. Le discours sur la « classe moyenne » tire sa force de sa capacité à agréger plusieurs logiques tout en désamorçant les tensions et la part de conflictualité que la coexistence de celles-ci génère inévitablement. L'invention de la classe moyenne est ainsi le résultat « d'une réalité historique tout d'abord puisque la Tunisie, plus particulièrement la Tunisie qui compte, la Tunisie côtière, est un pays typiquement petit-bourgeois : petits et moyens paysans, petits et moyens commerçants, petits et moyens artisans, petits et moyens intellectuels et employés de l'Etat ainsi que quelques professions libérales [...] Un objectif économique ensuite : celui qui s'attache à développer un marché intérieur devant permettre à l'industrie naissante de trouver des débouchés pour ces produits. Un projet social, également, consistant à interdire de trop grandes différenciations entre les classes. Une volonté politique, enfin, dont le but est de dissoudre les tensions sociales dans les pesanteurs ennuyeuses et molles d'une société du juste milieu »²⁹. Ainsi, contrairement à ce que rappelle régulièrement la rhétorique gouvernementale actuelle, le discours sur la classe moyenne n'a pas été inventé par le président Ben Ali ; il constituait déjà dans les années 1970 un registre fondamental de légitimation du pouvoir étatique.

Il est indéniable que le développement du salariat dans les années 1970 a constitué une réalité qui allait conforter cette entreprise de construction d'une classe moyenne susceptible d'entériner les choix économiques du gouvernement de Hédi Nouira, notamment la politique de l'*infîtah* et de promotion du secteur privé. Cependant, l'entreprise de construction de cette « classe modèle » a été moins l'œuvre planifiée d'une élite politique volontariste que le résultat des rapports de partenariat et de concurrence que celle-ci entretenait avec l'UGTT. En effet, le syndicat ouvrier, fidèle à son rôle historique de partenaire du pouvoir, s'est imposé dans les années 1970 en véritable représentant de nouvelles classes en expansion à un moment où le pouvoir politique encourageait l'éclosion d'entreprises et couvrait une classe d'affaire encore embryonnaire. La rhétorique de la promotion et de la défense des classes moyennes allait constituer pour le syndicat ouvrier – dont la direction est historiquement connue pour sa défiance à l'égard de la « lutte des classes » – une synthèse idéale à la lisière des sphères politiques et sociales. Elle lui permettait de reproduire et de légitimer la stratégie de

²⁹ Ibid., pp. 62 et 63.

conflictualité maîtrisée avec le régime bourguibien : œuvrer à étendre son ambition politique à travers la négociation et consolider son influence sociale à travers la revendication³⁰.

Il ne fait cependant aucun doute que le discours sur la classe moyenne a largement été repris par le nouveau président et le « Changement » de 1987³¹. Ce discours établit un lien quasi mécanique entre développement économique et démocratisation : la classe moyenne existe du simple fait de l'effort de l'Etat en matière d'éducation et de sa mission modernisatrice. Néanmoins le travail d'invention de la classe moyenne dépasse le champ discursif pour s'étendre aux pratiques : les politiques économiques notamment sont censées être pensées et définies prioritairement par rapport à cette population. Les élites au pouvoir partagent véritablement la croyance en l'existence de cette classe et entendent œuvrer à sa consolidation. Les incitations pour bénéficier de crédits à la consommation ou de crédits logement, pour acquérir une voiture populaire ou un ordinateur « familial » concrétisent cette vision et cette volonté de définir les politiques publiques en fonction de cette supposée catégorie. Les choses sont évidemment beaucoup plus compliquées.

L'échec de la politique visant à faciliter l'acquisition d'un ordinateur « familial » aux membres de cette « classe moyenne » reflète les limites de cette croyance partagée. Dans le cadre de la promotion des nouvelles technologies, les pouvoirs publics ont lancé au début des années 2000 une mesure qui devait permettre aux familles de la classe moyenne d'acquérir un ordinateur à 1000 DT (soit environ 1000 US\$ ou 750 euros). Il va de soi que le prix de ces ordinateurs a été jugé exorbitant et hors de portée de la grande majorité de la population. Seuls 10% des familles tunisiennes sont équipées en ordinateurs, ce qui fait de la Tunisie l'un des pays les moins bien équipés en ordinateurs parmi les pays à niveau de développement comparable (soit un revenu par habitant d'environ 7000 à 8000 US\$ - la Tunisie ayant un revenu par habitant de 7400). Le nombre d'abonnés à un fournisseur d'accès à internet est également très limité – 150 000 abonnés – et selon les classements établis lors du dernier forum économique de Davos, on dénombre au maximum 500 000 Tunisiens ayant accès à la toile³². Si classe moyenne il y a, elle a des revenus bien bas on le voit. Ceci est confirmé par

³⁰ *Ibid.*

³¹ Voir notamment J. P. Bras, « Ben Ali et sa classe moyenne » *Pôles*, avril-juin, 1996, pp. 174-195 qui se laisse cependant influencer par la rhétorique gouvernementale et laisse entendre que le discours sur la classe moyenne est inventé par le président Ben Ali pour consolider sa légitimité construite en grande partie sur le « miracle économique ».

³² Les réalisations de la Tunisie en matière d'accès au TIC ont été jugées médiocres lors de ce dernier forum avec seulement la 84^{ème} position sur 131 pays pour le nombre d'abonnées à internet, la 79^{ème} pour le nombre d'ordinateurs personnel et la 81^{ème} pour le réseau téléphonique. Voir Tunisie affaires, « 1million d'internautes en Tunisie, et moi et moi et moi », www.tunisieaffaires.com, 8 décembre 2007.

l'autre mesure phare du régime, à savoir l'accès à la voiture « populaire », véritable manifestation de la sollicitude de l'Etat à l'égard de sa « classe moyenne ». Ces voitures « 4CV » dont l'importation bénéficie d'avantages fiscaux considérables se vendent entre 10 000 et 15 000 DT et profitent essentiellement aux cadres du public et du privé à travers l'accès au crédit à la consommation. Cette mesure profitant essentiellement à des catégories sociales aisées a suscité ces dernières années d'acribes critiques de la part des catégories sociales moins favorisées. Elle a même été tournée en dérision³³ : les jeunes diplômés chômeurs qui ne trouvent pas de travail et ne peuvent donc espérer s'installer, se marier et fonder une famille disent attendre le prochain programme gouvernemental de... « l'épouse populaire » ! Derrière cette anecdote se profile le sentiment répandu que les programmes gouvernementaux destinés à « la classe moyenne » ne font que viser des groupes sociaux solvables, déjà insérés dans la sphère économique et ayant accès à des crédits à la consommation.

Cette croyance gouvernementale en la « classe moyenne » est indissociable des croyances développementalistes et modernisatrices des élites tunisiennes³⁴. L'éthos moderniste que ces dernières partagent se décline sous des formes différentes et variées selon qu'il s'agit du dirigisme de Bourguiba ou du libéralisme interventionniste de Ben Ali ; mais il traduit toujours l'étatisme qui marque la pratique gouvernementale et son rapport à l'économie et au social³⁵. La « classe moyenne » apparaît ainsi comme une sorte de « communauté imaginée³⁶ » à l'aune de laquelle les élites tunisiennes entendent évaluer leur action. La classe moyenne en tant que construction sociale et politique légitime leur action et sa consolidation motive leurs choix économiques et contribue à l'affermissement de leur hégémonie. Ayant eu affaire après l'indépendance à une population pauvre et largement analphabète dans sa majorité, l'objectif de ces élites était aussi de légitimer leur action développementaliste ; dans ce contexte, on comprend d'autant mieux l'utilité de la « classe moyenne » qu'elle est indissociable du discours gouvernemental sur le consensus et la

³³ Blague à la mode à Tunis chez les jeunes diplômés chômeurs. Enquête de terrain, 2007.

³⁴ M. Camau, *La Notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, Paris, éditions du CNRS, 1971 et M. Camau (dir.), *Tunisie au présent : une modernité au-dessus de tout soupçon ?*, éditions du CNRS, 1987.

³⁵ Voir B. Hibou, « le libéralisme réformiste, ou comment perpétuer l'étatisme tunisien », art.cité. Sur l'étatisme dans le domaine de la politique scientifique voir également F. Siino, *Science et pouvoir dans la Tunisie contemporaine*, Karthala, Aix-en-Provence, 2004 ; pour les années 1980, W.I.Zartman (ed.), *Tunisia : the Political Economy of Reform*, Boulder, Lynne Rienner, 1991.

³⁶ Voir B. Anderson, *L'imaginaire national: réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 2002.

modération. On peut cependant parler d'invention dans la mesure où le travail de délimitation de cette classe laisse clairement apparaître les contradictions inhérentes à l'existence d'une telle « classe ». Lors de la dernière enquête de l'Institut national de statistiques tunisien (INS) sur les dépenses des ménages, la classe moyenne a été définie comme toute personne dépensant au moins 1,6 DT par jour, soit à peu près 1 euro par jour ; tandis que le seuil de pauvreté était déterminé à 1 DT par jour. De telles statistiques n'ont pas manqué de susciter les commentaires ironiques de la presse économique tunisienne qui a fait remarquer qu'il y a en Tunisie plus de riches que de pauvres³⁷.

L'usage politique de la classe moyenne en Tunisie en fait d'elle une classe- rhétorique, non seulement parce qu'elle paraît difficile à faire statistiquement exister (à moins de tomber dans le ridicule grossier précédemment évoqué) mais surtout parce que cet usage vise avant tout à légitimer des politiques et à désamorcer des tensions. C'est dans ce sens qu'il produit des effets de pouvoir incontestables.

Gouverner par pacte : la construction politique de la « stabilité »

L'exercice du pouvoir en Tunisie est indissociable, au moins depuis l'indépendance, de l'éloge du consensus et de la stabilité. Les gouvernants pensent leur position en termes de « pacte » avec la société, pacte qui exprime moins une concertation politique impliquant l'ensemble des forces sociales du pays qu'une manière de gouverner faite de la prééminence de l'Etat et du plébiscite des élites au pouvoir. Cette gouvernance par « pacte » qui se veut moderne constitue par certains aspects une réinvention de la tradition islamique de la « bay'a »³⁸. Si Bourguiba avait gouverné par construction d'un compromis avec l'UGTT, centrale syndicale unique et principale force du pays, Ben Ali a quant à lui conclu un « pacte de sécurité » avec sa « classe moyenne ». Cette dernière s'inscrit moins dans une réalité sociale qui serait entérinée par des données empiriques mettant clairement en évidence une stratification de la société tunisienne qu'une construction symbolique. Le « pacte de sécurité » s'adresse donc aussi bien à des groupes sociaux « établis » tel que la classe d'affaire, les cadres du privé et les fonctionnaires de l'Etat qu'à d'autres catégories sociales « déstabilisées » par l'ajustement et la libéralisation économique, telle la classe ouvrière née

³⁷ Source : www.africanmanager.com, *Tunisie : 747 mille riches et 376 mille pauvres !* 27 août 2007.

³⁸ Sur la notion de « bay'a » (allégeance, ou plébiscite) en vigueur dans les monarchies arabes, notamment au Maroc, voir M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Presses de sciences Po, 1999.

de l'industrialisation des années 1970. La limite de ce pacte réside sans aucun doute dans la difficulté qu'il rencontre à inclure des « outsiders » sociaux, à l'instar des diplômés chômeurs et des catégories pauvres urbaines rurales (travailleurs de l'informel et petits agriculteurs). Ce « pacte » signifie l'intolérance à toute discorde jugée dangereuse pour la « stabilité » et susceptible d'entraver la marche de la Tunisie vers la modernisation de son économie mais aussi de sa société.

L'étatisme au cœur du compromis Bourguibien

L'entreprise de modernisation qui a été planifiée au lendemain de l'indépendance par la nouvelle élite au pouvoir avait pour principal acteur l'Etat. Il lui fallait donc augmenter ses capacités d'action et se doter de moyens humains considérables. C'est ainsi que les effectifs de l'administration publique ont plus que quadruplé en moins de cinq années (1956-1960), passant de 12.000 à 80.000 fonctionnaires (soit de 5,7% à 18,8% du total de l'emploi urbain)³⁹. L'étatisation de l'économie a été réalisée en 1960 à travers les « perspectives décennales » : celles-ci traduisaient une véritable mise en œuvre de la pensée de planification en faveur des objectifs de modernisation et avaient pour objectif la réalisation du plein-emploi. Cette stratégie – qui a été sur le plan politique un moyen d'extension de la bureaucratie étatique et de consolidation des bases partisans du parti unique, le Néo-destour – s'est concrétisée par la création d'entreprises et offices publics, ainsi que par des coopératives sectorielles (industrie, commerce extérieur, mines, agriculture, artisanat, services). Durant la période 1961-1970, 67% des investissements ont été réalisés par le secteur public et couvraient essentiellement des projets d'infrastructures (routes, port, aéroport, écoles...), la création d'une industrie d'Etat (métallurgie, industrie pétrochimique, textile, ciment, bâtiment...) et même de services (tourisme, transport, banque, assurance...). En Tunisie, la stratégie de modernisation est donc indissociable de l'étatisme économique : durant cette période, le secteur public couvrait 90% du secteur agricole, 70% du secteur industriel et la totalité des secteurs bancaire, énergétique et minier.

Le changement de cap entrepris par l'Etat en 1969 se traduit par l'abandon de la politique de collectivisation et l'encouragement du développement d'un secteur privé encore embryonnaire, mais il ne remet pas en cause l'engagement économique des autorités

³⁹ A. Krichen, *Le syndrome Bourguiba*, Tunis, Cérès productions, 1993.

publiques. Au cours des années 1970, ces dernières optèrent pour une stratégie hybride : d'une part, maintien de l'industrie lourde et des secteurs de base dans le giron public ; de l'autre, encouragement du développement d'un secteur privé dans l'industrie légère (textile, industries alimentaires, habillement, etc.). L'agriculture libéralisée demeurait la principale locomotive économique ; les petites et moyennes entreprises devaient répondre à la demande intérieure mais devaient également entreprendre une reconversion à l'exportation. La stratégie de substitution des importations ne cédait en effet que partiellement la place à une stratégie de soutien aux exportations. C'est à l'Etat qu'incombait la mise en place progressive d'une économie de marché⁴⁰. La part de l'investissement public n'a fait ainsi que passer de 67% en moyenne entre 1961-1970 à 57% sur la période 1971-1986. Ce changement de cap et ces évolutions traduisent moins un retrait de l'Etat de la sphère économique au profit de l'initiative privée qu'une stratégie de développement dans laquelle l'Etat, outre son rôle économique éminent en tant que principal producteur, investisseur et employeur, couvre un secteur privé balbutiant tout en maintenant un interventionnisme certain, avec pour principal objectif de maîtriser les conséquences sociales de tels choix économiques.

Cet interventionnisme est directement lié à l'obsession de la stabilité précédemment évoquée. L'Etat a fait le choix du maintien de sa politique d'administration des prix aux différents stades de production et de distribution, du contrôle des crédits à l'économie, de la définition d'une politique sociale active, d'une intervention directe dans des secteurs clés de l'économie... tout cela au nom de l'impératif social. Dans sa recherche de sécurité et de stabilité, l'Etat entendait ainsi protéger les groupes sociaux à faible revenu et, de façon plus générale, le monde du travail, à travers son alliance avec l'UGTT, tout en garantissant aux secteurs industriels et touristiques de faibles coûts de production afin de stimuler l'investissement et la production. Les incitations bancaires, fiscales et douanières dont bénéficie le secteur privé visaient tout autant à renforcer économiquement ce secteur qu'à garder un contrôle sur lui. Les nombreuses mesures réglementaires imposées aux entreprises et l'implication importante de l'administration dans les affaires économiques permettaient de facto une emprise de l'Etat sur la vie économique, et de lui assurer cette « stabilité » et cette sécurité tant recherchées. Ainsi, le secteur privé fut moins considéré comme un partenaire dans la stratégie tunisienne de développement qu'il ne fut protégé, encouragé et en quelque

⁴⁰ Voir M. Toumi, *La Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, PUF, 1989. Et M. Camau (dir.), *Tunisie au présent: une modernité au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, Editions du CNRS, 1987. E. C. Murphy, *Economic and Political change in Tunisia. From Bourguiba to Ben Ali*, London, Mac Millan Press, 1999.

sorte mis sous tutelle, avec son accord tacite du fait de la faiblesse de ses capitaux propres, de l'absence d'expérience en la matière, et des facilités apportées par la garantie de l'Etat.

Ainsi sur cette période, la « stabilité » telle qu'elle s'est manifestée dans l'organisation sociale et économique est le fruit tout à la fois d'une volonté de contrôle de la part de l'Etat que d'une sollicitation de celui-ci par des agents économiques peu enclins à l'autonomie. Ces liens de dépendance et cette recherche d'aide et de protection ont certes permis que se déploient des rapports de domination au profit de la classe dirigeante, mais ils ont été largement recherchés par un secteur privé embryonnaire, dont le développement dépendait des incitations fiscales et des facilités d'accès aux financements garantis par l'Etat. En bref, il ne demandait pas mieux que de prospérer sous « l'aile protectrice de l'Etat⁴¹ », à l'abri de la concurrence internationale.

Dans ses deux phases historiques – le collectivisme des années 1960 et l'*infitah* des années 1970 –, le compromis Bourguibien consiste, dès lors, à entretenir et conserver les équilibres sociaux et économiques du régime. L'intervention étatique dans la sphère économique s'accompagne d'un engagement pour l'amélioration du niveau de vie des Tunisiens. La gratuité de l'enseignement et de la santé, les programmes sociaux d'aide aux moins favorisés et de façon générale de lutte contre la pauvreté (celle-ci a fortement diminué sur cette période, passant de 21,9% en 1975 à 7,7% en 1985) traduisent le volontarisme et la sollicitude de l'Etat. Ces programmes reflètent également la volonté de consolider les bases sociales du régime à travers l'assimilation des élites ainsi qu'à travers le développement de réseaux d'aide sociale qui ont été simultanément des canaux de production de rapports clientélistes et de contrôle de la population.

En décrivant le pacte politique qui sous-tend le compromis bourguibien, Sadri Khiari parle d'un quasi-bipartisme incluant le parti au pouvoir, le Néo-destour, et la centrale syndicale, l'UGTT. « Le couple Néo-destour/UGTT agglomère, [...] les vastes couches de ce qu'on pourrait appeler la petite bourgeoisie, artisans, commerçants, paysans, secteurs liés à l'économie traditionnelle ou aux formes de production et de consommation moderne, professions libérales et fonctionnaires. Le Néo-destour et l'UGTT représentent *ensemble* ces différents secteurs de la population et notamment les couches en expansion ; mais dans le même temps et, de plus en plus, le parti de Bourguiba devient le vecteur des aspirations

⁴¹ Nous empruntons cette expression à Abraham. De Swaan dans *Sous l'aile protectrice de l'Etat*, Paris, PUF, 1995.

bourgeoises tandis que l'UGTT se pose en représentante du monde salarial⁴² ». Dans le cadre de ce pacte se tissent, entre les deux pôles, des relations de subordination, d'alliance mais aussi de conflit et de compétition. Le rapport qu'entretenait l'Etat avec la centrale syndicale était fait de domination et de subordination, mais aussi de cooptation des élites syndicales dans les organes de représentation politique. L'UGTT était certes une courroie de transmission des choix économiques et sociaux des autorités politiques du pays, mais elle participait aussi à leur définition et s'acquittait d'une « fonction tribunitienne⁴³ ». « Ce qui fait problème entre la direction syndicale et le pouvoir ne concerne que secondairement les questions de politique sociale et économique. Celles-ci sont instrumentalisées à la fois pour neutraliser les forces syndicales indépendantes et pour faire pression afin d'obtenir une redéfinition de la présence syndicale dans le système politique⁴⁴ » nous dit Sadri Khiari.

La « stabilité », véritable pilier du compromis Bourguibien, en tant qu'impératif guidant la définition des choix économiques et sociaux en concertation avec les partenaires sociaux, reflétait, un mode de gouvernement fait de négociation et de conflictualité maîtrisée. L'irruption de la violence dans l'espace public lors des émeutes de 1978 et surtout celles de 1984, plus connues sous le nom des « émeutes du pain », sonna la fin du compromis bourguibien en tant que stratégie de maintien des équilibres économiques et sociaux et en tant que mode de régulation de la conflictualité. Le refus des salariés d'indexer les salaires sur la productivité, sur fond d'une crise de la dette, a définitivement mis un terme au pacte scellé avec l'UGTT. Il fallait redéfinir un nouveau cadre de gouvernance. On n'allait pas assister à un reflux de l'étatisme mais à sa reconduction sous une forme et dans le cadre d'un nouveau pacte. Ce faisant, la trajectoire économique tunisienne était elle aussi bouleversée, remettant en cause, comme nous le verrons plus bas, les bases déjà fragiles de son émergence.

Le « pacte de sécurité »⁴⁵ et la perpétuation de l'étatisme

La libéralisation entreprise dans les années 1970 a été marquée par un redéploiement de l'intervention étatique : il s'agissait désormais de créer un secteur privé capable d'être un

⁴² S. Khiari, *Tunisie, le délitement de la cité...op.cit.*, p. 63. C'est l'auteur qui souligne.

⁴³ G. Lavau, *A quoi sert le Parti communiste français ?*, Paris, Fayard, 1981.

⁴⁴ S. Khiari, *Tunisie, le délitement de la cité...op.cit.*, p. 71.

⁴⁵ Béatrice Hibou définit le pacte de sécurité non comme un échange mais « un rapport beaucoup plus complexe de l'Etat à sa population, c'est l'expression de la sollicitude permanente et omniprésente de l'Etat, la façon dont il entend se présenter et se légitimer aux yeux de sa population. Un pacte de sécurité, c'est un rapport au centre duquel l'Etat tente de prévenir tout ce qui peut être incertitude, risque et danger ». *La Force de l'obéissance...op.cit.*, p. 220.

relais, voire un intermédiaire avec la population, censé assumer un rôle important dans la sphère productive et d'être un vecteur de redistribution et de gestion du salariat, sans pour autant se dégager de la tutelle de l'Etat. Les tensions sociales qui ont marqué la fin de règne de Bourguiba ont conforté la conviction des pouvoirs publics de maintenir leur engagement dans les sphères économique et sociale. Ainsi, la suppression envisagée de l'indexation des salaires sur les prix et sur la productivité – régime qui a prévalu entre 1961-1987, à l'origine des émeutes de 1984 – n'a pas été mise en œuvre ; de même, malgré des contraintes budgétaires croissantes, le principe du subventionnement des produits de première nécessité (céréales, huiles, lait, sucre, etc.) ou des hydrocarbures n'a pas été remis en cause⁴⁶, ni d'ailleurs celui de la gratuité de l'éducation et de la santé, même si peu à peu sont introduites limitations et restrictions partielles.

L'obsession de la sécurité et de la stabilité explique que l'impératif social – celui de la préservation d'un niveau de vie décent à la population – soit prioritaire face à l'impératif économique – celui d'une réduction du coût du travail afin de préserver la compétitivité de l'économie tunisienne. L'étatisme tunisien se trouve obligé de composer non seulement avec des contraintes extérieures liées à la libéralisation et à la globalisation croissante de l'économie, mais aussi et peut-être surtout avec des tensions intérieures, des conflits de redistribution et d'arbitrage incessants entre des groupes sociaux aux intérêts de plus en plus divergents. Les entrepreneurs réclament un allègement de la pression fiscale et une baisse des immixtions administratives dans leurs affaires, tout en exigeant un soutien étatique pour affronter la concurrence étrangère, ce qu'ils ont obtenu à travers les programmes de « mise à niveau » et d'encouragement à l'investissement et à l'exportation. Les salariés dont le pouvoir d'achat ne cesse de s'éroder depuis le début des années 1980 et qui font face à des vagues de licenciements exigent la poursuite de la politique en faveur de la classe moyenne, notamment à travers le développement du crédit à la consommation. Les agriculteurs de leur côté ont continué à supporter le poids de l'ajustement et de l'administration des prix tout en voyant leurs sources de financement se tarir essentiellement suite à la restructuration de la Banque Nationale Agricole (on estime à 80% la proportion des agriculteurs qui ne peuvent plus bénéficier des crédits d'exploitation accordés par la BNA). Le chômage des diplômés a explosé en dix ans pour devenir une préoccupation publique vers la fin des années 1990 avec

⁴⁶ La subvention de l'Etat en 2004 s'est élevée à 580 millions de dinars tunisiens, soit 1.7% du PIB. La contribution du consommateur est 20% du prix réel de l'essence. Pour 2008, les estimations du budget font état de 400 millions de dinars affectés comme subvention pour les hydrocarbures et 700 millions de dinars pour les produits de base. Source : www.webmanagercenter.com, « Budget général de l'Etat 2008 : l'arbitrage des contraintes ».

la création de la Banque Tunisienne de solidarité et du Fonds Tunisien pour l'emploi des jeunes (21.21).

En situation budgétaire tendue, les politiques sociales reflètent souvent moins l'engagement perpétuel de l'Etat en faveur des plus pauvres que son désir de contrôle. On assiste parfois à une mise en scène de la solidarité et du souci du social plus qu'à un véritable engagement en ce sens, à l'instar des « tables de Ramadan » – sorte de Resto du cœur organisé par les cellules du parti durant le mois de Ramadan – ou des aides distribuées par ces mêmes cellules lors des fêtes religieuses et des rentrées scolaires. Depuis le milieu des années 1990, les espoirs fondés sur un dynamisme retrouvé de l'économie tunisienne, capable d'intégrer les laissés-pour-compte de la croissance ne cessent d'être déçus : les 5% de croissance réalisés en moyenne depuis 1990 n'ont pas été capables d'influencer une dynamique d'émergence mais ont, au mieux, contribué à garder « sous contrôle » les tensions sociales. C'est dans ce cadre qu'il faut replacer le discours gouvernemental sur la « stabilité » : celui-ci s'avère moins être une simple rhétorique de légitimation qu'une technique de gouvernement visant à contenir les antagonismes sociaux.

Ni l'ouverture économique de la période 1970-1985, ni d'ailleurs la mise en place des programmes d'ajustement structurel n'a provoqué un désengagement de l'Etat. Ce dernier occupe toujours une place prépondérante dans l'économie au mépris des contraintes budgétaires. Si le niveau d'investissement public a fortement diminué et n'atteint plus que 7% du PIB, la fonction publique absorbe plus de 75% des dépenses budgétaires et, après la dernière opération de privatisation de Tunisie Télécom, l'endettement public représente encore 53% du PIB. Certains auteurs interprètent cette centralité de l'Etat comme l'expression d'une stratégie gouvernementale de clientélisation des groupes sociaux⁴⁷. A la suite des travaux de Béatrice Hibou, nous préférons interpréter cet étatisme dans la trajectoire historique de la Tunisie, et inscrire cette conception du rôle de l'Etat dans « un éthos réformiste profondément étatiste », s'érigeant en une véritable expression du « bon gouvernement », reflétant notamment un nationalisme soucieux de préserver l'efficacité de leviers de contrôle économiques afin de parer à tout risque d'instabilité. « Etre réformiste, nous dit-elle, signifie gouverner avec modération, en étant sensible à l'ouverture à l'international tout en préservant les spécificités nationales ; c'est valoriser la réforme en tant que manière d'être et de se conduire : c'est privilégier l'action étatique pour modeler et

⁴⁷ Voir notamment A. Krichen, *Le syndrome Bourguiba, ...op.cit.*

contrôler la société⁴⁸ ». Cet éthos est partagé aussi bien par les gouvernants que les gouvernés car les vellétés interventionnistes des pouvoirs publics accompagnent souvent une demande incessante d'Etat en Tunisie de la part de tous les acteurs économiques et sociaux. La « stabilité » est donc indissociable de cet éthos et de ses propres contradictions. C'est la marque d'un Etat qui entretient une interdépendance continue en se voulant l'unique pourvoyeur de ressources malgré ses moyens de plus en plus limités et en s'imposant comme l'unique acteur capable d'améliorer le sort de la population. Pour les gouvernants, il s'agit moins d'une stratégie de clientélisation de la population dans laquelle le don ou le « faire gouvernemental » se conjuguerait dans une « morale de désintéressement »⁴⁹ susceptible de dissimuler le redéploiement des logiques de contrôle politique que de mettre en œuvre une certaine vision de l'exercice du pouvoir dans laquelle l'Etat s'impose comme un acteur central, responsable de la distribution des ressources, du contrôle et de la régulation de l'accès à celles-ci. L'étatisme et la recherche de la « stabilité » ne reflètent pas tant une politique gouvernementale obéissant à un « désintéressement intéressé »⁵⁰ qu'une certaine façon de gouverner que Hélé Béji appelait le « nationalitarisme »⁵¹ et que Béatrice Hibou avait interprété comme étant « une instrumentalisation disciplinaire du nationalisme »⁵². Cette conception explique largement la faiblesse du tissu associatif en Tunisie (au point que les esprits critiques ne parlent pas d'ONG mais d'OVG – association vraiment gouvernementale) et l'intolérance à toute forme d'évergétisme⁵³ ou de solidarité populaire qui ne passe par des canaux étatique.

L'étatisme a ainsi marqué la trajectoire de développement en Tunisie. Avec la libéralisation progressive de l'économie, les modalités d'intervention ont certes changé s'adaptant notamment aux contraintes extérieures et aux exigences économiques et idéologiques du moment, mais les autorités tunisiennes ont toujours œuvré pour que celles-ci ne remettent pas en cause les équilibres internes à la société tunisienne. Mis à part la rupture

⁴⁸ B. Hibou, « Le libéralisme réformiste, ou comment perpétuer l'étatisme tunisien », art.cité, p. 9.

⁴⁹ J. L. Briquet, *La tradition en mouvement, clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin, 1997.

⁵⁰ Nous empruntons cette expression à Annie Collovald, voir sa contribution dans A. Collovald (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

⁵¹ H. Béji, *Le désenchantement national*, Paris, Maspero, 1982.

⁵² Voir B. Hibou, *La Force de l'obéissance...* op.cit.

⁵³ Expression de Paul Veyne pour qualifier le « mécénat civique » dans la Rome antique. Il définit l'évergétisme comme le « fait que les collectivités attendaient des riches qu'ils contribuassent de leurs deniers aux dépenses publiques et que leur attente n'était pas vaine, les riches y contribuaient spontanément et de leur plein gré » (cité par Béatrice Hibou, pp. 243-244, note 5). L'évergétisme se distingue donc du don en ce que sa motivation n'est pas dictée par la charité ou un respect de règles religieuses, mais par la reconnaissance d'une supériorité naturelle et d'un droit subjectif de commander (ibid.).

de 1969, il n'existe pas de changements brusques dans la trajectoire récente du pays, pas même du fait de l'adoption des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel ou du changement politique de 1987. On observe plutôt un accommodement des autorités aux conditionnalités imposées par les bailleurs de fonds, mais un accommodement subtil fait de concessions tout autant que de ruses, d'adaptations négociées et de faux-semblants destinés avant tout à maîtriser les évolutions économiques et sociales⁵⁴. Ce souci de « stabilité » qui détermine l'action gouvernementale au niveau national est indissociable des rapports qu'entretiennent les autorités tunisiennes avec les bailleurs de fonds précisément parce que la « stabilité » est l'expression d'un être, une technique de pouvoir et de gestion des contraintes et des blocages qu'affronte la Tunisie.

Gouverner par la « stabilité »

Le souci de « stabilité » a marqué l'exercice du pouvoir dans la Tunisie indépendante et a largement déterminé les choix économiques et sociaux. La préservation des équilibres sociaux et économiques fondateurs du régime bourguibien était réalisée par souci de « stabilité » : il fallait « ménager » les ouvriers en accordant à la direction syndicale le rôle du partenaire dans l'ordre politique fait de négociations et de conflictualités maîtrisées ; il était également indispensable d'étendre l'appareil bureaucratique à toutes les régions du pays et notamment à la Tunisie de l'intérieur. L'action politique se devait d'assurer l'intégration territoriale du pays et l'animation de la flamme nationaliste éteinte par les affrontements entre les frères ennemis du mouvement nationaliste. Bien qu'elles fussent appauvries et qu'elles aient largement supporté le coût de la politique économique du régime au moment de la collectivisation et de *l'infitah* du fait d'une politique de prix agricole très désavantageuse, les campagnes ont véritablement été le lieu d'exercice privilégié de la « mission de modernisation » proclamée par les nouvelles élites. L'avènement de *l'infitah* a définitivement scellé l'ordre social en Tunisie en favorisant le développement d'une classe d'affaires. La crise économique de 1986-1987 a moins changé la perception de la « stabilité » chez les autorités qu'elle n'a modifié les modalités de son exercice. La tournure répressive qui a marqué cette recherche de « stabilité », et la marginalisation progressive de la classe ouvrière avec le noyautage de son syndicat et la mise en œuvre des privatisations ont coexisté avec une volonté affichée des autorités de maintenir simultanément un engagement social et

⁵⁴ B. Hibou, « Le 'bon élève économique'... », art.cité

économique en faveur des pauvres et une protection de la classe d'affaire par maintien d'aides et d'incitations. Dans le discours gouvernemental, la « stabilité » est indissociable de la promotion d'une « classe moyenne » véritable clé de voûte du projet modernisateur entamé dès les premières années d'indépendance. Cette « classe moyenne » reflète moins une stratification « olive » – qui la placerait entre une classe ouvrière majoritaire bien qu'en plein délitement et une classe d'affaire minoritaire – qu'une vision englobant la majorité de la population y compris ceux qui ne se reconnaissent pas dans une telle dénomination. La question de l'existence ou non d'une conscience d'appartenance à la supposée « classe moyenne » tunisienne n'est pas posée – et elle n'est pas pertinente ici car l'effet performatif du discours joue essentiellement sur le désir de conservation d'un certain niveau de vie (notamment chez les cadres du public et du privé, chez les ouvriers qualifiés) ou sur les espoirs de promotion sociale (par exemple pour les diplômés faisant leur entrée sur le marché du travail, les fonctionnaires, les ouvriers).

Toutefois, la « stabilité » ne peut être réduite à un discours, elle est plutôt une modalité de l'exercice du pouvoir, une manière de penser et de concevoir l'action publique. Les glissements qui s'opèrent de la « stabilité » économique et sociale à la « stabilité » politique ne sont ni anodins ni des effets de langage, ils sont inhérents à la perception tunisienne de la « stabilité ». A l'interface du politique, de l'économique et du social, celle-ci s'inscrit dans une gouvernementalité tunisienne, pour reprendre la problématisation de Michel Foucault⁵⁵. La « stabilité » apparaît ainsi comme la condition indispensable à l'unité nationale, pour contrer l'islamisme montant, les velléités de contestation politique et la montée du mécontentement social. Les politiques économiques et sociales sont mises en oeuvre au nom de la « stabilité », elles sont perpétuées malgré leur inefficacité avérée au nom de la préservation de celle-ci. Tel est le cas du système bancaire, véritable pilier de l'économie d'endettement, dont la restructuration pourtant demandée par les bailleurs de fonds est perpétuellement remise aux calendes grecques en vertu du principe de « stabilité ». Même les privatisations prennent en compte cet impératif : la cession de trois cimenteries du pays (sur quatre) à des investisseurs portugais et italien était accompagnée d'une clause prévoyant la libéralisation progressive et contrôlée par l'Etat du prix du ciment. Cette technique illustre la

⁵⁵ Foucault définit la gouvernementalité comme étant « l'ensemble des pratiques par lesquelles on peut constituer, définir, organiser, instrumentaliser les stratégies que les individus, dans leur liberté, peuvent avoir les uns à l'égard des autres », *Dits et Ecrits, IV*, p. 728, Paris, Gallimard, 1994.

« libéralisation sans libéralisme⁵⁶ » caractéristique de la situation tunisienne : les prix sont toujours fixés par les autorités au nom de la « stabilité ». La récente reconduction des incitations fiscales pour le secteur offshore a été également légitimée par le souci de préserver des emplois et, in fine, la « stabilité », malgré les difficultés financières de l'Etat⁵⁷. Les défaillances répétées mais acceptées de la Banque Tunisienne de Solidarité, véritable ligne de crédit créée et financée par l'Etat pour financer des petits projets et encourager l'emploi des diplômés reflètent cette primauté de la « stabilité » à tout prix chez les élites. Les politiques publiques obéissent simultanément à une volonté effective de lutte contre la pauvreté, d'atténuation des inégalités ou de promotion de l'emploi chez les plus défavorisés et à une volonté tout aussi effective de garantir un minimum de « présence » et de sollicitude étatique quitte à sacrifier leur efficacité et à négliger leur coût élevé aux vues des réalisations escomptées, ces deux volontés n'étant ni contradictoires, ni incompatibles.

L'histoire de la Tunisie indépendante est donc marquée par des rapports de pouvoir au centre desquels se trouve un Etat qui se veut soucieux du social, de la prospérité des riches et en même temps locomotive de la modernisation. Le discours sur « stabilité », tout comme celui sur la « classe moyenne », permet de désamorcer les tensions causées par un ordre social inégalitaire que l'action étatique se propose de protéger au moment même où elle prétend être une force de changement. C'est ce paradoxe apparent qui caractérise la trajectoire de développement tunisienne, et qui explique également la difficulté du pays à passer véritablement au statut d'« émergence ».

La trajectoire de développement en Tunisie

La trajectoire de développement en Tunisie se caractérise par une tentative de concilier deux objectifs contradictoires, à savoir une modernisation faite d'action et de progrès incarnant une marche vers le développement d'un côté, et de l'autre la consolidation d'un ordre politique largement dominé par un étatsisme interventionniste reflétant une gestion délicate des équilibres sociaux. La construction étatique de la « stabilité » résulte ainsi de cette volonté de concilier ces tendances relativement antagonistes. Elle est moins synonyme

⁵⁶ Nous empruntons cette expression à B. Hibou, *La Force de l'obéissance...op.cit.*

⁵⁷ Une loi de 2006 prévoyait l'imposition des entreprises offshore à partir de janvier 2008 à hauteur de 10% afin de pallier au démantèlement définitif des barrières douanières avec l'UE correspondant à l'entrée en vigueur de la zone de libre échange prévue pour la même date. Cette loi a été abrogée et le délai d'imposition a été repoussé jusqu'à décembre 2010. La préservation des emplois et de la « stabilité » ont été largement évoqué malgré le manque a gagné par l'Etat.

d'immobilisme que d'une gestion prudente et maîtrisée du changement par un Etat soucieux d'accaparer les leviers de l'action et de la modernisation.

Echec du dirigisme et passage à un modèle économique dualiste

Dans leur élan modernisateur, les années 1960-1970 ont vu les autorités déployer des efforts importants pour créer des emplois à une population pauvre dans sa globalité⁵⁸. C'est ainsi qu'entre 1956-1960, des « chantiers de lutte contre le sous-développement » ont été créés, permettant d'embaucher plus de 150.000 chômeurs ruraux. Un secteur public pléthorique a été mis en place : le nombre de personnes embauchées dans la fonction publique a été multiplié par six en cinq ans pour atteindre 80.000 personnes dès 1960. La création d'un secteur productif a été amorcée en 1961, le nombre de postes créés dans des activités non agricoles a été estimé à 425.000 sur cette période. L'objectif proclamé était que ce nouveau secteur productif soit performant et capable de dégager un surplus suffisant pour permettre la modernisation de l'économie nationale. Toutefois, cette stratégie a largement été hypothéquée par la conjonction du suremploi caractéristique de l'expérience de collectivisation et d'une politique de bas salaires initiée dans la fonction publique en 1956 et progressivement étendue au secteur privé à travers le blocage des salaires pendant près de quinze ans. Ces caractéristiques affectèrent considérablement les niveaux de productivité du pays⁵⁹. Dans ces conditions, une politique de bas prix devenait inéluctable et elle fut adoptée, notamment par fixation des prix agricoles à de très bas niveaux, ce qui causa la chute des niveaux de production et l'effondrement des revenus de la paysannerie⁶⁰.

Malgré les échecs qui ont accompagné les politiques économiques adoptées dans les années 1960 et l'augmentation de la population de 2,2% entre 1961-1975, le revenu par tête augmenta de 2,3% par an en moyenne. Le niveau de vie d'une large partie de la population s'améliora considérablement avec un passage de la proportion de la population ayant un

⁵⁸ La population tunisienne a été estimée à 3,6 millions d'habitants en 1956.

⁵⁹ Les salaires des fonctionnaires ont été amputés de 30% de leur valeur (ponction réalisée non pas sur le salaire de base mais sur les indemnités et autres allocations complémentaires). Cette mesure a été présentée comme un sacrifice nécessaire à l'édification de la nation indépendante. Le secteur privé a été amené à s'aligner sur les niveaux de salaires publics à la suite de dispositions réglementaires adoptées dans le but d'éviter tout déplacement de main d'œuvre d'un secteur vers l'autre et des tensions à la hausse sur les salaires. Voir A. Krichen, *Le syndrome Bourguiba...op.cit.*

⁶⁰ Selon A. Krichen, le transfert de valeur opéré par l'Etat au détriment de l'agriculture représente en 1975 l'équivalent de 85% de l'investissement net des industries manufacturières.

revenu inférieur à 50 dinars tunisiens de 73% en 1961 à 42% en 1971. Ainsi, durant les années 1960, d'importants investissements de long terme furent réalisés, couvrant à la fois les infrastructures, les équipements et les ressources humaines. Ces années furent marquées par un mode de gouvernement basé sur l'interventionnisme étatique et la mise en œuvre de choix sociaux qui allaient irrémédiablement peser sur les décennies suivantes. Les niveaux élevés d'investissement public (26,3% du PIB en moyenne sur la période 1961-1970) expliquent largement les performances de croissance de l'économie tunisienne (5% en moyenne sur la période 1961-2001, avec les meilleurs taux dans les années 1970-1980). Les années 1970 furent également marquées par des niveaux élevés d'endettement : le ratio dettes/PIB doubla entre 1961 et 1967 et le service de la dette grimpa de 1,6% des exportations en 1961 à 26,1% en 1967. Au terme de cette période, le problème de la dette et du financement de l'économie s'imposa en Tunisie comme un problème majeur, aggravé par la déroute de l'expérience de collectivisation et l'exacerbation du mécontentement dans plusieurs régions du pays – et notamment de la paysannerie, à la suite des expropriations⁶¹. Le dirigisme des années 1960 prit fin en 1969, laissant un bilan désastreux en termes d'endettement et d'aggravation des déficits. Il mit toutefois en place les bases d'une économie nationale centrée sur un étatsisme hautement interventionniste, lui-même légitimé auprès de la population par l'amélioration du niveau de vie d'une large partie de la population ainsi que par l'importance des investissements dans le secteur productif et dans les ressources humaines.

La politique socialiste fut remise en cause précisément parce qu'elle était en train de saper les fondements mêmes d'une « stabilité » pensée comme le fruit d'une planification économique éclairée et d'une ingénierie sociale intense. La prééminence de l'objectif de « stabilité » de l'ordre politique explique le redéploiement de l'action étatique dans la sphère économique. Au cours de la période suivante (1970-1985), l'Etat va se départir de cette forme de dirigisme en optant pour une stratégie de développement dualiste et pour d'autres formes d'interventionnisme.

La décennie 1970 est celle de la mise en place graduelle d'une économie de marché et de l'insertion progressive dans les échanges mondiaux. La loi de 1972 a autorisé la création d'un secteur offshore regroupant des sociétés totalement exportatrices et bénéficiant d'incitations fiscales importantes, tel l'exonération d'impôts dans une limite de dix ans sur les produits importés destinés à être transformés et réexportés. Au cours de la première moitié de

⁶¹ S. Ghali and P. Mohnen, « The Tunisian path to development : 1961-2001 », *A Global learning process and Conference*, Shanghai, May 2004.

cette décennie, l'économie tunisienne a réalisé un taux de croissance annuel avoisinant les 6,2% en moyenne ; le PIB par habitant a atteint 3,7% en moyenne entre 1971 et 1981 ; des changements significatifs ont eu lieu notamment vers une plus grande industrialisation. Ainsi, la part des produits manufacturiers dans le PIB a fortement augmenté, passant de 4,7% en 1972 à 25,6% en 1978.

Cette performance économique a été largement déterminée par l'envolée des prix du pétrole. En effet, la part des produits pétroliers dans le total des exportations est passée de 25,8% en 1972 à 54% en 1981. Cette manne pétrolière a permis à l'Etat d'entretenir son engagement économique et social à travers notamment les politiques de subvention et de compensation. La politique de fixation des prix a été maintenue, voire instituée en tant que principe fondateur et objectif de la stratégie de protection du pouvoir d'achat des consommateurs. Cette politique comme celle de l'agrément préalable qui organisait le commerce extérieur ou encore celle du crédit qui assurait le financement du secteur privé traduisent un engagement étatique principalement tourné vers la consolidation d'une « stabilité » sociopolitique au détriment d'une quête de la performance économique. De même, les restrictions imposées à l'importation de certaines matières et les barrières douanières maintenues pour protéger la majorité des secteurs productifs tunisiens ont limité le potentiel de développement de certaines firmes ou de certains secteurs au profit de la protection de la majorité des secteurs insuffisamment compétitifs. Le problème de la dette a fini par surgir au début des années 1980, créant des tensions inflationnistes. En bref, cette politique économique visant à garantir une « stabilité » synonyme d'une quête pour la consolidation d'équilibres sociopolitiques à la dérive est devenue dès le milieu des années 1980 économiquement contreproductive.

La performance économique réalisée dans les années 1970 s'est en effet essoufflée sous l'effet conjugué de l'endettement, du déficit budgétaire et des faiblesses structurelles du tissu productif. Entre 1982 et 1986, le taux de croissance du PIB était de 3,6% en moyenne et le PIB par habitant de 1% seulement, largement en dessous des performances à long terme, respectivement de 5% et de 2,8% sur la période 1961-2001. La productivité des facteurs de production a été négative (-1,7%) et les salaires réels n'ont augmenté que de 2,7% en moyenne sur cette période. Le déficit budgétaire a atteint 5,2% du PIB, la compétitivité des exportations s'est détériorée du fait de la surévaluation du taux de change. Le choix d'une politique monétaire expansionniste pour financer le déficit budgétaire et couvrir les besoins de

financement du secteur public a causé une hausse de la demande de crédit attisée par des taux d'intérêt réel négatif causant ainsi d'énormes distorsions dans l'allocation du crédit et aggravant les faiblesses du secteur bancaire. Les tensions sociales se sont inévitablement aggravées en raison de la hausse des prix et de la détérioration du pouvoir d'achat, la situation atteignant un seuil critique en 1986 avec l'explosion du problème de la dette, devenue insoutenable⁶². Ces déséquilibres économiques risquaient de remettre en cause les équilibres sociaux et politiques issus de l'indépendance. Dès lors, la mise en place des programmes d'ajustement structurel était devenue inévitable. Sous l'impulsion des bailleurs de fonds, il fallait dans un premier temps rétablir les équilibres internes et externes et procéder à une stabilisation macroéconomique (maîtrise de l'inflation, réduction de la dette, rigueur budgétaire...) avant de mettre en œuvre des réformes censées transformer structurellement l'économie tunisienne dans l'optique de la préservation d'un ordre socio-politique préalablement déterminé.

La mise en place d'une économie d'endettement

Dans une économie relativement fermée, telle que celle de la Tunisie dans les années 1960 et 1970, les leviers de financements de l'activité sont complètement détenus par l'Etat. Le fonctionnement des banques de la place dépendait entièrement des directives de la Banque centrale et les directeurs des institutions financières étaient directement nommés par les autorités publiques. Le système bancaire était dépourvu de toute autonomie. Dès l'indépendance, celui-ci a été pensé comme une courroie de transmission du pouvoir étatique, un relais dans la mise en place des choix économiques en matière de développement. A partir des années 1970, le financement du secteur privé a été assuré par le système bancaire via une politique de crédit largement déterminée par des impératifs clientélistes. L'expérience collectiviste s'était en effet accompagnée d'une expropriation de la petite classe d'affaires issue de la colonisation et qui, malgré son dynamisme, ne bénéficia pas du soutien des autorités au moment de l'indépendance. Cette petite classe d'affaires constituée par des petits entrepreneurs juifs, tunisois, sfaxiens, djerbiens, ou sahéliens et s'activant essentiellement dans le commerce et le négoce a été marginalisée, victime de la logique étatiste et dirigiste qui

⁶² L'endettement a grimpé de 38% PIB en 1981 à 63% en 1986 et le ratio du service de la dette a doublé pour passer de 14% des recettes courantes à 28% en 1986. Source: S. Ghali and P. Mohnen, « The Tunisian path to development... » art.cité.

a prévalu dans les premières années de l'indépendance. Ils ne furent pas les bénéficiaires du tournant de l'*infithah*. La promotion d'un secteur privé dans les années 1970 s'est réalisée par financement de la clientèle du régime. Celle-ci a profité du soutien du système bancaire à travers des lignes de crédits considérables, mais à travers aussi le laxisme et la connivence d'un secteur toujours public qui tolérait des projets peu rentables et mal ficelés, caractérisés par des fonds propres très réduits et une gestion douteuse. « Les banques parviennent à conjuguer l'immobilisme le plus frileux avec l'aventurisme le plus échevelé. Aucun risque n'est accepté s'agissant d'entrepreneurs potentiels mais tous les risques sont consentis quand il s'agit de 'clients' transformés en hommes d'affaires : plus leurs soutiens politiques seront puissants, moins la banque ouvrira les yeux sur leurs trafics, grands ou petits- gonflement des programmes d'investissements, manipulations comptables, fausses factures, montage de projets fantômes pour rembourser des créanciers tenaces ou pour faire satisfaire des besoins de consommation de luxe⁶³ ». Les efforts étatiques pour la construction d'un secteur privé capable de participer au développement et à la « modernisation » de l'économie tunisienne se sont accompagnés d'une héroïsation des entrepreneurs des années 1970, érigés en véritables modèles à suivre sur les chemins tortueux de l'*infithah*. La Tunisie allait désormais devenir un sous traitant important de l'Europe, compte tenu du réservoir de main d'œuvre qu'elle possède et des coûts de production jugés alors très compétitifs par les investisseurs européens. La nouvelle mission de l'Etat était justement de mettre en œuvre cette politique et d'assurer au mieux ce changement de cap. La construction de la « bourgeoisie à crédit »⁶⁴ date précisément de ces années : il fallait protéger les industries naissantes, les secteurs vulnérables à la concurrence internationale et les entrepreneurs qui accompagnaient le gouvernement dans sa « mission modernisatrice ». Ainsi, les hommes d'affaires appartenaient au parti unique (et appartiennent toujours au parti pratiquement unique) et ont longtemps siégé en tant que députés (et y siègent toujours). Leur capacité d'emprunt était renforcée par un capital politique solide et des relations personnelles entretenues par le prestige et la richesse. Les créances douteuses, héritées de cette période et dont l'importance a fait l'objet d'une nouvelle appréciation dans les années 1990, ne sont ainsi ni le produit d'une ouverture mal négociée ni celui d'un système bancaire archaïque et mal géré. Elles sont inhérentes aux arrangements sociopolitiques constitutifs du complexe bancaire et financier en Tunisie. Durant les années 1970 et 1980, les taux d'intérêts élevés appliqués par les banques aux entreprises étaient moins le prix à payer pour accéder au crédit de façon facile et particulièrement déconcertante,

⁶³ A. Krichen, *Le syndrome Bourguiba...op.cit.*, p.83.

⁶⁴ Nous empruntons cette expression à B. Hibou, *La Force de l'obéissance...op.cit.*

qu'un facteur favorisant la création de créances douteuses compte tenu des arrangements économiques et politiques caractéristiques de l'économie politique de la dette. L'émergence d'entrepreneurs, assimilés par les autorités à de véritables « serviteurs de l'Etat » et non à des agents économiques autonomes, et la tolérance au développement des créances douteuses faisaient et font partie de la construction d'un ordre social associant richesse, pouvoir et discipline⁶⁵. La dette financière non remboursée crée une dette sociale et politique et favorise ainsi contrôle et discipline. La dette devient dès lors un instrument de pouvoir, un moyen d'exercer une punition (en demandant son paiement et en engageant des poursuites à l'égard des « indisciplinés ») ou une gratification (en l'effaçant ou en différant son remboursement en tant que faveur faite au plus serviables des entrepreneurs). Cette gestion différenciée de la dette reflète un ordre social dans lequel règne la négociation, la servitude et la discipline. L'économie d'endettement est ainsi inhérente à l'exercice du pouvoir en Tunisie. Elle structure les rapports sociaux en entretenant une élite économique et sociale et permet de garantir une « stabilité » politique largement construite par l'Etat en mettant sous sa tutelle la sphère économique et en étant un rouage essentiel de son pouvoir politique. Le complexe politico-financier s'est progressivement étendu pour intégrer les classes populaires, notamment à travers le crédit à la consommation. Entrepreneurs, consommateurs, financiers, et administration publique, tous sont impliqués dans une économie d'endettement traduisant une organisation du système financier aux fondements sociaux bien ancrés. La mise en place de l'ajustement et de la libéralisation, entrepris dès le début des années 1990, ont donné un droit de regard aux bailleurs de fonds sur le fonctionnement de cette économie endettée, les créances douteuses étant par eux perçue comme l'expression du dysfonctionnement du système bancaire. Ne voulant pas remettre en cause les fondements sociaux de cette économie d'endettement, les autorités n'ont cessé de répondre aux pressions des donateurs par des réformes « en trompe l'œil ». Tel est le cas, par exemple, de la loi de 1994, relative aux entreprises en difficulté qui avantage les débiteurs en posant beaucoup de difficultés aux créanciers pour recouvrer leurs créances⁶⁶. Aux critiques des bailleurs de fonds, les autorités tunisiennes opposent l'impératif de « stabilité » qui est utilisée, dans la négociation avec les institutions internationales, comme une véritable contrainte à un « bon élève » qui malgré sa

⁶⁵ Cette lecture s'inspire de celle faite par Jean Yves Grenier à propos de l'Ancien Régime et reprise par Béatrice Hibou à propos du cas tunisien dans les années 1990 et 2000. « Ces caractéristiques [...] ne vont donc pas sans ambiguïté qui réside dans la conjonction d'une donnée économique simple portée par l'opération de crédit et d'une dimension plus complexe issue d'une représentation sociale qui lie ensemble [...] Richesse, pouvoir et prestige » in J.Y. Grenier, *L'Economie d'Ancien Régime, un monde de l'échange et de l'incertitude*, Albin Michel, 1996, p. 89.

⁶⁶ Pour tous ces développements, B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, *op.cit.*

volonté affichée de mieux faire, ne peut malheureusement s'aventurer trop loin dans ses réformes au risque de mettre son modèle en péril.

Les politiques sociales : entre volonté modernisatrice et « culture politique du danger »

Dès les premières années de l'indépendance, l'Etat, animé d'une idéologie développementaliste, s'est fortement engagé sur le terrain social. La promulgation du code du statut personnel en 1959 interdisant la polygamie et garantissant les droits de la femme au divorce, à la garde des enfants et à la liberté de travailler ainsi que le lancement des politiques de contrôle des naissances dans les campagnes et dans les villes ont marqué l'engagement des autorités à imposer des réformes capables de susciter le mécontentement de certaines catégories de la population. Le projet de modernisation de Bourguiba faisait du dépassement des structures socio-économiques traditionnelles une condition indispensable à tout développement économique et social. Il lui fallait donc imposer ces réformes en dépit de l'hostilité d'une large frange de la population, ce qu'il réussit à faire grâce à sa force de conviction, à sa légitimité de Combattant suprême et à une gestion musclée mais aussi inclusive de ses opposants. Ce volontarisme s'explique largement par la conception linéaire qu'avait Bourguiba de l'histoire : il ne faisait en quelque sorte qu'accélérer le rythme du cheminement du pays vers la modernité en planifiant le développement, en quantifiant des objectifs, en redéfinissant les lois et les normes dans « le sens du progrès⁶⁷ ». Les plans quinquennaux et les perspectives décennales traduisaient cette volonté en politiques publiques. Avec Bourguiba, la Tunisie entre dans l'ère de l'Histoire-Progrès qui entend transformer une société traditionnelle, archaïque et arriérée en société moderne en accumulant du savoir, des richesses et des connaissances afin de maîtriser des réalités complexes et de prévoir un avenir toujours incertain mais qu'il importait de rendre prometteur. « Se réappropriant cette vision de l'histoire devenue consubstantielle de la modernité et paradigme dominant des représentations contemporaines du monde, Bourguiba s'en fait le vulgarisateur auprès de ses concitoyens. En adoptant cette perspective, il s'inscrit de plein pied dans la croyance au progrès. Pour lui – comme pour la plupart de ceux qui partagent cette croyance – il ne s'agit pas d'une vision 'occidentale' de l'histoire, mais bien de 'l'Histoire' universelle,

⁶⁷ Expressions de Bourguiba citées par François Siino in « Une histoire de rechange, le nouveau temps de Bourguiba », in M. Camau et V. Geisser (dir.), *Habib Bourguiba, la trace et l'héritage*, éditions Karthala, 2004.

et pour cette raison, les références culturelles arabo-islamiques ne sont en rien contradictoires avec elle⁶⁸ ».

Les politiques sociales de la Tunisie sous Bourguiba sont directement issues de cette perception évolutionniste du progrès et de la modernité. Elles se devaient d'élever le niveau de vie de la population, d'améliorer son confort matériel, et de la transformer en « population évoluée ». Cette vision positiviste du développement était également promue par les institutions internationales, ce qui explique aussi les affinités de pensées entre celles-ci et les élites tunisiennes, véritables relais et vulgarisateurs de la pensée « universelle ». Clement Henry Moore rapporte une anecdote révélatrice d'une telle vision du développement. En voyage dans le sud tunisien, en 1961, Bourguiba se fait présenter de nouveaux logements modernes censés abriter les populations pauvres de la région. « Après avoir visité les fraîches excavations de Matmata », un responsable tunisien, devenu plus tard directeur du parti unique, et qui l'accompagnait lors de cette visite, lui explique que la population avait été heureusement « libérée » de ces habitations traditionnelles pour vivre dans de nouveaux ensembles immobiliers, « de vraies fournaises en été » selon l'auteur, comme le font les « peuples évolués »⁶⁹. D'autres groupes sociaux ont fait les frais de cette modernisation à marche forcée. Ce fut le cas des paysans, poussés à l'exode rural par les politiques de collectivisation des terres, notamment dans les régions du centre et de l'ouest, et qui furent contraints à vivre dans les bidonvilles de Tunis. A peine y furent-ils installés qu'ils furent chargés dans des camions de l'armée et brutalement réexpédiés dans leurs régions d'origines. Ce traitement expéditif des mouvements de population n'empêcha cependant pas le développement de zones d'habitations spontanées, quelques années plus tard, dans la banlieue de Tunis, du fait de l'appauvrissement de certaines catégories urbaines obligées de se loger à la périphérie de la ville et de la reprise, massive, de l'exode rural⁷⁰.

Ces rappels explicitent davantage encore la conception de la « stabilité » qui anime les gouvernants tunisiens. Dans les faits, il ne s'agit absolument pas de ne rien faire, de ne perturber aucun équilibre ou de ne pas toucher aux habitudes de la société. Mais la volonté de modeler cette dernière en fonction d'une vision définie par l'élite au pouvoir en imposant des

⁶⁸ Ibid., p. 197.

⁶⁹ C.H. Moore, « De Bourguiba à Ben Ali, modernisation et dictature éducative », in M. Camau et V. Geisser (dir.), *Habib Bourguiba, la trace et l'héritage*, op.cit.

⁷⁰ M. Chabbi, *Une nouvelle forme d'urbanisation à Tunis : l'habitat spontané péri-urbain*, Thèse de doctorat, Université Paris XII, 1986, multigr.

orientations souvent perturbantes pour une partie de la population s'accompagne d'un discours consensuel gommant toutes les tensions et les oppositions et de la construction du mythe de la Tunisie modérée et unitaire. La modernisation à marche forcée conduite par une élite dirigeante prenant en charge le peuple, jugé immature et en proie aux velléités de désunion et de discordes, est indissociable du souci de préserver l'unité du peuple tunisien et de réaliser l'intégration de toutes les régions du pays. La crise de l'indépendance et les affrontements sanglants qui ont accompagné l'indépendance du pays, se sont révélés déterminants dans l'émergence de cette obsession de l'unité, du consensus et de la « stabilité »⁷¹. Cette dernière ne pourra être garantie qu'à travers l'édification d'un ordre politique à fort potentiel de coercition, de contrôle et d'ingénierie sociale. La « stabilité », motif de consolidation du pouvoir étatique et d'extension de la bureaucratie aux régions « rebelles » et aux populations « réfractaires » constituait l'autre face de la politique de développement. Ingénierie démographique et sociale et élévation du niveau de vie étaient indissociables dans la perception bourguibienne de l'exercice du pouvoir. Un exercice obsédé par la maîtrise complète des leviers d'actions et le souci du social comme condition *sine qua non* de la consolidation d'un ordre politique toujours menacé. Le discours de mars 1962 constitue un véritable programme en la matière : « C'est que nous sommes talonnés par les générations montantes, par la démographie galopante. Si on n'y prend garde, dès maintenant, il y aura dans dix ou vingt ans, une disproportion trop marquée entre le revenu national et les bouches à nourrir. Entre notre développement économique et la pression démographique, c'est une course contre la montre. A moins de prendre dès aujourd'hui les mesures qui s'imposent, le pays connaîtra dans quelques dizaines d'années les convulsions les plus redoutables. Les déshérités trouveront des chefs de file pour attiser leurs rancunes. Leurs enfants élevés dans la haine s'infiltreront dans les forces armées. Un jour ou l'autre à l'aube, ils feront mouvement pour s'emparer du pouvoir et mettre aux arrêts le chef de l'Etat, souverain ou président de la République, avec ses ministres. Ils voudront mettre fin à la corruption. En fait les ressources nationales sont devenues trop réduites pour suffire à une population dont les effectifs auront démesurément augmenté. Confrontés avec les difficultés

⁷¹ L'indépendance de la Tunisie s'est réalisée dans le sang. En effet, contre Bourguiba qui avait accepté les accords d'autonomie interne de 1955 et qui s'était imposé comme interlocuteur privilégié de la France, s'est dressé son compagnon de route, Salah Ben Youssef qui rejetait ces mêmes accords. Le mouvement national se scinda en deux et des affrontements sanglants eurent lieu entre les frères ennemis. Bourguiba eut raison de la rébellion de ces anciens camarades aux termes d'affrontements qui se soldèrent par des milliers de morts et de détenus. Ben Youssef s'exila en Allemagne où il fut assassiné en 1962 sur ordre de Bourguiba. Par la suite, ce dernier mit tout en œuvre pour faire oublier cette origine violente de la Tunisie indépendante, déployant tout un arsenal discursif autour du thème de la nature modérée et pacifique des Tunisiens. Voir M. Camau et V. Geisser, *Le syndrome autoritaire, la Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Presses de sciences-po. 2003.

du pouvoir, les nouveaux maîtres chercheront des diversions. Ce sera l'aventure ». La menace du désordre et du chaos, tel est le véritable ressort des politiques de « stabilité » en Tunisie.

Cette vision de l'exercice du pouvoir a été reprise par le successeur de Bourguiba et plus généralement par les « nouvelles » élites au pouvoir après le Changement. Les politiques sociales ont ainsi depuis l'indépendance de la Tunisie obéi à deux logiques d'actions indissociables l'une de l'autre : d'une part, une volonté de modernisation motivée par une vision évolutionniste du progrès et traduisant une sorte de « mission civilisationnelle » légitimant l'action des élites et, de l'autre un souci du social reflétant une véritable « culture politique du danger » nécessitant la construction du consensus et de l'unité ainsi que la consolidation d'une « stabilité » politique et sociale.

REVERSIBILITE DU MODELE DE DEVELOPPEMENT : BLOCAGES ET REMISES EN CAUSE DE L'HYPOTHESE DE L'EMERGENCE

Depuis le milieu des années 1980, le « modèle » tunisien connaît toute une série de blocages. Les principales d'entre elles se situent dans l'organisation duale du secteur productif, dans le système financier et dans l'ensemble des politiques sociales. Cette deuxième partie entend comprendre la teneur de ces difficultés et montre qu'elles remettent suffisamment en cause les performances économiques de la Tunisie pour que le statut d'économie émergente apparaisse avant tout le fruit d'une propagande interne et d'un opportunisme circonstanciel des bailleurs de fonds.

Modèle de développement dualiste : limites et apories.

Depuis les premières années de l'*infitah*, le choix d'un modèle dual de production, avec un secteur offshore tourné vers l'exportation et un secteur on shore très lié à l'Etat, constitue la stratégie de développement privilégiée par les autorités. Malgré les changements sociaux et politiques survenus depuis les années 1990, ce modèle de développement dualiste n'a pas été remis en question. Sa reconduction s'explique moins par sa capacité d'attraction des investissements directs étrangers et de création d'emplois que par sa compatibilité avec la tradition étatiste et interventionniste analysée plus haut. Ce modèle permet d'articuler les investissements étrangers à l'économie nationale sans remettre en cause les arrangements sociopolitiques caractéristiques de l'économie politique de la Tunisie. Les entreprises offshores n'entretiennent quasiment pas de relations avec l'économie locale, que ce soit avec le système bancaire ou avec le secteur privé domestique⁷². Cette organisation permet donc d'assurer création d'emplois et développement sans remettre en cause l'étatisme tunisien.

⁷² Sur le secteur offshore et l'organisation duale, voir notamment J.-P. Cassarino, *Tunisian New Entrepreneurs and their Past Experiences of Migration in Europe: Resource Mobilisation, Networks, and Hidden Disaffection*, Ashgate Publishing, Londres, 2000 et B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, *op.cit.* Chapitre 6.

Atouts et limites du dualisme

La proximité géographique et linguistique, les incitations fiscales et douanières, les facilités administratives ainsi que, dans une moindre mesure la main d'œuvre bon marché, conjugués à une appréciation de la stabilité politique qui y règne ont constitué les principaux atouts de la Tunisie aux yeux des investisseurs étrangers. Le secteur offshore essentiellement composé d'unités de production dans le textile et l'habillement ainsi que dans la production et l'assemblage des composants électroniques réalise 34% du total des exportations de la Tunisie mais 70% des exportations manufacturières. Il contribue à créer 17% des emplois et à couvrir 80% du déficit courant⁷³. Ainsi, les IDE sont d'autant plus importants pour la Tunisie qu'ils permettent de créer des emplois et qu'ils contribuent à approvisionner l'économie nationale en devises sans remettre en cause les équilibres sociaux et politiques du pays, ni le protectionnisme des autorités tunisiennes. Ce modèle de développement dualiste se caractérise par une concentration des IDE dans le secteur offshore et par un volontarisme étatique perpétuant une politique protectionniste en faveur des entreprises du secteur privé. Face à l'exacerbation de la concurrence internationale, les autorités tunisiennes n'ont pas hésité à offrir aux investisseurs étrangers de multiples avantages pour faciliter la réalisation de leurs projets dans le pays. C'est ainsi que plusieurs organismes officiels de promotion des investissements ont été créés, qui ont œuvrés à la réduction des délais administratifs relatifs à la création d'entreprises, qui les ont aidé à trouver des terrains, des bureaux, et à établir des liens avec d'éventuels sous-traitants locaux, etc. Toutefois, ces efforts cachent mal le cloisonnement du secteur offshore. En effet, il ne s'agit pas simplement du cantonnement physique de ces entreprises totalement exportatrices dans des zones industrielles spécifiques, avec l'obligation de travailler dans un quasi anonymat⁷⁴ et de les soumettre à un contrôle douanier théoriquement sévère dans leurs locaux ; elles sont également privées d'accès au marché tunisien. Jean Pierre Cassarino a montré que la règle des 20% autorisant les entreprises offshore à écouler une partie de leur production sur le marché tunisien était quasi inapplicable en raison de la perpétuation d'obstacles douaniers, administratifs et réglementaires prévus par les lois successives pourtant censées faciliter de telles démarches⁷⁵.

⁷³ B. Hibou, *La Force de l'obéissance*.....op.cit.

⁷⁴ Béatrice Hibou décrit la situation de ces entreprises à qui l'on interdit d'inscrire leurs noms sur les bâtiments, on oblige à ce que les portes et les fenêtres soient fermées et les clôtures suffisamment hautes pour qu'on ne puisse rien voir de l'extérieur. Voir B. Hibou, *La Force de l'obéissance*...op.cit, chapitre 6.

⁷⁵ J.-P. Cassarino, *Tunisian New Entrepreneurs and their Past Experiences of migration in Europe*..., op.cit.

Une telle organisation conforte la logique sécuritaire du régime tunisien sur le plan politique et ses pratiques protectionnistes sur le plan économique.

Au cours de sa longue expérience dans l'attraction des IDE, la Tunisie a fait en sorte de se conformer aux exigences des investisseurs internationaux en leur octroyant les facilités nécessaires à leur implantation. Pendant de longues années, sa stabilité politique et le volontarisme de ses autorités ont fait d'elle une référence en la matière. La mise en place d'un guichet unique censé faciliter les démarches d'implantation des nouveaux investisseurs a ainsi été considérée comme un modèle d'action apprécié par les investisseurs internationaux et largement suivi par d'autres pays. Néanmoins, bien qu'elle semble remplir la majeure partie des conditions requises pour figurer parmi les destinations privilégiées des investisseurs étrangers, l'économie tunisienne semble souffrir d'une incapacité croissante à attirer les IDE. C'est ce que certains ont proposé d'appeler le « paradoxe tunisien⁷⁶ » et que nous pourrions, dans notre étude, analyser comme un frein à un véritable processus d'émergence.

En effet, depuis 1998, les performances en matière d'IDE s'expliquent en très grande partie par les investissements réalisés dans le domaine des hydrocarbures ainsi que par l'accélération du processus de privatisation. Il est désormais établi, aux vues des résultats de la dernière décennie, que l'IDE hors énergie et privatisations demeure très faible. « C'est pourquoi il est possible de parler d'un paradoxe pour désigner l'écart entre, d'une part, l'effort de promotion, son ancienneté, son renforcement constant [...] et d'autre part, le montant actuel des IDE qui, bien qu'en forte hausse par rapport au début des années 1990, reste largement au deçà des potentialités du pays⁷⁷ ». L'analyse de la composition des flux que l'économie tunisienne a réussi à attirer entre 2000 et 2006 montre la perpétuation de cette tendance. Alors que les IDE hors privatisation et énergie ont augmenté de 305 millions de dinars en 1995 pour atteindre 1068 millions de dinars en 2000 avec un secteur manufacturier particulièrement attractif (65% du total des IDE pour cette même année, loin devant les 8% de 1995), le montant d'IDE hors privatisation et énergie était de 499 millions de dinars en 2006 avec une baisse de 2% par rapport au montant de 2005. L'industrie manufacturière n'a attiré que 352 millions de dinars en 2006 réalisant une baisse de 10% par rapport à 2005 tandis qu'on a assisté à une véritable chute des IDE dans les secteurs des industries mécaniques (-

⁷⁶ F. Abbate, « L'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale : opportunités et défis », *Conférences des Nations Unies pour le Commerce et le Développement*, Genève 2002. www.globalprogramme.org/tunisie

⁷⁷ Ibid, p.39.

77%) et des matériaux de construction (-58%). Le secteur des services a également vu sa part d'IDE chuter de 54% par rapport à l'année 2005 et n'a réussi à attirer que 112 millions de dinars. Au cours de l'année 2006, la seule satisfaction concerne le secteur des textile-habillement qui a réussi en 2006 à mettre un terme à une tendance à la baisse débutée depuis 2001, devenue inquiétante quand à l'avenir de ce secteur, et a réussi à augmenter sa part d'IDE de 55% par rapport à 2005⁷⁸.

Conscient de cette réalité, les pouvoirs publics ont accéléré le processus de privatisation depuis 2000. Le montant d'IDE a donc atteint en 2006 le record de 4400 millions de dinars, après la cession de 35% du capital de Tunisie Telecom à Dubaï Holding, pour un montant global de 3600 millions de dinars. De même, l'envolée spectaculaire du prix du pétrole a relancé, ces dernières années, les investissements étrangers dans la prospection d'hydrocarbures (950 millions de dinars, réalisant une augmentation de 136% par rapport à 2005). Cette accélération des privatisations, cache mal un ralentissement inquiétant des IDE hors privatisation et énergie. On peut interpréter une telle situation comme un essoufflement du secteur offshore et, plus généralement, comme un blocage important du modèle de développement dual. De fait, le secteur offshore étant composé historiquement de firmes suivant en grande partie une stratégie de minimisation de coûts, la Tunisie a progressivement perdu cet avantage comparatif du fait de l'exacerbation de la compétition internationale et de l'apparition de nouveaux acteurs de l'économie globale. Malgré les révisions du code du travail en 1994 et en 1996 autorisant une plus grande flexibilisation de l'emploi, les entreprises offshores considèrent qu'elles continuent à être pénalisées par la législation du travail. Cette dernière ne leur permet effectivement pas de faire des licenciements individuels pour des raisons économiques et leur impose une autorisation préalable des autorités tunisiennes pour réaliser des licenciements collectifs. Les relations de travail constituent un point constamment soulevé par les investisseurs étrangers lorsqu'il s'agit d'évoquer les aspects négatifs réduisant l'attractivité de la Tunisie. En réalité, la nature des entreprises offshore détermine largement une telle perception. A la faible intégration entre les secteurs offshore et on shore et les faibles relations de sous-traitance entre ces deux secteurs, s'ajoute la nature particulière de ces entreprises qui travaillent dans le secteur manufacturier (textile-habillement, composants électriques et mécaniques...etc.). Ces entreprises font généralement office d'ateliers pour leur maison mère augmentant ainsi leur dépendance par rapport à celle-

⁷⁸ Statistiques de la FIPA (Agence de promotion des investissements extérieurs) pour 2006. Voir www.webmanagercenter.com, « IDE le bon cru de 2006 », mai 2007.

ci, dépendance en termes de financement, d'approvisionnement ou de commercialisation. De plus, « relativement peu de firmes européennes suivent une stratégie globale qui repose sur l'articulation entre une stratégie de minimisation de coût (verticale) et une stratégie de marché (horizontale). Pour celles qui adoptent ce modèle, il n'est pas sûr que le territoire tunisien (comme les autres territoires maghrébins d'ailleurs) soit placé dans le cercle le plus élevé en termes d'attractivité. La conjonction de la minimisation des coûts et de la demande sur laquelle se fonde la stratégie globale, plus le jeu habituel du mimétisme, donne la préférence à la zone Pacifique, l'ALENA et, peut être, demain, à la zone de l'UE élargie à l'Est⁷⁹ ».

L'accélération des privatisations a coïncidé avec la chute des IDE hors énergie. Certains ont analysé cette nouvelle stratégie comme un revirement dans la politique économique graduelle adoptée par la Tunisie, gradualisme et prudence qui auraient envoyé des signaux négatifs aux investisseurs étrangers quant à la détermination des autorités tunisiennes à libéraliser l'économie du pays. Cependant, il nous semble que c'est moins la nature des signaux adressés aux investisseurs étrangers qui détermine la nouvelle stratégie économique de privatisation, qu'une lecture froide de la structure de l'économie tunisienne et des incitations que celle-ci propose en vue d'améliorer son attractivité. Le dualisme hérité des années 1970 semble arriver à une situation de blocage, car il était essentiellement fondé sur un secteur offshore qui cherchait des coûts faibles et qui avait trouvé dans la Tunisie de ces trente dernières années un réservoir de main d'œuvre bon marché, un volontarisme étatique et une proximité géographique. Les changements qui sont survenus depuis au moins une décennie concernent aussi les attentes des entreprises offshore en termes de recherche d'une alliance entre main d'œuvre flexible et à faibles coûts d'une part et, de l'autre, accès au marché national. La situation tunisienne ne favorise pas une telle approche, en raison de l'étroitesse du marché et de la poursuite d'une politique protectionniste.

Par ailleurs, la nature de la main d'œuvre a changé avec la hausse de qualification du personnel. Le seuil socialement acceptable de précarisation du monde du travail a d'ores et déjà été atteint, risquant de remettre en cause les équilibres sociaux fondateurs du « pacte de sécurité ». Les grèves sauvages qui se sont multipliées à l'occasion des délocalisations d'entreprises offshore ou lors de la privatisation d'entreprises publiques ainsi que les occupations d'usines sont prises au sérieux par les autorités qui n'hésitent pas à intervenir, par l'intermédiaire de leurs délégués dans les régions, et même à indemniser les ouvriers

⁷⁹ F. Abbate, « L'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale... », art.cité, p. 45.

licenciés. La recherche d'une main d'œuvre flexible par le secteur offshore se heurte ainsi aux fondements du « pacte de sécurité ». Ce dernier, véritable expression du bon fonctionnement d'une société de consommation et du bien-être, ne saurait exister sans assurer une sécurité matérielle à la population. Ceci va nettement à l'encontre de la demande du secteur offshore en faveur d'une plus grande flexibilisation de la main d'œuvre. La logique de la « stabilité » défendue et promue par les autorités tunisiennes s'oppose clairement, dans la situation actuelle, à la logique économique d'un secteur offshore moins intéressé par des bas coûts de production que par une plus grande flexibilité de la main d'œuvre. C'est un des blocages les plus importants que vit aujourd'hui le modèle dualiste et qui remet en cause, par conséquent, toute velléité d'émergence.

Flux tendu et mise au travail capitaliste en Tunisie

Les révisions du code de travail de 1994 et 1996 destinées à répondre à la demande de flexibilisation de la main d'œuvre de la part des investisseurs nationaux et étrangers ont été à l'origine d'une précarisation du monde du travail. L'organisation en flux tendu – ou *just in time* – correspond à une stratégie de compression des coûts adoptée par les entreprises offshore, situées souvent au bout de la chaîne de sous-traitance et qui dépendent largement des exigences des maisons mères ou des donneurs d'ordre. La multiplication des CDD, les taux de rotation élevés du personnel et l'emploi informel visent à contourner les multiples obstacles imposés en cas de licenciement du personnel. La flexibilité de la main d'œuvre est dès lors réalisée dans les faits, même si elle n'est pas expressément garantie par les textes. Le recours à l'intérim n'est plus l'apanage des entreprises offshore et il est désormais couramment adopté par les entreprises du secteur privé local soucieuses de bénéficier elles aussi d'un personnel flexible et dès lors peu enclin à la revendication de ses droits. On voit ainsi fleurir, dans les grandes villes et aux abords des zones industrielles, des foyers destinés à héberger une main d'œuvre constituée en majorité de jeunes ouvrières issues des régions pauvres de l'intérieur du pays et travaillant dans ces entreprises en tant qu'intérimaires⁸⁰. A la flexibilité de la main d'œuvre s'ajoute l'adoption, essentiellement par les entreprises offshore, d'une organisation en flux tendu alliant rendement et discipline au travail. Le flux tendu, souvent compris comme la seule compression des délais de livraison, est avant tout un mode d'organisation du travail basé sur l'individualisation du rapport salarial. Le flux tendu

⁸⁰ Enquête de terrain réalisée en 2007.

correspond ainsi à une intériorisation du contrôle au travail et une autodiscipline susceptible d'améliorer le rendement. Dans l'analyse qu'il fait de ce mode d'organisation, Jean Pierre Durand y voit un vecteur nouveau de domination et de servitude volontaire à travers ce qu'il appelle « l'implication contrainte ». Accepter le flux tendu revient à accepter la discipline qu'il impose, sans que cela ne requière la présence physique d'un agent de contrôle. « Le salarié pris dans le tourbillon du flux tendu se mobilise et s'implique parce qu'il n'a pas le choix, le flux requérant toutes ses facultés pour être maintenu tendu. D'une certaine façon, on pourrait dire en plagiant les slogans de Mai 1968 que le 'flic est dans le flux'. C'est-à-dire que le contrôle social d'hier effectué par un chef ou une maîtrise n'a plus lieu d'être puisque le salarié se conforme aux exigences du flux tendu en ayant accepté son principe de fonctionnement⁸¹ ».

Le travail est souvent le seul moyen de subsistance, mais il véhicule surtout de nouvelles normes disciplinaires, un nouveau rapport au temps, à l'espace et à l'autorité. En Tunisie, la tendance est à l'exploitation des capacités productives et des différentiels de cette force de travail. Capacités manuelles, intellectuelles, d'application et d'implication mais aussi différentiels géographiques avec le développement du déplacement de la force de travail, des régions de l'intérieur vers les régions côtières, exerçant des tensions à la baisse sur les salaires⁸². Certaines enquêtes corroborent cette analyse en affirmant que le coût, charges sociales comprises, de la main d'œuvre non qualifiée dans le secteur manufacturier est plus bas en Tunisie que dans ses principaux concurrents du bassin méditerranéen, à savoir le Maroc, la Turquie et l'Égypte⁸³.

Flexibilité de la main d'œuvre et flux tendu constituent deux piliers de la mise au travail capitaliste des Tunisiens. Une mise au travail d'autant plus importante que les objectifs de minimisation de coûts deviennent de plus en plus pesants et que l'augmentation de la productivité est érigée en impératif dont dépend la pérennité du « modèle » tunisien. La mise au travail capitaliste en Tunisie reflète cependant un mode d'accumulation caractérisé par un investissement public très bas si on le compare à des niveaux observés dans des pays émergents tel que la Chine ou l'Inde. En effet, l'investissement public en Tunisie représente 7% du PIB, loin derrière la Chine qui investit chaque année le tiers de son PIB et l'Inde qui

⁸¹ J.P. Durand, *La chaîne invisible. Travailler aujourd'hui : flux tendu et servitude volontaire*. Paris, Le Seuil, 2004, p. 79.

⁸² Voir les travaux de J. L. Rocca sur la Chine notamment, *La condition chinoise : la mise au travail capitaliste à l'âge des réformes (1978-2004)*, éditions Karthala, 2006.

⁸³ F. Abbate, « L'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale... », art.cité, p. 31.

investit le quart du sien. L'effort des années 1960 et 1970 qui avait en partie expliqué le décollage de l'économie tunisienne n'a pas été poursuivi et ceci explique aussi le blocage actuel et l'impossibilité de la Tunisie d'atteindre le statut de pays émergent. Ce bas niveau d'investissement public conjugué à un niveau d'investissement domestique privé lui aussi très faible (il tourne autour de 14% du PIB) reflètent largement une aporie du dualisme : il est véritablement un mode de production et d'accumulation dont la mise au travail n'a concerné qu'une partie de la population. Le caractère partiel de la mise au travail des Tunisiens, son cantonnement au secteur offshore et à quelques segments de l'économie domestique, explique en partie l'absence de diffusion du processus d'industrialisation, la faiblesse relative du processus de développement et l'incapacité à répondre aux exigences de l'émergence.

Les niveaux très élevés du chômage confirment cette tendance. Avec un taux de chômage invariable depuis plus de vingt ans, qui s'établit autour de 15% selon les statistiques officielles, et des niveaux historiquement élevés de sous-emplois, le caractère partiel de cette mise au travail ne peut que se renforcer. Pour beaucoup d'observateurs, malgré l'absence de statistiques probantes, il est évident que le niveau du chômage a explosé ces dernières années et qu'il a au moins atteint les 20% : compte tenu des derniers chiffres officiels, ceux du recensement de 1994, les sous-employés (ceux qui travaillent moins de six mois par an) représentent 25,7% de la population active occupée. Le même recensement de 1994 considère en outre une autre catégorie d'actifs, les « actifs marginaux occupés » (probablement des personnes travaillant dans l'informel) comme faisant partie des actifs. Par ailleurs, le nombre de personnes licenciées, évalué à 10.000 personnes en 1994 par le ministère de l'Emploi, a probablement augmenté ces dernières années à la suite de l'accélération du processus de privatisation et des opérations de restructuration. Des estimations avancent le chiffre d'un taux de chômage autour des 23%.

Le secteur informel constitue en outre une proportion non négligeable de l'économie tunisienne, évaluée entre 15 à 20% du PIB et occupant, selon certaines estimations, plus de 30% de la population active non agricole. La mise au travail capitaliste en Tunisie est décidément bien partielle et elle s'accompagne d'une remise en cause du rapport salarial. Or ce dernier constitue, d'après nombre d'analyses sur le sujet développées à propos des économies asiatiques ou à propos du développement historique des économies avancées⁸⁴,

⁸⁴ Voir F. Vatin (dir.), *Le salariat. Histoire, théorie et formes*, Paris, La dispute 2007.

une condition importante de l'émergence. Seul le salariat offre à la main d'œuvre une garantie d'implication à long terme dans un rapport connu à l'avance ; il est simultanément le véhicule de la croyance en une amélioration des conditions de vie. Or ceci n'existe pas en Tunisie⁸⁵. La majorité des ouvriers du bâtiment travaillant dans les régions du Sahel ou du grand Tunis, issus en grande majorité de l'exode rural, ne bénéficient pas même de contrats de travail, encore moins de couverture sociale. L'emploi informel dans les entreprises offshore ou dans les entreprises domestiques du privé se développe ces dernières années, à travers la non-déclaration d'une partie du salaire, voire parfois de la totalité du salaire, et l'absence de contrat de travail. La multiplication de petits ateliers clandestins spécialisés dans la sous-traitance et employant, dans des conditions difficiles, une vingtaine et parfois même une quarantaine d'ouvrières, payées à la journée, illustre le reflux du rapport salarial au profit d'un rapport informel, non contractuel et non contraignant pour les employeurs.

Analyse de l'insertion de la Tunisie dans l'économie mondiale

Le développement du secteur offshore et du secteur industriel privé depuis les années 1970 a progressivement changé la composition des exportations tunisiennes en augmentant la part des produits manufacturiers et en mettant fin à la dépendance de l'économie tunisienne vis-à-vis des prix et des exportations de produits pétroliers. Actuellement, les produits manufacturiers représentent 70% des exportations de biens. C'est d'ailleurs ce constat qui permet aux thuriféraires du régime tunisien de parler d'émergence. Le secteur « textile et habillement » couvre à lui seul 46,7% des exportations manufacturières (soit 34% du total des exportations de biens en 2003), emploie 55% des ouvriers du secteur manufacturier et génère 6,4 point du PIB. Cependant, ce secteur est largement composé de sous-traitants étroitement liés à des donneurs d'ordre européens qui se chargent de la commercialisation et de la distribution des produits, limitant ainsi la valeur ajoutée de ce secteur. Le contenu en importations des exportations du textile est en outre élevé (85%), reflétant la faiblesse du contenu technologique du secteur et faisant de celui-ci une sorte de « commerce de transformation⁸⁶ ». Le secteur des composants électriques et mécaniques représente 12% de exportations manufacturières et concerne notamment les câbles et les composants utilisés dans

⁸⁵ Il existe peu de travaux sur le sujet en Tunisie. Ces remarques sont également le fruit de notre terrain réalisé pendant l'été 2007 et de précédents terrains.

⁸⁶ F. Abate, « L'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale... », art.cité.

l'industrie automobile. L'Europe constitue la principale destination des exportations manufacturières (et notamment 95% des exportations « textile et habillement »), ce qui aggrave encore l'enclavement de ces activités. Cet enclavement se retrouve doublé d'une certaine précarité lorsqu'on sait que le secteur offshore, formé principalement par des entreprises étrangères (60%), assure les deux tiers de ces exportations.

La perte de 25% des parts de marchés européens de la confection entre 1998 et 2004 traduit la difficulté du secteur textile tunisien à faire face à une concurrence asiatique acharnée et à réussir une remontée de filières capable de lui assurer une meilleure spécialisation, une qualité plus élevée et de lui épargner les fluctuations de la demande. Ce secteur reste très dépendant des débouchés que lui offrent les donneurs d'ordre et avec l'exacerbation de la concurrence, la relation entre ceux-ci et les sous-traitants peut rapidement se transformer en un rapport de force dont le but principal est la réduction des coûts et l'amélioration de la productivité et de la qualité. Malgré l'adoption du coût-minute qui constitue l'un des points forts du secteur textile tunisien en termes de compétitivité-coût, les exportations du secteur textile ont connu un net recul depuis 2001, recul plus net encore si on l'évalue en euro et non en dinar⁸⁷. La fermeture de quatorze entreprises de textile entre 2003 et 2004 a fait planer un scepticisme quant à l'avenir du secteur en Tunisie, liée notamment au démantèlement des accords multifibres en janvier 2005. L'arrivée à échéance des accords préférentiels assurant au textile tunisien une pénétration des marchés européens sans restrictions quantitatives ni douanières et la présence massive du textile chinois qui menaçait d'envahir les marchés européens ont annoncé une restructuration durable du marché mondial du textile qui allait forcément se répercuter sur le secteur tunisien. Cependant, les performances de ces deux dernières années semblent redonner une certaine confiance en la capacité de ce secteur à se redresser⁸⁸. En dépit de la récente reprise, le secteur « textile et

⁸⁷ Après une hausse des exportations en 2001 atteignant 23,4% par rapport à l'année 2000, un recul progressif a été enregistré à partir de 2002. Le taux de croissance des exportations en 2002 et 2003 est resté inférieur à 3% et a glissé en 2004 jusqu'à 1,3% en 2004. La dépréciation du taux de change du dinar tunisien par rapport à l'euro explique largement ces taux positifs en dinar tunisien car lorsque l'évaluation est faite en euro, le secteur a même connu une décroissance avec une baisse de 2,9% en 2004 et de 1,3% en 2003. Selon Hajer Bettaieb, le coût minute intègre tous les coûts d'exportation (salaire + charge, énergie, amortissement, matières, etc.) rapportés à la minute de travail offerte à la main d'œuvre directe. Ce coût prend donc également en compte la productivité, l'absentéisme. Voir H. Bettaieb, « Les nouveaux défis du secteur textile en Tunisie », *L'année du Maghreb*, 2006.

⁸⁸ En effet, les exportations réalisées au cours des dix premiers mois 2007 ont augmenté de 17,4% par rapport aux performances sur la même période en 2006. D'autant plus que l'investissement dans ce secteur a été relancé et que des augmentations importantes de parts de marché sont réalisées, notamment le marché portugais avec 42%. Source : www.webmanagercenter.com, « Le secteur du textile-habillement se porte bien ! » 28 novembre 2007. Les chiffres sont tirés d'une note du Centre Technique du Textile « CETTEX ».

habillement » reste néanmoins extrêmement exposé aux fluctuations de la demande européenne et à la concurrence internationale, et handicapé par le niveau élevé de son contenu en importations et par le niveau très bas de son contenu technologique⁸⁹.

Cette importance – voire l’omniprésence – du textile dans l’économie tunisienne comme dans la publicisation du « miracle » tunisien (illustrée par l’abondance relative des données disponibles sur ce secteur par rapport notamment aux autres industries) reflète l’absence de diversification de l’économie tunisienne. Ce secteur constitue le seul point fort de l’industrie manufacturière, l’installant dans un rapport de dépendance à ses performances. La faible diversification de l’économie explique, en partie, que la Tunisie n’arrive pas à dépasser un certain niveau de développement qui puisse faire penser qu’un processus d’émergence est en cours. Le développement industriel, centré sur le textile, est insuffisant pour amorcer un processus d’émergence.

L’avenir des secteurs manufacturiers en Tunisie, à commencer par le secteur textile, dépend du dépassement du modèle de « commerce de transformation » et de la réalisation de produits finis de haute qualité. Conscients de ces défis, les pouvoirs publics se sont engagés à réduire les délais de dédouanement et d’exportation et à améliorer les prestations administratives afin de booster les exportations. Néanmoins, la politique de change reste depuis des années le principal moyen utilisé par les autorités pour éviter l’effondrement des exportations et pour entretenir la compétitivité. C’est ainsi que depuis la dévaluation du dinar en 1986/1987, des glissements continus se sont opérés afin d’entretenir la compétitivité-prix des exportations. Certaines estimations font état d’une dépréciation du taux de change réel de 15% depuis l’an 2000, ce qui contribue inversement à gonfler la dette malgré la rigueur budgétaire et l’utilisation partielle des recettes de privatisation à cette fin. En terme d’économie politique, on peut dire que cette politique de change reflète le souci de protection d’une économie politique davantage centrée sur « stabilité » que sur l’émergence.

Cette politique monétaire vient au secours d’un autre secteur en difficulté, le tourisme. En effet, ce secteur, concentré autour du tourisme balnéaire, souffre de la médiocrité des installations et des services offerts. Reconnu bas de gamme au niveau international, les professionnels sont contraints de brader leur offre. Or le tourisme est important,

⁸⁹ La réalisation d’une remontée de filières devient dès lors un gage de pérennisation de ce secteur face à une concurrence qui s’annonce rude avec l’arrivée à échéance fin 2007, des accords conclus en 2005 entre l’Union européenne et la Chine limitant les exportations en textile de cette dernière. Il ne semble pas qu’elle soit déjà à l’ordre du jour.

quantitativement, pour l'économie tunisienne : il représente 6% du PIB, emploie 12% de la population active et génère 15% des recettes courantes de biens et services. Sa restructuration devient dès lors un impératif. Les défaillances de ce secteur sont également d'ordre financier compte tenu des difficultés de beaucoup d'établissements à rembourser les prêts contractés.

Face à ces défis et à la suite des accords d'association euro-méditerranéen de 1995, les autorités tunisiennes ont entamé un programme de « mise à niveau » destinée à aider les entreprises à se restructurer et à affronter la concurrence internationale. Ce programme vise à moderniser le tissu industriel et à améliorer la compétitivité des entreprises exportatrices. Les investissements réalisés par les entreprises entre 1996-2000, avec l'aide des autorités, dans le cadre de ce programme ont représenté 40% de l'investissement privé. Béatrice Hibou affirme que bien que les investissements réalisés dans le cadre de la mise à niveau aient contribué aux performances en matière de croissance, à l'augmentation de l'investissement et à l'amélioration de la situation de l'emploi, l'évaluation de l'allocation des ressources subventionnées semble être plus ardue que la seule présentation de ces chiffres ne le suggère. Quelle aurait été l'efficacité comparée de telles sommes affectées à d'autres objets ? Surtout, les résultats de ce programme sont mitigés, voire décevants du fait notamment de l'échec relatif de la politique en faveur des investissements immatériels. Les difficultés du tissu industriel tunisien sont en effet d'ordre structurel. « Malgré la mobilisation de l'API (Agence de Promotion de l'Industrie) et son investissement par des bailleurs de fonds, le programme de mise à niveau n'a pas pu modifier une situation caractérisée, selon les termes mêmes du ministre de l'Industrie, par une mauvaise gestion, un sous-encadrement technique, l'aggravation des problèmes financiers (endettement excessif, manque de ressources propres, insuffisance de fonds de roulement, recours abusif au crédit à court terme), l'impréparation à l'ouverture extérieure (moins due à la suppression de la protection qu'au développement de l'informel), à l'augmentation des taux d'intérêts et à la politique de dévaluation. La mise à niveau ne semble donc pas permettre l'évaluation du processus de modernisation du tissu industriel tunisien⁹⁰ ».

L'analyse du tissu industriel tunisien tourné vers l'exportation et des modalités d'insertion de la Tunisie dans les échanges internationaux suggère que l'économie tunisienne

⁹⁰ B. Hibou, *La Force de l'obéissance.....op.cit.*, p. 315. Pour mener à bien ce programme de mise à niveau, les autorités tunisiennes ont mis en place un dispositif piloté par le ministère de l'industrie : le bureau de la mise à niveau conceptualise et coordonne les actions en faveur des entreprises, l'Agence de promotion de l'Industrie (API) met en place concrètement les dispositifs de modernisation, notamment les normes européennes.

n'est pas (encore) entrée dans l'aire de l'émergence. Le contenu en importation reste élevé, la valeur ajoutée faible et le niveau technologique des exportations tunisiennes très bas. Ces évolutions contrastent avec la tendance à l'investissement dans la recherche et développement et la spécialisation dans les technologies nouvelles observée dans des pays émergents tel que la Chine, l'Inde ou le Brésil – ou auparavant dans des pays plus petits comme Taiwan. La spécialisation de l'Inde dans les industries informatiques, biotechnologiques et électroniques fait d'elle une puissance économique en devenir, qui se positionne dans les secteurs à haute valeur ajoutée. La Chine a également énormément investi dans la recherche et développement et favorise les partenariats avec des firmes étrangères capables de lui fournir une technologie à transférer, technologie dont elle a besoin pour son développement⁹¹.

Recomposition de l'économie d'endettement : le « pouvoir à crédit » et la paix sociale... en prime.

Dès la mise en place du premier programme d'ajustement, les bailleurs de fonds ont mis en évidence les carences structurelles du secteur bancaire. Le modèle de développement mis en place dans les années 1970 s'était en effet accommodé, et avait même contribué, à la prolifération des créances douteuses, parce que son financement se fondait largement sur un coût très bas du capital dans une économie fermée et protégée. La mobilisation de l'épargne faiblement rémunérée et des ressources allouées selon des critères clientélistes caractérisaient le fonctionnement du secteur. Ce modèle de financement s'est grippé dans les années 1980 et les créances douteuses, symbole de l'archaïsme du système bancaire, a commencé à devenir un « problème ». Depuis les années 1990, la résorption des créances douteuses a été considérée comme un préalable à la restructuration et à la modernisation du secteur bancaire.

Nouvelle appréciation de l'ampleur des créances douteuses

Bien que la réforme du système financier tunisien soit à l'ordre du jour depuis le tout début des années 1990, les autorités tunisiennes ont jusqu'à présent résisté à toute réforme d'envergure et n'ont réalisé que les ajustements qui entraient dans leur agenda politique

⁹¹ Voir F. Sachwald, « La Chine, puissance technologique émergente », *Les Etudes de l'Ifri*, Paris, Ifri, 2007.

interne. Leur priorité reste le contrôle des leviers d'action tant économiques que politiques, toujours au nom de cette sacro-sainte stabilité.

Les problèmes cumulés dans plusieurs secteurs, et notamment dans le tourisme après les attentats de 2001 (11 Septembre) et de 2002 (Djerba), ont fait ressortir des difficultés structurelles particulièrement liées aux modes de financement. Le taux des créances douteuses pour les banques de dépôt a atteint 23,9% du total des engagements bancaires en 2003 et 2004, représentant 16,3% du PIB, et 20,9% en 2005⁹². Ces niveaux élevés de créances, bien qu'en grande partie hérités du modèle de développement antérieur, n'ont pas réussi à diminuer significativement dans les années 2000⁹³. De fait, l'importance des créances douteuses reflète moins une gestion bancaire mauvaise et archaïque que la signification sociale et politique de ce dispositif financier au cœur du modèle tunisien de développement. Celle-ci était d'ailleurs perçue comme « normale » et non problématique jusque dans les années 1980. C'est avant tout l'adoption de nouveaux critères – nés du contexte néolibéral et de la globalisation des normes d'évaluation – qui a « créé » le problème des créances douteuses, ces dernières devenant pour la communauté internationale le signe d'une « mauvaise » gouvernance, de l'immixtion indue du politique dans les affaires économiques et de modalités archaïques de financement.

L'examen des secteurs économiques générateurs de ces créances permet un premier niveau de lecture de ces prêts non remboursables. Le secteur hôtelier, les PME ainsi que les hommes d'affaires de renom et les cercles d'entrepreneurs proches du pouvoir sont les principaux bénéficiaires de ces prêts : on le voit, les créances douteuses ne sont pas cantonnées à quelques canards boiteux ou à quelques secteurs en difficulté, ils concernent tout le tissu économique tunisien et suggèrent que le non-remboursement, ou le remboursement partiel et retardé des prêts bancaires constitue un mode de financement banal et répandu de l'économie tunisienne. Tous les secteurs importants participent à ce mode de financement tels le secteur touristique né en grande partie grâce aux financements bancaires ou les PME qui constituent la quasi-totalité (97%) du tissu entrepreneurial tunisien. Cette économie

⁹² En 1999, les créances douteuses ont atteint 22,4% du total des engagements, représentant 20,3% du PIB. Toutefois malgré la baisse relative en 2001 du taux des créances douteuses dans le total des engagements bancaires à 20%, ce taux a augmenté de nouveau en 2002 et a atteint 21%. Il atteignait même de 28% pour les banques de développement en 2003. Toutes ces données chiffrées et l'analyse de cette partie sont directement issues de B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, *op.cit.*, chapitres 1 et 2.

⁹³ B. Hibou nous fait remarquer que l'interprétation selon laquelle les créances douteuses seraient un passif hérité des années 1970 et 1980 revient souvent dans le discours autorités tunisiennes. Elle nous montre que ceci est faux, les autorités reproduisant quasiment les mêmes modalités de financement de l'économie jusqu'à nos jours. Le taux des créances douteuses était de 35% du total des engagements en 1994. *Ibid.*, chapitre 1 notamment.

d'endettement avait permis, dans les années 1970, la création d'un secteur privé quasi-inexistant à l'indépendance, et avait eu l'extrême avantage de huiler les rapports clientélistes associant autorités politiques et entrepreneurs. Cette seconde lecture ne peut être occultée. Il ne fait aucun doute que la mauvaise gestion de nombre d'entrepreneurs et l'appréciation tout aussi déficiente des risques ont participé à l'amplification du phénomène. Toutefois, la législation en place et l'immixtion du politique dans les affaires économiques ont également favorisé la création de dettes au nom du soutien à l'activité économique et à la création de l'emploi. La dimension clientéliste et politicienne mise en évidence par les bailleurs de fonds est cependant indissociable de cette compréhension politique plus « noble » du crédit, indispensable à la réalisation d'un environnement stable et au fonctionnement du pacte de sécurité au cœur du « modèle » tunisien. En passant sous silence la portée politique et sociale des créances douteuses, les bailleurs de fonds ne peuvent appréhender leur véritable signification, et par là même les modalités des changements nécessaires à un fonctionnement plus conforme aux exigences d'un pays émergent. Car si le « modèle » tunisien produit des créances douteuses, les créances douteuses ont largement fait le « modèle » tunisien.

C'est ce qui explique la perpétuation de la situation. La priorité donnée par les autorités tunisiennes à la dimension socio-politique du crédit et plus généralement du complexe politico-financier explique que les pressions des bailleurs de fonds ne se traduisent que par quelques ajustements marginaux et par beaucoup de faux-semblants. Le traitement comptable des créances douteuses, par sous-évaluation des prêts problématiques et des provisions nécessaires ou surévaluation des ressources effectives, traduit la volonté de répondre aux demandes des donateurs tout en ne touchant pas aux fondements du système bancaire. Entre les critères d'émergence et ceux du pacte de sécurité, les autorités tunisiennes n'hésitent pas.

Les enjeux d'une restructuration du secteur bancaire

Les créances douteuses ne sont donc pas une manifestation du dysfonctionnement du système bancaire. Béatrice Hibou a montré que les créances douteuses s'inscrivent dans une économie d'endettement, simultanément modalité d'accès au crédit et de financement de l'économie tunisienne et art de faire des dettes dans une stratégie de reproduction d'un ordre social. Nonobstant la croissance économique de la dernière décennie, les autorités tunisiennes n'ont pas mené la restructuration exigée par les bailleurs de fonds, et se sont contentées

d'inciter les opérateurs – et notamment les banques – à plus de rigueur dans la gestion courante de leurs engagements. « En période de croissance, [...], les nouveaux crédits permettent aux entreprises endettées de rembourser les anciennes échéances ; du côté des banques, le remboursement même partiel des créances antérieures ainsi que le paiement d'agios et de divers autres frais financiers couvrent largement les nouveaux prêts ; de sorte que le système perdure, avec toujours plus de prêts, toujours plus de dettes, toujours plus d'intérêts et de frais financiers⁹⁴ ».

Dès lors, la machine à faire des dettes et à les perpétuer fonctionne sur une croyance : celle qui se fonde sur la conviction que l'Etat et les bailleurs de fonds joueront quoi qu'il en soit le rôle de prêteur en dernier ressort et empêcheront la faillite du système. Tous les intervenants s'associent pour entretenir la fiction d'un système bancaire sain, qui fonctionne sans ruptures ni crises, réalité largement fictive basée non sur des réalités économiques mais sur des écritures comptables. L'inscription de l'économie d'endettement dans ce « monde fictif » constitue la principale condition de son existence et de sa reproduction⁹⁵. L'Etat tunisien est le garant de ce système. Il entretient auprès des banquiers mais aussi de l'ensemble des acteurs du système la croyance en l'automaticité des interventions sécurisantes et stabilisatrices des autorités publiques. Il n'hésite pas à envoyer des signaux aux principales banques du pays pour que celles-ci accompagnent les choix gouvernementaux et les aléas de la conjoncture financière. De ce fait, il contribue à construire cette fiction d'un système stable, sain, responsable. L'Etat n'est cependant pas le seul acteur de cette construction. Celle-ci résulte également des arrangements sociopolitiques dans lesquels tous les acteurs économiques, financiers, politiques nationaux et internationaux interviennent, de l'enchevêtrement des intérêts qui permettent le fonctionnement du système bancaire tunisien. Celui-ci ne prend sens que si l'on prend en compte la configuration créée par les chaînes d'interdépendance reliant ces différents acteurs, banquiers nationaux et même étrangers, entrepreneurs, autorités publiques dans leur multiplicité, banque centrale, consommateurs, bailleurs de fonds... Béatrice Hibou a restitué cette chaîne : « Même si elles le paient cher, les entreprises se financent essentiellement par crédit sachant que les institutions bancaires ont peu d'exigences. Les banques sont poussées à accepter sans limite les crédits aux entreprises cooptés, anticipant une intervention de la BCT en cas de difficultés et connaissant les avantages du fonctionnement actuel. La Banque centrale intervient en permanence parce que

⁹⁴ Ibid, p.70.

⁹⁵ Ibid.

le coût budgétaire de ces opérations est faible, parce que les contribuables et les consommateurs l'acceptent implicitement, parce que la mobilisation des acteurs étrangers est facile [...] Malgré les imprécations gouvernementales en faveur de la Bourse, l'hégémonie du crédit bancaire et sa facilité d'accès sont implicitement favorisés par l'Etat qui bénéficie ainsi d'un marché favorable pour ses bons de trésor et pompe à peu de frais une bonne part de l'épargne privée, ce qui lui permet de masquer la réalité du déficit public dont l'origine réside dans l'endettement d'entités parapubliques auprès du système bancaire. La chaîne des dépendances est tellement étirée que plus personne n'apparaît responsable. C'est ce qui explique que tout le monde s'en accommode⁹⁶ ».

La prise en compte de ces interdépendances et du caractère largement construit, voire fictif, du bon fonctionnement du système bancaire permet de comprendre pourquoi sa restructuration, la résorption des créances douteuses et la normalisation des critères d'allocation des crédits pourront difficilement être mis en œuvre à brève échéance. Cette entreprise risque tout simplement de mettre en péril les arrangements sociopolitiques constitutifs du système financier. Une telle stratégie de restructuration aboutirait en effet à l'arrêt du financement bancaire d'un nombre élevé d'entreprises, si bien qu'elle se répercuterait sur l'ensemble du tissu productif du pays à travers la baisse des investissements déjà faibles, la faillite d'un certain nombre d'unités et la mise au chômage de salariés⁹⁷.

Les faillites récentes de certains groupes (BATAM, Groupe Affès, Sfax Huile ou La Couscoussière du sud – pour 180 MDT de dettes et plus de 1500 salariés licenciés) et les menaces de règlement judiciaire sur tant d'autres (notamment Agromed – Mamie Nova – du groupe Abdennadher et le groupe de BTP Hmila) risquent de remettre en cause les fondements de cette croyance dans le monde fictif de la finance tunisienne, et ceci d'autant plus que les banquiers étrangers (français, arabes, espagnols et marocains principalement) sont de plus en plus nombreux à investir dans les banques tunisiennes et exigent souvent une vérité des comptes. La faiblesse de l'investissement privé, qui s'est aggravée depuis une décennie, résulte en partie de la perception de ces fragilités par les entrepreneurs. L'échec, reconnu seulement depuis peu par le gouvernement, des incitations à la création d'entreprises en est la preuve. Alors qu'ils tablaient sur la création de 70.000 entreprises lors du plan quinquennale (2005-2009) – 14.000 par an en moyenne – pour résorber le problème du

⁹⁶ Ibid.

⁹⁷ R. McKinnon, *Money and Capital in Economic Development*, Washington, Brookings Institution, 1973; C. M. Henry, *the Mediterranean Debt Crescent. Money and Power in Algeria, Egypt, Morocco, Tunisia, and Turkey*, University Press of Florida, 1996.

chômage, notamment celui des diplômés, les autorités tunisiennes viennent d'avouer que seules 3.500 entreprises, dont beaucoup de très petite taille, ont été créées à mi-parcours de ce plan quinquennal.

Le « modèle » financier tunisien semble être en fin de cycle. Le surendettement des entreprises, la fragilité des bilans privés, les pertes importantes des banques, les pressions continues des nouveaux acteurs étrangers sont autant de signaux que les autorités s'ingénient à prendre pour des problèmes conjoncturels et passagers, mais qui ne trompent personne. Reste que le rôle social et politique de ce « modèle » paralyse les autorités tunisiennes.

La démocratisation du crédit : peut-on parler d'une politique publique ?

Il le paralyse d'autant plus que cette modalité de l'économie d'endettement, qui avait avant tout profité aux entrepreneurs possédant un capital social et entretenant des relations d'allégeance avec les pouvoirs publics, s'est largement étendue durant les années 1990 et a fini par englober des catégories sociales beaucoup moins influentes socialement et politiquement. L'ouverture économique et le développement de la consommation de masse ont en effet attisé la demande de crédits à la consommation. Cette tendance, qui s'est développée de façon autonome, a cependant recoupé la préoccupation étatique de construire et faire vivre cette classe moyenne considérée comme la principale base de sa légitimité et symbole du succès modernisateur du « modèle » tunisien. Cette extension est certes partielle, et exclut encore beaucoup de catégories sociales. Béatrice Hibou nous précise que « ces laissés-pour-compte de l'économie d'endettement et du cercle 'vertueux' des créances douteuses sont nombreux : la très grande majorité d'agriculteurs (plus de 80%) n'ont jamais eu ou n'ont plus accès à la BNA [Banque Nationale Agricole], notamment depuis la restructuration de 1997 ; la majorité des PME et des artisans tunisiens n'arrivent pas à obtenir de prêts ; tous les individus à très faibles salaires ou au chômage, beaucoup d'indépendants et les travailleurs de l'informel n'ont purement et simplement pas accès aux services bancaires⁹⁸ ».

La sélection inhérente au fonctionnement de l'économie d'endettement tunisienne n'est pas forcément efficiente économiquement ; elle se fonde sur une segmentation de la population et sur une conception politique de l'allocation des ressources financières. Les

⁹⁸ B. Hibou, *La Force de l'obéissance... op.cit.* p. 74.

crédits à la consommation constituent ainsi la version populaire de cette économie d'endettement, version populaire cantonnée cependant à la partie solvable de la « classe moyenne ». La démocratisation du crédit a eu pour vecteur principal les banques, à travers les crédits qu'elles accordent aux fonctionnaires, aux salariés, aux artisans et autres petits commerçants. Mais les entreprises de distribution, et notamment de vente d'électroménager dont la plus emblématique d'entre elles est BATAM, ont également joué un rôle important. Cette dernière, qui a été mise sous règlement judiciaire en 2003 à la suite d'un endettement colossal de plus de 300 millions de DT, avait pour caractéristique d'accorder des crédits aux consommateurs à des taux certes très élevés, mais à cibler ses clients parmi les gens qui, sinon, n'auraient pas eu accès aux produits tant convoités et surtout exclus du système d'emprunt bancaire. BATAM était même devenu un moyen d'accès au crédit (et non au bien) à travers une petite ruse : des clients achetaient à crédit certains biens durables qu'ils vendaient aussitôt sur le marché informel bénéficiant ainsi de liquidités et alimentant un véritable marché parallèle. Cette pratique s'est répandue au début des années 2000 et les condamnations pour défaut de remboursement de crédits se sont tellement multipliées que le nom de BATAM a été donné à un pavillon de la prison 9 Avril de Tunis ! Les grâces présidentielles accordées aux condamnés à l'occasion des fêtes nationales ou religieuses pour désengorger les prisons ont été interprétées par la population comme une approbation relative de ces pratiques, en tout état de cause, comme une acceptation sous condition de ces délits. Elles ont entretenu au sein des segments modestes de la population l'idée que le crédit à la consommation était le moyen pour eux de participer à cette économie d'endettement autrefois inaccessible, d'avoir aussi leur part dans la création des créances irrécouvrables, de bénéficier des mêmes gratifications (que les grâces symbolisent) et des mêmes punitions (que concrétisent les condamnations pour impayés). Autrement dit, de participer au processus de déresponsabilisation, de la même manière que la « bourgeoisie à crédit », même si cette dernière est souvent moins punissable que ne le sont les classes populaires, et que l'économie d'endettement reproduit les grandes lignes de l'inégalité de la société tunisienne.

Depuis 1999, ce système s'est encore démocratisé davantage avec le développement du micro-crédit banalisé par la BTS. Depuis peu, certaines banques commerciales ont également intégré ce produit dans leurs activités : l'UIB et l'ATB notamment accordent des micro prêts pour un montant de 300 DT par individu, à condition que celui-ci fasse partie d'un groupe de trois personnes qui se portent mutuellement garantes en cas de défaillance de l'une

d'entre elles. C'est une autre modalité de la « démocratisation du crédit », basée sur la « solidarité » entre personnes habituellement exclues de l'économie d'endettement. Face à la détérioration des conditions de vie d'une large partie de la population et à la baisse du pouvoir d'achat du fait de l'augmentation continue des prix, les pouvoirs publics ont choisi d'étendre les crédits à ces catégories sociales en actionnant les mécanismes de dépendance bien connus du micro-crédit, à savoir l'insertion dans les relations sociales et le sens de la respectabilité au sein des classes populaires⁹⁹. D'après une première enquête de terrain, il semble que les 300 DT (un peu moins de 200 euros) accordés ne sont pas investis en bonne et due forme, mais qu'ils permettent plutôt à cette population de consommer ou de « se débrouiller » en faisant fructifier cette somme par l'exercice d'une activité informelle – vente de fripe, écoulement de biens achetés en contrebande, etc. La décision d'octroi de ces crédits se fait après que le prêteur se soit déplacé au domicile du requérant ou sur le lieu de son activité habituelle, afin d'évaluer sa situation sociale et sa capacité de remboursement¹⁰⁰. Depuis que la loi de 1999 a autorisé les associations et les ONG à jouer un rôle d'intermédiation dans l'octroi des microcrédits, leur développement est très remarqué. Ces « nouveaux banquiers » se sont spécialisés dans les « populations dangereuses », chômeurs, diplômés sans emploi, petits travailleurs de l'informel, et cherchent à les aider en les transformant en « petits entrepreneurs » même s'il ne s'agit souvent que de survie¹⁰¹. Ils n'hésitent pas à financer le secteur informel et préfèrent cibler les petits artisans, les petits commerçants et les petits entrepreneurs de l'informel plutôt que les chômeurs aussi diplômés soient-ils.

Le développement du micro-crédit procède de la même logique que le crédit à la consommation. L'inclusion de catégories croissantes de la population dans l'économie d'endettement répond moins à des considérations économiques qu'elle ne cherche à faire participer au « miracle » tunisien une « classe moyenne » toujours plus large. Le microcrédit

⁹⁹ Ce que mettent en évidence tous les travaux sur le micro-crédit. Voir par exemple J.M. Servet, *Banquiers aux pieds nus : la microfinance*, Paris, Editions Odile Jacob, 2006.

¹⁰⁰ Enquête de terrain réalisée en 2007. Certains de nos interlocuteurs nous ont avoué qu'ils allaient utiliser cet argent pour faire des « petits coups » sur le marché informel en achetant quelques articles issus de la contrebande sur le souk de Benguerdane, dans le sud du pays, et essayer de les vendre dans les villes du nord de la Tunisie. Pour pouvoir bénéficier de ces crédits, il faut présenter un dossier constitué par trois ou quatre personnes qui se portent garantes. Souvent, ces groupes se constituent autour de liens de parenté, d'amitié, ou de voisinage, ce qui rend la défection difficile, sinon quasi-impossible compte tenu de ces liens sociaux et du sens de « la respectabilité et de l'honneur » particulièrement aigu chez les gens modestes. « Si on ne se défile pas, c'est moins pour soi que pour ne pas faire déshonneur aux siens ». S'ils venaient à penser à ne pas rembourser, c'est toute leur insertion dans leur vie sociale antérieure qui serait remise en cause, c'est-à-dire également la possibilité de bénéficier à nouveau de ce genre de microcrédits. Les montants peuvent s'élever à 600 DT pour le second crédit et à 800 DT pour le troisième. La durée de remboursement de ces crédits est de six mois.

¹⁰¹ Ceci est le propre des acteurs du microcrédit. Voir J.M. Servet, *Banquiers aux pieds nus...*, *op.cit.*

comme le crédit à la consommation permettent l'accès à des biens, des marchandises ou des activités, fussent-elles informelles, qui permettent l'amélioration des conditions et des modes de vie. Si les autorités tunisiennes n'ont pas inventé ces activités pour empêcher une politisation des populations, elles les ont certainement laissé se développer de façon à ce qu'elles entretiennent leur apolitisme¹⁰².

Dans ces conditions, la démocratisation du crédit s'ajoute aux contraintes évoquées précédemment pour expliquer les blocages face à toute restructuration du système financier, malgré l'ouverture du secteur prévue en 2011. L'allocation des ressources financières demeure largement tributaire de l'impératif de « stabilité », faussant la logique de la rentabilité économique et rendant illusoire l'entrée dans une dynamique d'émergence.

Des politiques sociales de moins en moins efficaces

Le volet social du « modèle » tunisien, défini dès les premières années de l'indépendance, connaît lui aussi des difficultés. Les divers programmes mis progressivement en place à partir des années 1960 et renouvelés dans les années 1970 et 1980 courent toujours, mais la montée des inégalités et des difficultés économiques pour les classes populaires a amené le gouvernement à créer de nouveaux mécanismes, plus visibles et répondant plus directement aux impératifs du pacte de sécurité.

La part d'ombre du discours sur les « zones d'ombre »

Le Fonds de solidarité nationale (FSN), plus connu comme « 26.26 », du nom de son numéro de compte postal, est considéré comme le programme phare des autorités tunisiennes en matière de lutte contre la pauvreté¹⁰³. Créé au début des années 1990, ce fonds a officiellement été présenté comme le moyen « d'éradiquer les zones d'ombre », évoquant ainsi les régions les plus pauvres du pays. Au départ, il était censé n'être financé que par les

¹⁰² B. Hibou, *La Force de l'obéissance... op.cit.*

¹⁰³ Pour une sociologie politique de la solidarité en Tunisie voir l'article de K. Zamiti, « Le fonds de solidarité nationale : pour une sociologie du politique », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1996, pp. 705-712. Béatrice Hibou a analysé la portée sociale et symbolique du 26.26 dans le cadre du « pacte de sécurité » dans *La Force de l'obéissance...*, *op.cit.*, chapitre 7.

dons de la population, mais devant la faiblesse des ressources ainsi récoltées, les financements étatiques n'ont fait qu'augmenter. Dès les premières années, les dons ont été contraints. Si cette solidarité imposée ne correspond pas à une obligation légale, elle prend cependant souvent la forme d'une contrainte implicite. Entrepreneurs, fonctionnaires, salariés, artisans, commerçants, élèves et professeurs sont obligés de contribuer à ce fonds au risque d'être mal vu et, surtout, d'encourir des représailles. Parler de don devient erroné lorsqu'on sait que dans le cas des salariés, les patrons ont été invités à retenir quoi qu'il en soit 2 DT par mois sur la fiche de paie de leurs salariés et que dans le cas des fonctionnaires, cette ponction s'opère automatiquement. Pour les entrepreneurs, le caractère obligatoire, ou du moins contraignant du 26.26 se traduit par le fait que l'octroi des autorisations d'exploitation de petits commerces, la participation aux appels d'offres publics, l'obtention de licences et autres visas sont conditionnés à la participation effective au FSN. Cette modalité cache mal la volonté de discipliner la population relativement aisée au nom de la solidarité et de l'« éradication » des « zones d'ombre » du corps social. En effet, ce n'est pas tant l'investissement des régions pauvres par l'Etat qui motive cette politique sociale que l'objectivation des populations pauvres et le contrôle disciplinaire du reste de la société. L'image largement véhiculée par les autorités d'un Etat qui achemine l'eau potable, étend l'électrification aux régions les plus isolées et développe la voirie pour que ces « zones d'ombre » soient enfin rattachées au reste du territoire national cherche à légitimer le pouvoir politique aux yeux des bénéficiaires de l'aide comme à ceux des « donateurs ».

Ce discours sur les zones d'ombre fait souvent référence à l'image d'une population vivant dans une extrême pauvreté, à l'ombre de la misère ; c'est l'action des pouvoirs publics, et plus particulièrement de son représentant suprême, le Président, qui les met en lumière et illumine ces régions de leurs bienfaits. Ce contraste entre l'ombre et la lumière renvoie indéniablement aux Lumières et à la pensée développementaliste et moderniste de l'Etat ; il se réfère aussi à la pensée islamique, et notamment à la *da'wa* – c'est-à-dire le serment ou le prêche – qui illumine les esprits et les fait passer des ténèbres à la lumière. L'image d'un Etat qui se veut toujours en avance sur la société, d'un Etat éducateur, tuteur et moderniste est ainsi légitimée par deux références idéologiques qui renforcent mutuellement l'idée de « mission modernisatrice ». Le 26.26 permet ainsi au régime de Ben Ali de légitimer son action en l'inscrivant dans la continuité « naturelle » du gouvernement – et surtout de son leader, Bourguiba – issu de la lutte pour l'indépendance. Il permet en outre de faire de la

solidarité et de la lutte contre la pauvreté l'une des composantes d'un consensus largement construit et mis en exergue pour symboliser l'unité, la modération et la stabilité du pays.

Ce programme a été interprété par certains comme l'un des moyens déployé par les dirigeants tunisiens pour contrer les islamistes en s'appropriant une de leur idée phare, la solidarité entre les membres de la communauté qui trouve dans l'obligation islamique de la *zakat* sa principale légitimation. Il n'en est pas moins conforme à la rhétorique internationale de la lutte contre la pauvreté, ce qui n'a fait que rehausser son intérêt aux yeux des autorités. Les bailleurs de fonds valorisent en effet la posture volontariste du régime et sa prétention à pallier les méfaits de la libéralisation et à alléger les coûts sociaux de celle-ci en mettant en place des mesures en faveur des catégories les plus pauvres. La force du FSN est ainsi de réussir une sorte de « réinvention de la tradition » homologuée par les institutions internationales. Toutefois, ce succès cache mal les desseins politiques d'un tel projet, révélés par les techniques mêmes de collecte des « dons », de gestion du Fonds et d'allocation des aides. La solidarité contrainte et la collecte « forcée » s'accompagnent d'une gestion opaque des ressources ainsi réunies et de leur distribution hautement clientéliste. Le 26.26 se trouve ainsi à l'interface de plusieurs champs d'action étatique : dans le domaine social d'abord, il permet de contourner les restrictions des bailleurs de fonds en matière de dépenses budgétaires, restrictions qui pouvaient mettre en péril l'interventionnisme massif de l'Etat ; il autorise la perpétuation de la « culture politique du danger » qui sous-tend le « pacte de sécurité » analysé plus haut, en établissant un lien mécanique entre pauvreté et islamisme. En exerçant une pression sur le monde des affaires ensuite, il est au centre des arrangements qui prennent souvent la forme de transgressions acceptées des règles officielles. Politique, enfin, à travers « la capacité de récupération, de contrôle et d'appropriation de l'aide sociale et, de façon plus générale, des pratiques évergétiques ; révélateur de la 'privatisation de l'Etat' dans la mesure où le caractère obligatoire du versement et l'absence de tout contrôle par des instances publiques permettent d'interpréter le 26.26 comme une fiscalité privée¹⁰⁴ ».

La logique politique qui sous tend le FSN est donc assez complexe. L'objectif de réduction des inégalités sociales et régionales entre régions côtières aisées et régions pauvres

¹⁰⁴ B. Hibou, *La Force de l'obéissance... op.cit.*, p. 239. Béatrice Hibou parle de « fiscalité privée » pour qualifier cette situation où le don est obligatoire et dûment répertorié – tel l'impôt – mais qu'il n'est pas enregistré dans le budget national et que le compte 26.26 appartient au président de la République en personne (voir B. Hibou, « De la privatisation des économies à la privatisation des Etats » in B. Hibou (dir.), *La Privatisation des Etats, op.cit.*, pp. 25-26.

de l'intérieur du pays a été expressément considéré comme secondaire par les autorités¹⁰⁵. Le FSN traduit bien plutôt la réaffirmation du rôle de l'Etat et de son action en période de libéralisation, présentée partout comme facteur d'affaiblissement des leviers d'intervention publique. Cette stratégie des fonds qui permet de perpétuer l'étatisme tunisien tout en contrôlant la population et disciplinant la société s'est d'ailleurs développée avec la création, quelques années plus tard, du « 21.21 » (le Fond national pour l'emploi). Par ailleurs, la théâtralisation qu'une telle politique permet constitue un enjeu de taille. Alors que la pauvreté existe bien évidemment dans toutes les régions, y compris en ville, le 26.26 présente une pauvreté circonscrite aux régions du nord-ouest et du centre pour mieux mettre en valeur l'action volontariste de l'Etat. L'électrification de « zones d'ombre », l'acheminement de l'eau potable, l'offre de machines à coudre, images largement diffusées dans les spots publicitaires à la gloire du projet présidentielle, ne traduisent en rien l'« éradication » effective de la pauvreté. Les emplois tardent à être créés dans ces régions et l'exode rural continue à être la seule alternative pour ces populations¹⁰⁶. Ces régions largement appauvries depuis l'époque bourguibienne par la politique de collectivisation et l'administration des prix agricoles constituent le terrain d'action privilégié de l'Etat tunisien depuis l'arrivée au pouvoir de Ben Ali, il y a maintenant vingt ans. Cette politique n'est cependant pas nouvelle et s'inspire de la « dégourbification » entamé par Bourguiba. Il est néanmoins certain que les conséquences du 26.26, en tant que technique de pouvoir, dépassent le périmètre de pauvreté pour s'exercer dans la Tunisie « développée ». Une preuve supplémentaire de ce que les « zones d'ombre » ne sont pas forcément celles évoquées par l'Etat dans son discours officiel, et que la théâtralisation de la politique sociale constitue, en période libérale, une modalité du maintien de la présence étatique sur le terrain du social.

Développement des inégalités sociales

Bien que des niveaux de croissance relativement élevés aient été réalisés tout au long de la décennie 1990, le niveau d'activité a été incapable de résorber le chômage. La stratégie de développement adoptée depuis la crise de 1986-1987 a été largement soutenue par une

¹⁰⁵ Le journal *La Presse* a écrit le 9 décembre 1994, « le but n'est pas tant d'atténuer les inégalités sociales que de jeter les bases d'une société jalouse de son indivisibilité et dont la force première est son agrégation sans faille ».

¹⁰⁶ On estime le nombre d'emplois créé par le FSN depuis sa création à 17.500, ce qui est très peu si on sait que chaque année le nombre de diplômés qui font leur entrée sur le marché de l'emploi est de 40.000.

précarisation du travail, favorisée par l'augmentation de la part féminine de la main-d'œuvre et par les pressions continues exercées sur les salaires. En l'absence de statistiques fiables, les études sur l'évolution des inégalités sociales utilisant des découpages de la population par quintile sont inexistantes. Toutefois, plusieurs études se recoupent et s'accordent pour montrer que la croissance réalisée durant cette période dissimule une baisse du niveau de vie et du pouvoir d'achat des salariés ainsi que le développement de l'emploi précaire et l'augmentation du recours au secteur informel comme stratégie de compensation et de survie. On estime ce secteur à 35% du total de l'emploi urbain, la moitié environ de celui-ci composé de rémunérations très inférieures au salaire minimum¹⁰⁷.

Dans l'analyse qu'il fait du modèle de développement tunisien, Jacques Ould Aoudia relève qu'« un élément singulier de la stratégie de développement tunisienne a été son caractère *'pro-poor'* du fait notamment de politiques sociales menées sur longue période. Contrairement aux politiques suivies par nombre de PVD, les autorités tunisiennes ont renforcé pendant le Programme d'Ajustement Structurel (1986-1989) les mesures en direction des pauvres, ce qui a permis le prolongement de la baisse du taux de pauvreté ainsi que celle des inégalités, favorisant ainsi une bonne acceptation par la société de la stratégie de développement ». Il nous semble que cette analyse devrait être nuancée car Jacques Ould Aoudia prend comme critère de mesure la pauvreté monétaire (soit un revenu monétaire inférieur à 2 \$ par jour) et étend le raisonnement des revenus monétaires disponibles à la réduction des inégalités. Ce choix nous paraît hasardeux. Il est indéniable que les politiques sociales volontaristes menées depuis l'indépendance ont considérablement réduit la pauvreté et contribué à élever le niveau de vie des populations les plus pauvres, grâce notamment aux investissements réalisés dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la couverture sociale et de l'emploi. Mais cette politique est avant tout celles des années 1960 et 1970, l'adoption d'une stratégie libérale conforme aux normes internationales ayant, contrairement à ce qu'affirme l'auteur, stoppé cet effort. Les inégalités sociales ont indéniablement augmenté durant les vingt dernières années du fait de la précarisation du monde du travail et de la baisse tendancielle des salaires, du fait également de l'inefficacité accrue de la politique de protection sociale, incapable d'étendre son intervention aux catégories sociales à faibles revenus, aux temps partiels, aux travailleurs de l'informel ou aux chômeurs.

¹⁰⁷ Voir B. Destremau, « La protection sociale en Tunisie. Nature et cohérence de l'intervention publique », *Colloque international Etat et régulation sociale*, CES- Matisse, Paris, septembre 2006. Et H. Handoussa et Z. Tzannatos (eds), *Employment Creation and Social Protection in the Middle East and North Africa*, an Economic Research Forum Edition, The American University of Cairo Press, Cairo, New York, 2002.

Dans son étude sur la protection sociale en Tunisie, Blandine Destremau met en évidence cette relation entre politique de sécurité sociale et politique salariale en suggérant que si la protection sociale avait pu s'étendre dans les années 1970, c'était grâce au développement du salariat et à sa capacité à organiser la collecte des contributions et à étendre la couverture sociale. Or on observe aujourd'hui un réel reflux de cette politique de sécurité sociale, liée à l'incapacité du régime à s'étendre aux non salariés, catégorie en pleine explosion. Nonobstant les statistiques officielles faisant état d'une amélioration du salaire moyen entre 1970 et 2000 et d'une augmentation du pouvoir d'achat à un taux annuel moyen de 4,9% par an, des études indépendantes ont montré que ces évolutions n'avaient pas empêché une paupérisation des salariés du fait de l'évolution des salaires réels, nettement moins favorable que celle des revenus non salariaux¹⁰⁸. « Le salaire moyen réel s'est détérioré de plus de 15% au cours des années 1980, celles de l'ajustement structurel, pour retrouver une appréciation réelle de l'ordre de 1,6% par an au cours de la décennie 1990. Les revenus non salariaux, quant à eux, continuaient leur progression. Pour les Nations Unies (2003), les travailleurs ont supporté en grande partie le coût de l'ajustement : le programme d'ajustement structurel comportait en effet une mesure visant à modérer la progression des salaires en la ramenant à 1% par an, et de fait le freinage de la progression des rémunérations a été plus fort que prévu. En outre, les travailleurs n'ont pas pleinement profité de la croissance et de l'amélioration générale des niveaux de revenus enregistrés au cours de la décennie 1990-2000 : l'on constate un déphasage entre l'amélioration des conditions de vie dans le pays et les conditions de rémunération des salariés, surtout les plus faibles d'entre eux : les salaires réels évoluent à un rythme très inférieur à celui du PIB/tête. Entre 1970 et 1995, la productivité par travailleur augmente de 1,6% par an en moyenne, le coût unitaire du travail diminue de 0,4%, et la part des salaires dans la valeur ajoutée baisse de 1,2% par an. De près de 44% au cours des années 1960, la part des revenus salariaux avant impôt dans le PIB passe à moins de 33% en 1981, et à environ 29% en 1991¹⁰⁹ ». On peut donc dire, avec Blandine Destremau que la couverture sociale a pour principale fonction de compenser la paupérisation des salariés, non de protéger l'ensemble de la population. La protection sociale actuelle est avant tout une mesure compensatoire dans un contexte de déstabilisation d'un salariat constitué dans les années 1970 ; elle n'a pas pour ambition de s'étendre à d'autres catégories, notamment aux populations les plus vulnérables en nombre pourtant croissant.

¹⁰⁸ Voir B. Destremau, « La protection sociale en Tunisie... », art.cité et A. Guelmami, *La politique sociale en Tunisie de 1881 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1996.

¹⁰⁹ B. Destremau, « La protection sociale en Tunisie... », art.cité, p. 12.

Les inégalités sociales se manifestent également à travers l'inégale pression fiscale à laquelle les salariés sont soumis. Cette pression a augmenté plus rapidement que celle sur les revenus non salariaux ; elle a connu en outre une croissance plus rapide que celle du niveau moyen des salaires. « L'impôt acquitté par les salariés sur leurs revenus nets est, à la fin des années 1980, de sept fois supérieur en pourcentage à celui payé par les entrepreneurs. L'impôt direct renforce donc la paupérisation relative des années 1970 et la paupérisation absolue de la période de l'ajustement. Et il ne fait que renforcer la tendance divergente de la part respective des salaires et des revenus non salariaux dans le PIB »¹¹⁰. On comprend mieux pourquoi, aussi, la couverture sociale est aujourd'hui pensée comme une manière de compenser ces évolutions négatives.

Les inégalités n'ont donc cessé d'augmenter depuis les années 1980 ; elles se sont même aggravées depuis la crise de 1986-1987. La théâtralisation des politiques sociale vise sûrement en partie à montrer l'Etat en action. Après la politique des Fonds, le développement récent du microcrédit en est l'expression la plus frappante. Même si de telles actions compensent partiellement la baisse tendancielle des niveaux de vie de la majorité de la population, l'aggravation des inégalités est patente. Perçue comme telle, elle remet en cause l'objectif de « stabilité ».

¹¹⁰ Ibidem.

MODES DE GESTION DES BLOCAGES : LA GESTION DE LA REVERSIBILITE

La trajectoire de développement de la Tunisie est confrontée à des blocages qui risquent de remettre en cause les fondements de son économie politique. A défaut de les questionner, les autorités tunisiennes, soucieuses de la « stabilité » politique et sociale, ont cherché à gérer ces difficultés en faisant valoir le discours sur le « bon élève » économique et en l'associant à un autre discours, celui du « bon payeur » afin d'avoir accès à des financements extérieurs. Elles ont également opté pour des politiques publiques et des stratégies plus hétérodoxes, ne renonçant ni à certaines formes de protectionnisme, ni à un interventionnisme certain. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre aussi le développement des activités marchandes informelles et la reconfiguration de l'engagement social en fonction des nouvelles contraintes financières. Dans cette troisième partie, nous allons montrer comment ces modes de gestion des blocages ont été incapables de créer les conditions d'une dynamique économique d'émergence et qu'ils se sont accompagnés d'une certaine « privatisation de l'Etat », du moins dans le secteur des activités informelles.

Le « bon élève économique » et l'appropriation renouvelée des paradigmes internationaux.

Le besoin de financements en devises a historiquement marqué l'économie politique de la Tunisie. L'économie d'endettement et le maintien d'un niveau de croissance capable de contenir les tensions sociales doivent être financées de façon à consolider les arrangements sociopolitiques fondateurs du régime. Dès lors l'un des enjeux pour la Tunisie a été de faire valoir sa performance en termes de solvabilité et de s'appuyer sur l'image du « bon élève » économique pour entretenir la croyance dans l'émergence du pays.

Besoin en capitaux étrangers : talon d'Achille de l'économie tunisienne

La faiblesse majeure de l'économie tunisienne réside sans doute dans sa dépendance envers les financements en devises. En 2002 et 2003, les niveaux alarmistes des réserves en devises ont révélé cette fragilité. Malgré des agrégats économiques relativement stables, la faiblesse des réserves en devises – qui arrivaient à peine à couvrir deux mois d'importations – a remis en cause la solidité de l'économie tunisienne et a révélé sa vulnérabilité et son besoin incessant de financements en devises. La stabilisation macroéconomique réalisée depuis la crise de 1986-1987 n'a pas réussi à agir sur la structure productive du pays, les besoins en ressources du pays se développant progressivement sans que les ressources en devises n'augmentent en proportion. Les revenus de l'activité d'exportation et les recettes du tourisme ont été incapables de combler le besoin en financements extérieurs. Le recours à des dons et prêts à taux préférentiels de la part des bailleurs de fonds et à des emprunts sur les marchés mondiaux est alors apparu comme la seule solution possible.

Ce besoin en financements extérieurs explique largement l'endettement de la Tunisie. Les taux d'endettement ont historiquement été élevés aussi bien à l'époque du développement planifié que depuis l'*infitah* et la libéralisation à la tunisienne. L'endettement a atteint des niveaux particulièrement élevés ces dernières années¹¹¹. Aux yeux des bailleurs de fonds, cette situation ne comporte pas de risques majeurs étant données la prudence de la gestion de la dette et la faiblesse des taux d'intérêt. Ainsi, la charge d'intérêt est estimée à 3,5% du PIB au maximum sur le long terme, niveau que les bailleurs de fonds jugent relativement maîtrisable au regard des performances de l'économie tunisienne. De même l'engagement historique et sans cesse renouvelé des autorités tunisiennes à rembourser la dette aux échéances fixées constitue une excellente garantie pour les bailleurs de fonds qui apprécient d'autant cette détermination qu'elle ne cesse d'être réactualisée. Aujourd'hui c'est, par exemple, les recettes de privatisation qui assurent une part importante du remboursement de la dette.

¹¹¹ La dette a atteint son niveau le plus élevé en 1995 avec plus de 62% du PIB, et malgré une diminution relative de celle-ci dans les années suivantes notamment à 56,7% en 1998, elle a augmenté de nouveau pour atteindre 61% en 2002. Le niveau de la dette a baissé en 2005 pour se fixer à 59% du PIB et a continué sa baisse pour l'année suivante pour atteindre 53,6% du PIB en 2006 suite à la vente de 35% du capital de Tunisie Télécom correspondant à 1,8 milliards d'euros ce qui équivaut à 7,6% du PIB- dont les deux tiers ont été affectés au remboursement de la dette extérieure.

La Tunisie a trouvé dans la communauté internationale un allié de taille. Les institutions internationales et les marchés financiers globalisés n'hésitent pas à financer l'économie tunisienne et même à classer parfois la Tunisie dans la catégorie « émergent ». Cette dénomination ne doit pas tromper. Elle est avant tout une classification financière, qui traduit la faiblesse des risques de non remboursement et la qualité de la signature tunisienne sur la scène internationale. Si l'on reste sur le plan financier, cette appréciation dépasse incontestablement le niveau discursif pour se transformer en véritable anticipation auto-réalisatrice : la Tunisie a effectivement accès très facilement aux marchés internationaux à des taux avantageux ; les bailleurs de fonds sont prêts à renouveler des prêts. L'image de la Tunisie « bon élève financier » déteint par le jeu des financements reçus en celle d'un « bon élève économique ». Etre un « bon payeur » permet à la Tunisie de consolider, auprès des bailleurs de fonds, l'image d'une économie performante qui réussit à rembourser ses emprunts et ce faisant à entretenir le cycle de la dette.

Cette crédibilité internationale de la Tunisie associée à l'image d'un Etat volontariste et moderniste elle aussi prégnante constituent aux yeux des bailleurs de fonds un atout majeur permettant au pays de bénéficier d'aides et de postuler à de nouvelles lignes de crédits. « La Tunisie est au premier rang de l'aide publique au développement française avec l'éligibilité à tous les instruments de la coopération bilatérale, ainsi qu'aux interventions de l'AFD et à la 'réserve pays émergents'. Elle reçoit 14% du total des engagements MEDA bien que sa population ne représente que 4% de la population totale des pays tiers méditerranéens¹¹² ». En outre, le statut d'« élève modèle » au sein du groupe des pays en voie développement permet à la Tunisie de postuler à d'autres sources de financements tels que ceux octroyés par la Banque africaine de développement (BAD). Le pays constitue ainsi le principal portefeuille de cette institution malgré son niveau de développement considérablement plus élevé que les autres pays du continent et la spécialisation de la BAD dans le financement des infrastructures.

Certains, mais pas tous, franchissent le pas et considèrent que la Tunisie peut désormais être considérée comme un pays émergent. Mais cette appréciation est le plus souvent dictée par des raisons politiques. Elles prennent en compte le contexte régional plutôt que les critères internationaux qui dictent la définition de l'émergence au niveau global.

¹¹² B. Hibou, *La Force de l'obéissance ...op.cit.*, p. 67.

Car en réalité, les besoins élevés de la Tunisie en financements extérieurs et le niveau élevé de sa dette s'expliquent moins par le financement des plans de développement et des objectifs économiques du pays que par la consolidation d'une économie politique centrée sur la « stabilité » et soucieuse de perpétuer le « pacte de sécurité ». Historiquement en Tunisie, le niveau élevé de l'investissement public a été la locomotive du développement compte tenu de la faiblesse du secteur privé et de l'importance du rapatriement des bénéfices du secteur offshore. La rigueur budgétaire poursuivie depuis l'adoption de l'ajustement structurel et les tensions sociales observées ces dernières années liées à la montée du chômage et à la baisse du niveau de vie d'une grande partie de la population ont incité les autorités à utiliser ces sources de financement non pour accroître la productivité et compétitivité de certains secteurs à haut potentiel ou poursuivre l'effort d'investissement public, mais pour entretenir les moyens d'intervention étatique et assurer le fonctionnement du « pacte de sécurité », et notamment une certaine « stabilité » sociale. La Tunisie se doit de gérer l'augmentation de la dépendance aux financements extérieurs dans un contexte de rigueur budgétaire et de tensions sociales, tout en veillant à consolider l'image du « bon payeur », gage de solvabilité et de crédibilité indispensable à l'obtention renouvelée de financements à coûts réduits. La comparaison entre les niveaux d'endettement de la Tunisie et d'autres pays notés BBB par les agences de notation en 2002 suggère le caractère pour le moins délicat de la situation tunisienne : à niveau de développement comparable, l'endettement du pays est nettement supérieur à celui de ses concurrents (la dette pour ce groupe est en moyenne de 48% alors que la dette tunisienne est de 61%). Les dernières mesures – qui ont décidé d'affecter la majeure partie des revenus de la privatisation de l'opérateur téléphonique public à la baisse du niveau de la dette – traduisent ce souci d'entretenir un accès privilégié aux financements extérieurs et de garder, voire améliorer, leur notation financière.

En Tunisie, le besoin d'attirer les IDE et d'accéder à des financements extérieurs a croisé ces dernières années le désir de plusieurs investisseurs issus des pays du Golfe de placer les ressources importantes issues de la hausse du prix des hydrocarbures. Plusieurs groupes émiratis notamment ont investis en Tunisie dans les télécoms (acquisition des 35% de Tunisie Télécom) ainsi que dans l'immobilier et le tourisme. Le projet de la société *Sama Dubai* appartenant à *Dubai Holding* de construire une ville nouvelle sur les berges du lac au nord de Tunis (investissement évalué à 14 milliards de dollars) a incité les autorités tunisiennes, pourtant connues pour leur nationalisme économique, à céder à ce groupe des

terrains au dinar symbolique sous prétexte qu'ils étaient jugés difficilement exploitables, et à réviser les conditions légales d'accès des étrangers à la propriété¹¹³. Les émiratis ont également annoncé le lancement de plusieurs autres projets immobiliers et touristiques ainsi que des prises de participation dans des sociétés tunisiennes de plusieurs milliards de dollars. Ces investissements entretiennent une certaine euphorie et parfois l'illusion de l'émergence.

Il importe cependant de nuancer ce propos en observant les raisons de ces choix. L'amélioration des conditions d'accès de la Tunisie aux financements extérieurs guide en grande partie les choix de politique économique. En l'absence d'un secteur privé domestique dynamique et en présence d'un secteur offshore à faible valeur ajoutée et hautement dépendant aux évolutions économiques en Europe, les investissements réalisés par les émiratis sont considérées comme des potentiels de dynamisme, d'amélioration de l'image économique du pays. Surtout, pour les autorités tunisiennes, ils ne remettent pas en cause les arrangements sociopolitiques qui caractérisent les modes de gouvernement en Tunisie. Le choix des partenaires et des investisseurs en fonction de leur latitude à s'accommoder de ce complexe politico-économique est caractéristique de la stratégie tunisienne en matière d'investissement et de privatisation¹¹⁴.

Production du discours économique et valorisation de la solvabilité

Le discours économique tunisien a toujours eu tendance à minimiser cette dépendance financière. Les autorités ont centré leur rhétorique – et c'est de bonne guerre – sur le « miracle économique » ou le « modèle tunisien » et sur la capacité à allier réformes jugées nécessaires par les bailleurs de fonds et préservation d'équilibres sociaux internes. Pour les bailleurs de fonds, la situation financière de la Tunisie jugée tendue est « justement » compensée par un volontarisme étatique qui veille à la stabilité politique et économique, qui n'hésite pas à s'engager sur le terrain social et malgré tout à mettre en œuvre une politique graduelle d'ouverture de l'économie. Bien qu'il soit aux antipodes du discours libéral prôné par les bailleurs de fonds, l'engagement des autorités tunisiennes est apprécié par ces derniers qui y voit une preuve d'un Etat qui sait mener des réformes, optimiser la gestion des fonds

¹¹³ Ces informations sont tirées de la presse tunisienne de 2007.

¹¹⁴ Le choix des investisseurs portugais pour la cession des cimenteries obéit à cette logique d'arrangement et d'accommodement au complexe politico-économique en place, de même pour la société Orascom bénéficiaire de la seconde licence de téléphonie mobile. Voir B. Hibou, *La Force de l'obéissance, ...op.cit.*, chapitre 9.

empruntés et mettre en œuvre des politiques économiques réfléchies. « Les donateurs valorisent un pays ‘où il existe des politiques économiques’ et une technocratie structurée et sensibilisée au vocabulaire et à la grammaire de la communauté internationale. En dépit de leur discours sur le retrait de l’Etat, les bailleurs de fonds sont sensibles à cette réconciliation entre réformes économiques libérales et interventionnisme étatique, qu’expliquent à la fois le pragmatisme des donateurs et le fonctionnement des institutions : ce sont des bureaucraties lourdes qui mettent elles-mêmes en avant le rôle des politiques économiques, fussent-elles libérales, et qui ne peuvent traiter le plus souvent qu’avec des Etats¹¹⁵ ».

La capacité d’adopter un discours moderne et technique fait partie de la construction du « modèle tunisien » par des technocrates « éclairés » qui partagent les mêmes visions du monde que les bailleurs de fonds même s’ils tiennent à garder une marge de manœuvre dans la mise en place de réformes. Les affinités de pensées permettent d’aller au-delà de la simple appropriation des discours pour renforcer les liens entre les élites locales et internationales en inscrivant leurs actions respectives dans le cadre d’un même projet global en dépit des divergences conjoncturelles. Besoin de financements extérieurs ne veut pas dire alignement en tout point sur les positions des bailleurs de fonds : la capacité de s’opposer et de porter la contradiction contribue d’ailleurs à renforcer la perception, chez les responsables internationaux, que les élites tunisiennes « maîtrisent leur sujet » même si cela passe par certaines confrontations du moment que l’acceptation, le refus, et la négociation des réformes empruntent un langage « légitime » reflétant des affinités de pensées. L’appropriation tunisienne du langage de la communauté internationale constitue une modalité essentielle de sa stratégie d’extraversion : les autorités tunisiennes ont su construire un discours qui emprunte – même si c’est par la suite pour les détourner – concepts, méthodes et techniques à la communauté des bailleurs de fonds. Cette tendance est historique et traduit la capacité des autorités tunisiennes à s’adapter aux changements de paradigmes internationaux et des idéologies en vogue dans la communauté internationale. Dans les années 1960, « la voie socialiste » de développement fut érigée en modèle. Les années 1970 correspondaient au choix de l’ouverture économique et de l’initiative privée. Désormais, le discours tunisien fait la part belle à la « libéralisation », à la « bonne gouvernance », à une meilleure « insertion dans la globalisation » et à l’émergence. « Ils [les responsables tunisiens] savent habiller les décisions internes, prises sur des motifs politiques ou sécuritaires, parfois inavouables, des

¹¹⁵ B. Hibou, « Les marges de manœuvre d’un ‘bon élève’ économique. La Tunisie de Ben Ali », *Les études du CERI*, n°60, 1999, p. 12.

atours dessinés par les bureaucraties internationales : le ‘26.26’ est ainsi présenté comme un exemple de ‘filet social’ qui refuse l’assistanat et promeut la solidarité responsabilisante ; la Banque Tunisienne de Solidarité a été tour à tour présentée comme une ‘banque des pauvres’ qui offre du micro crédit sur le modèle de la Grameen Bank ou comme une forme de ‘revenu minimum d’insertion’ permettant de promouvoir des ‘petits boulots’ ; la politique sociale se fait au nom du ‘développement humain durable’¹¹⁶ ».

Conscientes que l’accès aux crédits et le remboursement de ceux-ci déterminent largement l’amélioration des capacités d’endettement à travers le déclenchement d’un cercle vertueux de la dette, les autorités tunisiennes n’hésitent pas à vanter leur capacité à s’endetter, à rembourser en temps et en heure, à bénéficier des aides financières internationales améliorant ainsi leur crédibilité et leur image de bon gestionnaire et d’excellent payeur. S’opère alors un glissement dans le discours gouvernemental : il est désormais moins centré sur le développement que sur cette capacité à obtenir des financements extérieurs. L’endettement, initialement pensé comme moyen de lancer une dynamique d’émergence, devient un objectif en soi, un indicateur de réussite économique. Cet éloge du « bon payeur » recoupe le désir des bailleurs de fonds d’améliorer leur taux de décaissement. En effet, la Tunisie est le pays dont le taux d’absorption des financements extérieurs est le plus élevé de la région MENA. De même, la « stabilité » politique, l’absence de tensions sociales et de crises majeures constituent un argument de taille dans le discours économique tunisien adressé aux financiers internationaux. Le consensus qui règne entre les différents acteurs économiques, derrière un Etat fort reflète non seulement l’harmonie et l’absence de conflit mais aussi un engagement collectif de toute la communauté pour le progrès au moyen d’une gestion pacifiée des divergences et des tensions sociales. Ainsi, loin d’être de simples interlocuteurs, les bailleurs de fonds participent à la création du discours sur le « modèle tunisien ». Ce discours est fondé sur une communauté d’intérêts entre un « bon payeur » – qui a besoin de ressources extérieures – et des bailleurs de fonds en mal de décaissement. C’est lui qui permet d’évoquer le statut de pays émergent. Celui-ci prend alors la forme d’une fiction co-construite par les autorités politiques tunisiennes et certains acteurs internationaux aux objectifs non moins politiques.

¹¹⁶ B. Hibou, *La Force de l’obéissance...op. cit*, p. 230.

Depuis quelques années, on observe un changement de la stratégie de communication des autorités tunisiennes en matière de gestion de la dette et de la solvabilité du pays. Désormais, le discours s'adresse davantage aux marchés financiers et aux agences financières de notations qu'aux bailleurs de fonds, d'une part, et qu'aux entrepreneurs et investisseurs des pays partenaires, notamment européens de l'autre. Ce redéploiement de la communication tunisienne traduit un changement progressif dans la composition de la dette tunisienne. Depuis 1997, date de la première émission d'emprunt obligataire sur le marché japonais Samouraï, on assiste à une hausse continue de la part de la dette contractée sur les marchés internationaux de capitaux. Les fonds levés sur ces marchés servent largement à rembourser des dettes contractées à des conditions jugées désavantageuses et contractées auparavant auprès des institutions internationales, notamment la Banque mondiale et la BAD¹¹⁷. La diversification progressive dans la composition des bailleurs de fonds – de moins en moins d'institutions internationales et de plus en plus de marchés – s'est logiquement accompagnée d'un changement de stratégie chez les pouvoirs publics tunisiens qui mettent désormais davantage l'accent sur la solvabilité du pays et sur les atouts d'un pays émergent, moderne, économiquement et politiquement stable et soucieux du social¹¹⁸. Les réactions vives suscitées dans la communauté des affaires comme au sein du régime par la publication d'une mauvaise notation par une agence financière traduisent cette sensibilité accrue à l'égard ces organismes privés. Ils reflètent le développement, ces dernières années, de la communication « financière » au dépend de la communication « institutionnelle » qui avait fait l'objet, dans les années 1990, de toutes les attentions des autorités étatiques¹¹⁹.

Pour autant, ce redéploiement pragmatique n'est pas synonyme de rupture. Les agences de notations adoptent souvent les mêmes critères d'appréciation que les institutions

¹¹⁷ Ainsi, « En 2007, la Tunisie a émis avec succès, sur le marché domestique japonais Samouraï, un emprunt obligataire de 320 millions de dinars (1er août 2007). Cet emprunt va servir à rembourser, en partie, une dette contractée auprès de la Banque africaine de développement (BAD) à des conditions onéreuses » Voir « La Tunisie se désendette mais à quel prix ? », www.webmanagercenter.com, 6 octobre 2007.

¹¹⁸ Le net recul de la proportion de la dette contractée dans le cadre d'accords bilatéraux (30,5% du total de la dette en 2005), souvent à des conditions avantageuses, explique largement la hausse considérable de la part de la dette contractée, depuis la mise en place du PAS auprès des institutions internationales (38,2% du total en 2005). Cette augmentation est doublée par une tendance encore plus importante, bien que récente, à l'accès aux marchés internationaux de capitaux pour obtenir des financements à moyen et long terme (15 ans en moyenne) et qui représente, en 2005, 31,3% du total de la dette extérieure.

¹¹⁹ Ce fut le cas lors de la publication du classement de *Doing business* 2008 publié en septembre 2007 et qui classe la Tunisie à la 88^{ème} place des pays caractérisés par les facilités d'y faire des affaires. La Tunisie a été classée parmi les pays n'ayant pas réalisés les réformes nécessaires pour améliorer le climat d'investissement, loin derrière la Turquie, l'Égypte, ou même le Ghana. Les autorités tunisiennes ont contre attaqué en affichant le classement d'une autre agence, WEF, sur la compétitivité de l'économie tunisienne qui la classe à la 25^{ème} place mondiale et à la 1^{ère} place africaine.

internationales et participent ainsi à la consolidation de l'image du « bon élève » économique. Les difficultés du système financier ne sont prises en compte que si elles influencent les transferts de devises vers les créanciers extérieurs. Ce recentrage de la communication financière oriente ainsi l'intérêt des marchés internationaux sur l'appréciation du risque souverain, à savoir la capacité de la Tunisie à rembourser ses dettes. L'appréciation du « modèle tunisien » se trouve toujours définie par des critères techniques qui écartent toute analyse critique de l'économie politique du pays. La récente appréciation, par une agence financière japonaise, du risque souverain de la Tunisie, de la note « BBB+ » à celle de « A-avec une perspective stable » fournit un exemple des similitudes des critères d'évaluation utilisées par ces agences avec celles adoptés par les institutions internationales : « La Tunisie a réalisé des progrès considérables dans sa transition à une économie de marché entamée depuis 1990, résultat de l'assouplissement du contrôle des prix, des réductions des tarifs, de la privatisation bancaire et d'autres mesures. En même temps, le pays a mis à niveau les industries par la promotion des secteurs porteurs tels que les technologies de l'information (TIC) et a réalisé un taux élevé de croissance stable. La dette extérieure est essentiellement composée des crédits à long et moyen terme, et compte tenu du rythme graduel imprimé par les autorités tunisiennes pour la libéralisation du compte de capital, le risque de liquidité externe est minime. Bien que la Tunisie ait été confrontée à l'envolée des prix pétroliers et à une concurrence acerbe pour les exportations textiles, les déficits budgétaire et courant demeurent limités et la dette publique continue à baisser. L'enseignement obligatoire et les transferts sociaux bénéficient à la majorité de la population, la stabilité sociale est ainsi excellente et la gestion de la politique économique et sociale est de qualité pour une économie émergente. Avec l'afflux d'investissements en provenance principalement des pays du Golfe, producteurs de pétrole dans les domaines de la prospection pétrolière, du tourisme et des services financiers, une croissance annuelle réelle de 5 à 6% est prévue¹²⁰ ». On dirait mot pour mot les analyses des bailleurs de fonds institutionnels. L'émergence de la Tunisie est ainsi appréciée par les financeurs privés et non institutionnels à travers le prisme des mêmes agrégats économiques et financiers que ceux des institutions internationales.

Incontestablement, cette diversification des sources de financement améliore la capacité de négociation des autorités tunisiennes. La récente « altercation » entre les autorités

¹²⁰ L'Agence de notation financière japonaise «Rating and Investment Information Inc (R&I)» dans un communiqué du 30 mars 2007. Voir l'article de African Manager, «Tunisie : Une meilleure notation que celle de DB ! », www.Africanmanager.com, le 1 novembre 2007.

tunisiennes et les experts de la Banque mondiale traduit parfaitement cette marge de manœuvre accrue et la capacité des élites tunisiennes à négocier, à s'opposer aux injonctions des bailleurs de fonds et à jouer des contraintes et de la multiplicité des sources de financements. À l'occasion des consultations organisées à Tunis en avril dernier, les experts de la Banque mondiale ont exprimé leurs réserves quant à la qualité de l'environnement des affaires en Tunisie, à la corruption et à la mauvaise gouvernance, responsables selon eux des blocages rencontrés récemment par l'économie tunisienne. Chose rare, ces experts se sont aventurés à parler de pots-de-vin dans l'octroi de marchés publics et de l'action prédatrice de certaines personnes influentes dans l'entourage présidentiel¹²¹. Leurs interlocuteurs tunisiens ont récusé ces réserves et ont fait valoir une panoplie d'indicateurs prouvant le classement de la Tunisie parmi les pays les mieux gérés. Les critiques de la Banque mondiale se devaient d'être énergiquement réfutées parce qu'elles remettaient en cause l'existence d'une dynamique d'émergence et par delà discréditaient la fiction construite. En leur opposant les réalisations chiffrées, la réponse tunisienne tente de revenir à une évaluation purement technique¹²² et suggère que les bailleurs de fonds partagent une vision étriquée de l'immixtion du politique dans les affaires en termes de corruption, de clientélisme et de « mauvaise gouvernance », en ignorant les arrangements sociopolitiques qui sous-tendent l'imbrication du politique et de l'économique.

La contrebande « sous l'aile protectrice de l'Etat » : le sud tunisien « une enclave libyenne dans le territoire tunisien » ?

Face à la baisse du niveau de vie et à l'incapacité du modèle tunisien à créer des emplois, les autorités tunisiennes ont adopté une deuxième posture économique, parallèlement à la recherche de financements extérieurs. Celle-ci tourne le dos au modèle de développement

¹²¹ Comme il fallait s'y attendre, les responsables tunisiens ont récusé les dires de la BM et en contre attaqué en disant « qu'un mauvais gouverneur ne peut pas se permettre de parler de bonne gouvernance » en référence au scandale de corruption qui a mis fin au mandat de Paul Wolfowitz à la tête de la BM. Voir « Tunisie : Corruption et gouvernance, objet d'une dure joute verbale avec la BM ! », African Manager, 29/10/2007. Cette réunion a eu lieu le 5 et 6 avril 2007. www.Africanmanager.com

¹²² Les séminaires organisés ces dernières années en Tunisie sur la « bonne gouvernance » n'ont été finalement qu'un moyen de « s'approprier » un discours en vogue car de l'aveu même des responsables tunisiens, lors de cette réunion, la « bonne gouvernance » n'est pas une priorité en Tunisie : « La transparence est une priorité pour le gouvernement tunisien [...] nous n'avons pas besoin de tiers extérieurs pour nous inciter à la mettre en place. D'une perspective de gouvernance locale, le citoyen est la pierre angulaire du développement. Si nous nous penchons sur la question des citoyens au niveau élémentaire, la priorité est l'éducation et non la gouvernance, principe que le gouvernement tunisien a appliqué depuis 1956 », Responsable tunisien, cité dans « Tunisie : Corruption et gouvernance, objet d'une dure joute verbale avec la BM ! », African Manager, 29/10/2007. www.Africanmanager.com

légaliste traditionnel pour tolérer des activités marchandes informelles en progression croissante. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une nouvelle stratégie dans la mesure où l'informel a toujours existé et où l'Etat n'a pas fait le choix explicite et pensé de l'informalité. Nous sommes plutôt en présence d'un redéploiement imprévu de l'Etat sur les marges de la légalité, née de la tentative de contenir les tensions sociales et les menaces sur le « pacte de sécurité ». Encore une fois, l'émergence semble bien sacrifiée au nom de la « stabilité » politique et sociale.

La politique économique dans le sud tunisien : entre « laisser-faire » et « formation de l'Etat »

Le développement de la contrebande sur la frontière tuniso-libyenne s'est accéléré à partir de la fin des années 1980 avec l'ouverture des frontières et la circulation de plus en plus aisée des personnes. Les liens tribaux unissant les populations vivant des deux côtés de frontière ont largement contribué à dynamiser les échanges transfrontaliers. La création de lieux de rencontre entre acheteurs et contrebandiers-vendeurs pour écouler les marchandises issues de cette activité s'est développée dans le sud tunisien donnant lieu à des marchés à ciel ouvert de tailles différentes, dont le plus important est celui de Benguerdane à 35 km de Ras Jedir, le poste frontalier. La contrebande des hydrocarbures s'est également étendue et de nombreux étales proposent des bidons d'essence de 5 litres provenant de Libye à des prix imbattables en ces temps d'envolée des prix du pétrole : ils sont entre 30% et 50% moins chers que les prix appliqués dans les stations d'essence officielles. Les marchandises objets de ce trafic écoulées sur le marché de Benguerdane couvrent aussi bien les équipements électroniques, l'habillement, les pièces de rechanges mécaniques, les produits agroalimentaires, les produits cosmétiques, les ustensiles de cuisine, la tapisserie et même les pneus de fabrication japonaise ou tunisienne fabriqués par la STIP (Société tunisienne des industries pneumatiques) exportés en Libye et réintroduits en Tunisie. Ces pneus tout comme certaines marques de vêtements, bien qu'exportés en Libye, sont réintroduits en Tunisie et revendus aux Tunisiens à des prix très inférieurs à leur prix de vente tunisien grâce au jeu de la caisse de compensation libyenne. Cette différence de prix entre le nord et le sud de la Tunisie n'est pas sans susciter la colère des entrepreneurs travaillant dans ces secteurs, notamment l'industrie pneumatique, l'agroalimentaire et le textile-habillement.

Le souk de Benguerdane, baptisé par les autorités de la ville « marché maghrébin de Benguerdane », constitue le principal lieu d'écoulement de ces marchandises. Les biens sont exposés sur des étales à même le sol, dans des échoppes fabriquées en taule ou, depuis quelques années, dans des boutiques en dur qui se sont multipliées. Ce marché est largement toléré par la municipalité qui n'hésite pas à percevoir des taxes sur chaque commerçant exposant des marchandises et même à louer des emplacements à des prix élevés. Toutefois, cette tolérance de la part des autorités contraste avec l'illégalité dans laquelle aussi bien l'espace du marché que les commerçants sont maintenus. Les autorités maintiennent en effet le marché tout comme les commerçants dans une situation de grande précarité, leur refusant notamment la fourniture d'électricité et les obligeant à utiliser des groupes électrogènes ou les batteries de leur voiture¹²³. Ce comportement traduit largement l'ambivalence du régime à l'égard de ce type de commerce. Tout en le tolérant et en en profitant (à travers notamment la perception des taxes), il le maintient en dehors des règles officielles et protégées de l'économie légale, s'octroyant ainsi le droit d'incriminer tel entrepreneur ou d'interdire l'accès au marché de tel autre, en fonction des conjonctures économiques et financières et des configurations politiques.

La contrebande sur la frontière tuniso-libyenne n'est évidemment pas le seul fait de petits commerçants ; elle est aussi composée de groupes plus organisés pour qui elle est une source importante d'enrichissement et d'accumulation. Tel est notamment le cas du trafic de voitures et de matériel agricole lourd (moissonneuses-batteuses, huileries, engins, pompes, tracteurs, etc.). « L'Etat libyen importe, en effet, des milliers d'unités de matériel agricole qu'il distribue aux exploitants agricoles à des prix largement subventionnés par le budget de l'Etat, dans le cadre de sa politique d'incitation du secteur agricole. Or du côté tunisien de la frontière, ces engins coûtent quatre à cinq fois plus chers. Cet écart énorme est à l'origine d'un trafic impressionnant. La chute de la valeur du dinar libyen, sur le marché parallèle, par rapport au dollar américain et au dinar tunisien a fait le reste¹²⁴ ». Ce type de trafic implique vraisemblablement des acteurs différents de ceux opérant dans la contrebande de marchandises ou des biens de consommation. Pour que ces engins franchissent la frontière, il faut disposer de contacts haut placés ou bénéficier de la connivence des autorités douanières ; dans les deux cas, ce sont des réseaux puissants et très bien organisés qui veillent sur ce trafic.

¹²³ Enquête de terrain, 2007. Voir également l'article de African Manager, « Tunisie : On ferme bien l'œil au Sud ! », www.Africanmanager.com, du 16.07.2007.

¹²⁴ H. Boubakri, « Echanges transfrontaliers et commerce parallèle aux frontières tuniso-libyennes », *Monde arabe, Maghreb, Machrek*, n°170, octobre-décembre 2000, p. 48.

Le pouvoir de ces réseaux s'étend des deux côtés de la frontière et couvre plusieurs types d'activités, la contrebande proprement dite, la vente de ces marchandises entrées en contrebande à partir de dépôts et de marchés comme celui de Benguerdane et le trafic des devises¹²⁵. Ce dernier est animé par des changeurs qui tiennent de petites échoppes situées en grande partie dans l'artère principale de la ville de Benguerdane, et qui procèdent aux opérations courantes de change. Toutefois, ce marché est contrôlé par des grossistes qui fixent les taux en fonction des fluctuations du taux de change officiel et des conditions d'exercice de l'activité sur le terrain. Ils disposent d'énormes liquidités pour alimenter le marché. Ces réseaux contrôlent également le trafic d'or, des produits de luxe, du tabac, du matériel électronique de haute qualité et se chargent d'écouler ces marchandises sur l'ensemble du territoire. L'organisation de ces réseaux est hiérarchisée, les « petites mains » en bas de l'échelle se chargeant du transport, de la vente, de l'écoulement des marchandises et de l'activité quotidienne sur le marché de change tandis que les « responsables intermédiaires » gèrent des dépôts de stockage et de vente des produits de la contrebande, ainsi que plusieurs échoppes dans le souk de Benguerdane tout en organisant l'approvisionnement en liquidités du marché des devises. Certains évoquent également de « grands responsables » travaillant dans les BTP et gérant des entreprises brassant des centaines de milliers de dinars, opérant dans des activités tout à fait légales hors du champ de la contrebande, mais qui seraient utilisées, selon certains de nos interlocuteurs, à la fois comme écran et moyen de blanchiment de l'argent des activités illicites¹²⁶.

Ces activités informelles (trafic, contrebande, commerce parallèle...) très développées dans le sud de la Tunisie ne sont pas circonscrites à cette région du pays malgré les efforts des autorités pour endiguer leur avancée vers le nord. Les multiples contrôles policiers et douaniers qui se succèdent sur la route principale menant de Benguerdane à Sfax et plus encore vers le nord tentent d'empêcher l'installation de marchés ou de dépôts de contrebande. Ils s'emploient surtout à surveiller les quantités de marchandises transportées et destinées à être écoulées dans le nord, ainsi que la nature de celles-ci. Lors de notre terrain, les pneus, le tabac, le café et l'essence faisaient ainsi l'objet d'un contrôle particulier. Compte tenu de l'envolée des prix du pétrole, le trafic d'essence tente en effet de gagner d'autres régions du pays. Cependant, cette tendance est fortement réprimée et la tolérance des autorités pour ces

¹²⁵ Enquête de terrain 2007.

¹²⁶ Entretiens réalisés dans le cadre d'une enquête de terrain en 2007.

activités s'arrête à la petite ville de Skhira, au sud de Sfax. Cette ville constitue véritablement une « ligne de démarcation » : elle reflète incontestablement un changement de mode gestion territorial de ces activités informelles ; mais plus généralement elle suggère que les modes de gouvernement sont différentes au nord et au sud du pays.

Le « laissez faire » adopté dans le sud tunisien contraste avec la répression, la surveillance et le contrôle étroit de ces activités dans le nord du pays. Certains parlent de pressions importantes de la part des entrepreneurs et de l'UTICA (centrale patronale tunisienne) pour endiguer ces activités et empêcher leur progression vers le nord. Néanmoins, ce propos peut être nuancé : la césure n'est pas si évidente et si marquée géographiquement. Le « laissez faire » et la tolérance pour les activités marchandes informelles existent également au nord même si leur visibilité est moins grande. Si l'on n'y tolère pas l'apparition des activités informelles dans l'espace public, on ferme les yeux sur les multiples transactions commerciales qui s'opèrent dans un cadre privé, par exemple la vente à domicile ou dans un garage privé sans enseigne ni indication, faisant office de boutique. Dans le grand Tunis notamment, plusieurs commerçants légaux utilisent ce « secteur » pour s'approvisionner. Des marchés tout à fait légaux comme celui de la rue Zarkoun, ou récemment légalisés comme le fameux marché Moncef Bey sont constamment alimentés par des produits issus de la contrebande. La légalité du statut de ces commerçants dissimule l'illégalité de certaines de leurs activités du fait de leur insertion, à un moment ou à un autre, dans des circuits commerciaux légaux. Dans le sud tunisien, ces activités informelles ont explosé du fait de leur ancrage dans des structures sociales et familiales, notamment dans les relations tribales, de la présence d'une forte communauté libyenne anciennement installée dans le sud tunisien et d'une main-d'œuvre tunisienne issue des régions frontalières partie travailler en Libye dans les années 1970. On trouve des traces de telles activités au 18^{ème} siècle et les routes en vigueur aujourd'hui reprennent des routes antérieures aux frontières actuelles. Dans cette région, ces activités constituent depuis longtemps l'une des principales voies d'accumulation et de redistribution de richesse¹²⁷. Au nord en revanche, l'exercice d'activités informelles est pratiqué sur initiative individuelle pour ce qui est du petit trafic, ou dans un cadre organisationnel plus institutionnalisé et aux relations avec le pouvoir politique plus évident pour ce qui est des grands trafics. Dans les deux cas, cette activité reste largement tributaire de la tolérance et du « laissez faire » étatique.

¹²⁷ D. Larguèche, *Territoire sans frontière : La Contrebande et ses réseaux dans la régence de Tunis au XIX siècle*, Tunis : CPU, 2002

Le « laissez faire » se mêle donc au dirigisme étatique selon des modalités de contrôle différentes entre le nord et le sud du pays. L'intérêt de la notion de « formation de l'Etat » qu'ont introduit John Lonsdale et Bruce Berman est de donner aux agents autres que l'Etat leur droit de cité dans les processus étatiques et de restituer l'importance de leur rôle. Si la construction correspond à l'effort conscient de l'Etat pour se structurer et agir en tant que pouvoir, « la formation de l'Etat, en revanche, résulte de l'ensemble des stratégies des différents acteurs de la société qui, de façon plus ou moins consciente et plus ou moins concertée, créent ce pouvoir et le font fonctionner. Autrement dit, l'Etat n'est pas seulement construit et conçu délibérément de façon homogène, il est aussi et surtout le fruit d'une expérience, ancrée dans l'histoire, de tensions, et de compromis entre les différentes catégories d'acteurs de la société. C'est cette expérience qui, de façon largement inconsciente et hétérogène, forme l'Etat¹²⁸ ».

Ce détour théorique est important pour comprendre ce qu'est réellement la contrebande. Cette activité s'inscrit en effet dans un processus plus complexe qu'un « laissez faire » consciemment consenti par les autorités pour dépolitiser la population ; elle est tolérée parce qu'elle permet la satisfaction de besoins économiques et financiers pour une partie de la population, elle contribue à l'assurance de la « stabilité » politique en évitant l'expression publique du mécontentement. Elle fait partie de la « formation » de l'économie en Tunisie. Les politiques publiques ne sont pas uniquement issues d'un processus réfléchi, décidé et unilatéralement mené par les gouvernants, même si leur but est d'accroître le niveau de vie de la population. Elles sont également formées « par le bas »¹²⁹. En l'occurrence, ces activités informelles n'ont pas été « inventées », organisées et développées par les autorités ; elles ont bien plutôt été mises en place et investies par une population pour assurer sa survie. L'acceptation de ces activités informelles est aussi l'expression de la priorité politique des décideurs tunisiens, celle d'assurer avant tout la « stabilité » et de ne pas remettre en cause les fondements de son économie politique. Pour surmonter les blocages de l'économie tunisienne analysés plus haut, les autorités ont accepté et adopté ces tactiques de redéploiement sur l'illégal qu'elles n'ont pas impulsées mais qui se sont imposées à elles. Le commerce informel n'est pas la panacée : il nuit aux producteurs tunisiens en leur faisant subir une « concurrence déloyale » ainsi qu'aux commerçants en alimentant un jeu sur les différentiels de prix, de

¹²⁸ B. Hibou, *L'Afrique est-elle protectionniste, les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure*, Karthala, 1996. p. 94-95 citant et utilisant les travaux de Lonsdale et Berman.

¹²⁹ En référence au « politique par le bas » de Jean-François Bayart.

politiques économiques et des contraintes politiques des deux côtés de la frontière. Mais à défaut d'une stratégie économique capable de créer des emplois, d'améliorer la compétitivité et la productivité du tissu économique légal tunisien, les élites dirigeantes n'ont eu d'autre choix que de l'accepter. Dans ces conditions, la trajectoire tunisienne de développement prend une nouvelle direction, efficace politiquement à court terme, sans doute plus aléatoire et problématique en termes de développement économique et, à plus long terme, de modes de gouvernement.

Acteurs et réseaux de la contrebande : quand la « Tunisie développée » en profite

La contrebande est largement investie par des populations habitant les régions frontalières. Leur parfaite connaissance de la région, des endroits isolés qui leur servent de « planques » et des dépôts ainsi que du désert leur permet d'esquiver les contrôles douaniers. Les membres de ces réseaux se partagent souvent les rôles entre « contrebandiers », chargés d'introduire les marchandises et de les stocker, et les « commerçants » auxquels revient la charge de les écouler. Les dépôts de marchandises se multiplient à Ezzokra, une petite localité aux abords de Benguerdane. Ces dépôts, bâtis en dur, sont tenus par des grossistes qui approvisionnent les commerçants de la région ainsi que des clients-particuliers, des commerçants, des artisans ou des semi grossistes venus des régions du nord du pays pour s'approvisionner. Les « petits entrepreneurs de l'informel¹³⁰ » venus des différentes villes du nord, du Cap Bon et du sahel entretiennent des relations commerciales avec ces « grossistes ». Malgré la fréquence des transactions, les ventes à crédit demeurent très rares et l'argent liquide constitue le moyen de règlement privilégié. La précarité de ces activités se reflète également dans la nature des rapports commerciaux entretenus entre les grossistes, les commerçants et leurs clients, qu'ils soient particuliers ou « petits entrepreneurs de l'informel ». Les rapports marchands qui se créent sont ainsi *instantanés*, privilégiant l'immédiat, preuve de la précarité des statuts et de la vulnérabilité des activités. Ces activités ne sont en effet pas seulement le fait des grossistes et de commerçants dont l'informel est la principale occupation ; elles sont également investies par d'autres groupes sociaux, à titre

¹³⁰ Nous reprenons l'expression de Michel Péraldi dans *Cabas et containers : activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers*, Paris, Maisonneuve & Larose, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, 2001 et M. Péraldi, « Aventuriers du nouveau capitalisme. Essai d'anthropologie de l'éthique mercantile » in F. Adelhah et J.F. Bayart (dir.), *Voyages du développement. Emigration, commerce, exil*, Paris, Karthala, 2007, pp. 73-113.

occasionnel, pour faire un « coup » ou pour arrondir les fins de mois. Agriculteurs, pasteurs, chômeurs, chauffeurs, étudiants et mêmes instituteurs peuvent participer à ces activités occasionnellement, pour contrecarrer la baisse continue du pouvoir d'achat ou tout simplement survivre. Certains assurent le transport des marchandises au moyen de voitures utilitaires et de *pick up* en traversant plusieurs fois par semaine ou par mois la frontière et acheter des biens de toutes sortes, pour leur compte ou pour le compte de commerçants exerçants dans les souks un peu partout dans le pays, y compris au Nord.

La volonté affichée des autorités de circonscrire ces activités informelles marchandes dans le sud du pays n'a pas dissuadé un nombre croissant de catégories sociales heurtées par la libéralisation économique et les conditions actuelles de faire leur entrée dans ce secteur. Dans plusieurs villes tunisiennes, des réseaux de petits entrepreneurs se sont constitués et écoulent les marchandises achetées sur les marchés du sud du pays. Ces réseaux sont généralement constitués par des chômeurs, des retraités, des jeunes déscolarisés qui sont devenus progressivement des « petits entrepreneurs de l'informel » et commercialisent ces produits à domicile ou dans les souks. Petits commerçants, petits fonctionnaires, femmes au foyer ainsi que salariés à faibles revenus s'adonnent à ces activités marchandes en revendant plus cher des biens acquis à bas prix sur le marché de Benguerdane. Leurs marges sont faibles mais suffisamment intéressantes pour qu'un nombre croissant de personnes pénètre ce champ. Ces groupes partent dans des convois en voyages organisés, en bus ou en voitures utilitaires, et s'approvisionnent en produits alimentaires, électroménagers, « fringues » et autres biens de consommation courante. On assiste, par certains aspects, à un développement du « capitalisme des parias » pour reprendre l'expression de M. Weber utilisée par Michel Péraldi dans ses recherches sur le Maghreb¹³¹. La baisse du niveau de vie de plusieurs catégories sociales, dans un contexte de hausse continue des prix, rencontre l'explosion de la ferveur consumériste en Tunisie comme ailleurs. Elles ouvrent les voies de la débrouillardise à des groupes sociaux déstabilisés par les effets néfastes des perversions des politiques interventionnistes antérieures aussi bien que de la politique libérale actuelle.

Pour autant, ce « capitalisme des parias » n'est pas synonyme de « laisser faire » car il demeure maîtrisé par les autorités. En effet, pour éviter les contrôles policiers et la confiscation par les services douaniers des marchandises achetées, la grande majorité de ces acteurs font partie d'un voyage organisé par une cellule du RCD (le parti presque unique au

¹³¹ M. Péraldi, « Aventuriers du nouveau capitalisme marchand... », art.cité.

pouvoir). Les cellules octroient des autorisations d'organisation de ce type de voyage à leurs militants ou aux clients de leurs dirigeants locaux. Le pouvoir n'est donc pas entièrement étranger à ces activités et le laisser-faire n'empêche pas le quadrillage et le contrôle¹³². La volonté de contrôle et de régulation de ces activités en marge de la légalité est bien présente, elle se déploie à différents moments de « l'aventure marchande » : au moment de l'organisation des voyages, du transport des marchandises et de l'écoulement de celles-ci. « Ces petits ou moyens commerçants sont avant tout à la recherche de revenus, de profits, de ressources monétaires. Leur activité n'est pas pensée comme politisée et même politisable. Il s'agit d'une activité comme une autre, d'autant plus tolérée qu'elle peut être largement investie et par là même en partie contrôlée. Le fait de permettre ces activités montre que les autorités politiques prennent acte d'une réalité effective, difficile si ce n'est impossible à modifier, et qu'à partir de cette réalité qui s'impose à elles, elles la font jouer, elles tentent de la pénétrer pour en tirer bénéfice¹³³ ». Cette réalité difficile dont parle Béatrice Hibou, qui s'impose aux autorités tunisiennes et avec laquelle celles-ci doivent composer, est celle du chômage, du sous-emploi, de la pauvreté et de la précarité incitant certaines catégories sociales, jadis bénéficiant d'un niveau de vie décent, d'investir les activités informelles et plus généralement les activités à la marge de la légalité. Parce qu'il s'agit de stratégie de survie sans charge politique aucune, l'informalité de ces activités est considérée comme maîtrisable par le laisser-faire¹³⁴.

Ainsi ces activités marchandes informelles couvrent tout le territoire de la Tunisie. Si elles sont visibles, et presque banales dans le sud du pays, elles ne sont pas moins tolérées dans les régions du nord. L'informalité comme stratégie de développement n'est sans doute pas une hypothèse irréaliste en Tunisie tant il est vrai que les autorités se départissent du légalisme qui les a longtemps caractérisé. Cependant, face au tournant libéral des vingt dernières années, il a fallu que l'action étatique se redéploie sur les marges de la légalité pour pouvoir contrôler des populations poussées de plus en plus aux marges de la société. Des groupes sociaux investissent de plus en plus des activités illégales et tentent de s'organiser. Ce n'est que dans un second temps, parce qu'il ne peut perdre le contrôle, que l'Etat investit ses activités « marginales » dans le but de perpétuer sa stratégie de domination et de reproduction de l'ordre social et politique. La tolérance des activités informelles marchandes obéit à une

¹³² Enquête de terrain, 2007.

¹³³ B. Hibou, *La Force de l'obéissance...op.cit*, p. 227.

¹³⁴ Ibidem

rationalité favorisant les arrangements sociaux, fondateurs du régime ainsi que la « stabilité » ; cette rationalité s'exerce au détriment d'éventuelles dynamiques de développement qui auraient pu déstabiliser les arrangements antérieurs et qui auraient nécessité la redéfinition radicale de politiques économiques et plus encore des alliances sociales et politiques.

Développement des activités marchandes informelles

Les « souks libyens » qui ont fait leur apparition dans plusieurs villes tunisiennes sont une autre illustration du développement des activités marchandes informelles en Tunisie depuis le début des années 1990. Le souk « El Moncef Bey » à Tunis, le souk d'El Jem au centre du pays, le souk de Benguerdane aux portes de la Libye et à une moindre échelle le souk de Tataouine dans le sud du pays et le souk « sidi Boumendil » dans la vieille ville de Tunis sont les plus connus, les plus importants et les plus dynamiques. La visibilité de ces nouveaux lieux du commerce et l'ampleur des échanges commerciaux qui s'y déroulent reflètent la diffusion de ses activités dans la société tunisienne. Ils suggèrent que le stade de la « débrouillardise » a bien été dépassé et que ces acteurs ont finit pas s'y installer, s'organiser et se professionnaliser.

Outre les marchandises issues de la contrebande libyenne, ces marchés permettent d'écouler des biens entrés illégalement au pays et issus, en partie, d'une autre forme d'activité informelle, le « trabendo ». Sorte de commerce à la valise initié par des Tunisiens vivant à l'étrangers, cette modalité de commerce a peu à peu vu l'arrivée de femmes, de chômeurs, de salariés voulant améliorer des fins de mois difficiles et des commerçants partis s'approvisionner à Istanbul, Damas ou Marseille. Cantonné au début des années 1990 dans les garages privés, les arrières boutiques, et les salons de coiffure pour dames, et fonctionnant essentiellement à travers une collecte de commandes avant le voyage, auprès des amis, voisins, collègues de travail, réseaux de connaissances, et clientèle des salons des grandes villes tunisiennes, le « trabendo » a progressivement conquis l'espace public. Des boutiques de « fringues » pour dames se sont multipliées, entretenant une demande croissante pour les robes de mariées, les robes de soirées ainsi que pour les tenues plus « islamiques » venant

directement d'Istanbul et de Damas¹³⁵. A partir des années 1990, les commerçants du marché de la rue « Zarkoun », véritable temple de la « sape » pour la jeunesse de Tunis, ont investi cette activité et ont commencé à organiser des voyages vers Istanbul en se déplaçant eux-mêmes ou en enrôlant de jeunes trabendistes qui s'approvisionnent – *yassl'ou* – en vêtements à la mode (jeans de marques¹³⁶, vestes, blousons et manteaux en cuir, chaussures...).

L'apparition de ces activités dans l'espace public a coïncidé avec la « confiscation » du trabendo par des commerçants maîtrisant une clé essentielle du déroulement de ce type d'activités informelles, qui est le passage en douane¹³⁷. Le trabendo est progressivement devenu le principal moyen d'approvisionnement des commerces de biens et d'articles importés. Le trabendo s'est étendue au matériel électronique, informatique et récemment aux téléphones portables. L'évolution n'a pas touché uniquement la nature des biens, objet du trabendo, mais surtout son organisation. Les « cabas » des années 1980 ont progressivement cédé la place aux « containers » pour reprendre les termes de Michel Péraldi. Ces activités ont progressivement été « captées » par des réseaux bénéficiant d'une protection politique et organisant moyennant commission ou prise de participation le passage en douane, le transfert d'argent et l'accès aux devises. Si bien qu'elles sont devenues, si l'on en croit les commerçants des souks eux-mêmes, la principale filière d'approvisionnement des commerçants en Tunisie¹³⁸. « C'est donc l'Etat, mais un Etat privatisé, accaparé par les bandes et les réseaux, qui confisque le trabendo, ses filières commerciales, ses compétences et savoir-faire, ses opportunités et son inventivité, s'invitant en 'visiteur du soir' pour en tirer des rentes et en confisquer les bénéfices, doublement : en privant les acteurs concrets de l'échange du capital potentiel accumulé, et la société civile de leur possible redistribution diffuse, fragilisant aussi les « profits » symboliques acquis par les trabendistes par d'intenses et constantes campagnes de dénigrement entretenant la logique de soupçon qui pèse sur ces activités depuis leur émergence¹³⁹ ». Ainsi, l'évolution du trabendo décrit celle de l'Etat. La

¹³⁵ Le trabendo en Tunisie a été investi par des femmes dans des conditions et selon des modalités similaires à celles observées en Algérie et analysées par Véronique Manry dans « Trabendo au féminin : les femmes algériennes dans le commerce informel » in F. Adelhah et J.F. Bayart (dir.), *Voyages du développement...*, *op.cit.*

¹³⁶ Au milieu des années 1990, la frénésie Levi's- du nom de la marque de jean- a sévi en Tunisie. La demande était telle que les commerçants ne laissaient pas les clients négocier les prix de ces jeans alors même que sur les marchés, tout est négociable et tous les prix sont 'gonflés'. Ils se contentaient de dire que « si la baguette de pain coûte 200 millimes alors le jean Levi's coûte 90DT », une sorte de prix administré, non négociable et accepté par tout le monde.

¹³⁷ M. Péraldi, « Aventuriers du nouveau capitalisme marchand... », art.cité ainsi que M. Péraldi (dir.) *Cabas et containers...*, *op.cit.*

¹³⁸ Enquête de terrain, 2007.

¹³⁹ M. Péraldi, « Aventuriers du nouveau capitalisme... », art.cité

confiscation du trabendo a été un signe supplémentaire d'une « privatisation de l'Etat » qui a pris aussi la forme de l'accapement des filières d'approvisionnement sur un mode rentier¹⁴⁰.

La « concurrence déloyale » que subissent les producteurs, l'autre face de ces activités, fragilise l'industrie tunisienne et remet en cause le discours gouvernemental sur l'émergence. Ces activités informelles sapent également la stratégie de développement dirigiste, légaliste et interventionniste caractéristique de l'histoire économique du pays, au profit du « laisser-faire », de la débrouillardise et de la logique de réseaux. Ces transformations permettent paradoxalement à l'Etat d'insérer certains groupes sociaux, de les contrôler et de bénéficier des richesses ainsi créées, assurant de cette manière aussi l'objectif de « stabilité ».

Transformations des politiques économiques et sociales

Dans un contexte économique marqué par la rigueur budgétaire, l'Etat tunisien n'a pu entretenir son engagement social datant des premières années de l'indépendance. L'économie tunisienne autre que l'informel est incapable d'intégrer des groupes sociaux non établis tels que les diplômés chômeurs. Il est évident que cette évolution traduit moins un niveau d'activité économique insuffisant qu'une économie politique inadaptée aux changements sociaux survenus dans les années 1990. En l'absence d'une remise en cause des arrangements fondateurs de celle-ci, l'Etat tente de reconduire un modèle de développement dualiste selon des modalités qui ne lui permettent pas d'induire une dynamique d'émergence.

Le passage du FSN (26-26) à la BTS : une politique sociale aménagée en fonction des impératifs de la rentabilité

La Banque Tunisienne de Solidarité a été créée en 1997 pour favoriser la création d'emplois à travers le financement de « petits projets » en incitant les chômeurs et notamment les diplômés chômeurs à devenir entrepreneurs. Contrairement à la logique qui prévaut dans le cas des institutions financières accordant des crédits pour des investissements modestes et relativement courts à taux élevés, au bénéfice de populations ne pouvant bénéficier de crédits bancaires, la BTS applique des taux très réduits – ne dépassant pas 5% – sans cibler de

¹⁴⁰ B. Hibou (dir.), *La privatisation des Etats*, Karthala, 1999.

secteurs d'activité particuliers, ni procéder à une réelle évaluation de la rentabilité des projets présentés. Cette situation explique largement la faiblesse des remboursements, les pertes importantes enregistrées par cette banque et le besoin annuel de son refinancement par l'Etat, principal bailleur de fonds¹⁴¹.

La décision de créer la BTS reflète un double souci : celui d'accorder des crédits à des populations n'ayant plus accès aux financements bancaires, particulièrement en période de restructuration du système financier, tels que les petits agriculteurs et les populations rurales et celui d'intégrer les « populations dangereuses », principalement les diplômés chômeurs, considérés depuis quelques années comme un vrai « problème public », en leur permettant de créer des « petits projets » à travers l'accès à une « ligne de crédit à orientation sociale »¹⁴². L'allocation des crédits s'effectue, en grande partie, en fonction de critères clientélistes, suivant la logique du « pacte de sécurité », véritable doctrine du pouvoir en Tunisie et expression de la sollicitude et de l'omniprésence de l'Etat¹⁴³.

Depuis son entrée en activité en 1998, la Banque Tunisienne de Solidarité aurait accordé 86.000 accords de financement d'un montant global de 396 millions de dinars. Ces crédits octroyés à des projets dans le secteur agricole représentent 14,1%, les services 44,3%, les petits métiers 38%, et l'artisanat 3,6%. 15,5% des crédits ont été accordés à des diplômés de l'enseignement supérieur¹⁴⁴. Toutefois, malgré ces efforts en matière de financements, la banque est confrontée à un défi majeur : celui d'assurer et d'entretenir la viabilité des projets. En effet, plus de 40% des projets financés ont disparus (28%) ou connaissent des difficultés majeures (16%)¹⁴⁵. Cette situation, aggravée par un taux de recouvrement officiellement déclaré de 60%, ne fait qu'accabler la banque qui a entamé à partir du début de l'année 2007 une restructuration visant à alléger le poids du financement étatique pourtant indispensable à son existence. La BTS a ainsi réduit le montant des crédits accordés ainsi que les projets financés en durcissant ses conditions et en tentant de se désengager au profit d'un tissu

¹⁴¹ Béatrice Hibou avait décrit les tractations qui ont lieu entre l'Etat et les bailleurs de fonds internationaux notamment l'AFD et la Banque mondiale et qui se sont soldés par le refus de ces derniers de participer au financement de cette banque la considérant comme un guichet de distribution de crédits, ne présentant pas les garanties nécessaires au fonctionnement d'une banque. Un interlocuteur lui avait confié lors d'un entretien : « On ne les critique pas, c'est leur RMI, mais c'est à eux de payer alors ». Le financement de cette banque s'est fait par l'Etat et les banques tunisiennes qui ont été « incitées » à le faire, sous certaines pressions et en échange d'incitations fiscales en sachant pertinemment qu'elles ne seront pas remboursées. Voir B. Hibou, *La Force de l'obéissance...op.cit.*

¹⁴² Expression d'un banquier tunisien cité dans B. Hibou, *La Force de l'obéissance...op.cit.*, p. 231.

¹⁴³ Sur le « pacte de sécurité », voir le chapitre 7 de B. Hibou, *La Force de l'obéissance...op.cit.*

¹⁴⁴ Chiffres donnés par le PDG de la BTS, voir « dans cinq ans, la BTS atteindra l'équilibre financier », www.webmanagercenter.com, 19.03.2007.

¹⁴⁵ Ibidem.

embryonnaire d'associations de microcrédits¹⁴⁶. Cette restructuration annoncée traduit moins une volonté d'assainissement de la situation financière de la banque qu'un certain redéploiement de l'action étatique sur le terrain social. Le passage du Fonds de Solidarité National censé financer la création d'infrastructures dans les « zones d'ombre » à une Banque Tunisienne de Solidarité s'était déjà, à la fin des années 1990, accompagné d'une volonté de réduire le coût de l'action sociale en accordant des crédits et en exigeant des remboursements. Le nouveau redéploiement en cours, qui se matérialise par un désengagement relatif de la BTS au profit d'un tissu associatif chargé de promouvoir les microcrédits, poursuit sur cette lancée du désengagement direct de l'Etat, même si ce dernier ne cesse d'exercer une tutelle sur les associations noyautées. Il est évident que le retrait de l'Etat du terrain social se fait « à petites doses », en se gardant de laisser le terrain social vacant et en optant progressivement pour des formules d'intervention à coût budgétaire de plus en plus réduit. Cette transformation des politiques sociales reflète la volonté d'adapter les politiques publiques aux contraintes financières et budgétaires auxquelles l'Etat est soumis. Le souci du social affiché par les autorités correspond de moins en moins à une stratégie de développement et de plus en plus à la volonté d'entretenir les capacités de contrôle politique et social de l'Etat. Ainsi, les politiques sociales sont pensées comme des courroies permettant de contrôler et de discipliner les « populations dangereuses » tels que les diplômés chômeurs. Elles font partie des techniques d'intervention d'un Etat en quête perpétuelle de « stabilité ».

Le chômage des jeunes s'est progressivement hissé parmi les problèmes urgents auxquels les autorités publiques ont décidé de faire face notamment à cause des tensions sociales qu'il ne cesse de susciter. Les jeunes de moins de 29 ans représentent 75% des chômeurs selon un rapport de la Banque mondiale publié en 2005¹⁴⁷. Les jeunes diplômés sont ainsi particulièrement touchés par le chômage étant donné que 40% des jeunes chômeurs sont titulaires d'un diplôme ou ayant eu un cursus universitaire. Leur insertion dans la sphère économique est ainsi devenue une urgence à mesure que certains mouvements sociaux s'organisent et projettent dans l'espace public les revendications de cette catégorie exclue de la sollicitude de l'Etat¹⁴⁸.

¹⁴⁶ Le PDG de la BTS a commenté cette évolution en disant que souvent, « les gens voient le mot 'solidarité' et oublient le mot 'banque' ». On peut dire que la Banque a été prise dans son propre piège.

¹⁴⁷ Banque mondiale, *Stratégie de coopération République tunisienne- Banque mondiale, 2005-2008*, Banque Mondiale, Washington D.C, décembre 2004.

¹⁴⁸ Création d'un mouvement des diplômés chômeurs qui organise des actions revendicatives souvent violemment réprimées par les forces de l'ordre. Le mouvement a dû improviser des actions de protestation inhabituelles en Tunisie pour contourner la répression et c'est ainsi que ses membres procèdent souvent à la

Les contraintes budgétaires et la remise en cause des mécanismes de redistribution sont en train de redéfinir les rapports socio-économiques héritées du cadre bourguibien et que le « pacte de sécurité » tente de reconduire. Avec la montée du chômage des diplômés c'est le modèle de promotion sociale par mérite scolaire qui est mis à mal. L'analyse du marché de l'emploi et du chômage des diplômés ne saurait faire l'impasse sur le développement des études longues. Celles-ci sont souvent vécues comme un antidote à la fermeture progressive du marché du travail. Conscient de cela et voulant attirer des IDE dans de nouveaux secteurs capables d'absorber cette force de travail, les pouvoirs publics ont procédé, à la fin des années 1990, à une restructuration et une plus grande technicisation de l'enseignement supérieur. La multiplication des filières techniques courtes (Bac +1, +2 et +3) pour favoriser la formation d'une main-d'œuvre techniquement qualifiée s'est paradoxalement accompagnée d'une réduction de la sélection au niveau de l'enseignement secondaire, parce qu'il fallait répondre à la demande sociale pour l'enseignement, toujours perçu comme la seule et véritable voie royale d'ascension sociale. Le chômage des diplômés reflète l'incapacité de l'économie tunisienne à créer des emplois qualifiés mais aussi le faible niveau technologique de l'industrie – on shore et offshore confondues –particulièrement demandeuse de main-d'œuvre non qualifiée. Le faible contenu technologique des produits tunisiens est le fruit d'une stratégie industrielle entamée au début des années 1970 et jamais vraiment transformée. Elle est actuellement incapable de répondre aux exigences en terme d'emploi et d'assurer une dynamique d'émergence.

Changements sociaux et nouveaux enjeux

Depuis 2001, le développement des centres d'appel en Tunisie s'inscrit dans ce cadre. Il s'agit de favoriser la création d'un nouveau secteur offshore spécialisé dans les services et les télécommunications, capable d'absorber les diplômés chômeurs dont le nombre gonfle d'année en année¹⁴⁹. Les centres d'appel se sont multipliés en Tunisie pour atteindre le nombre de 130 fin 2007, représentant un investissement total de 32 millions de dinars, avec

distribution de tracts dans les rames de métro pour avoir un maximum de mobilité et pour pouvoir « toucher » les gens. Et développement des mouvements de contestation à l'université.

¹⁴⁹ On a estimé en 2005 que chaque année, 16% des diplômés se retrouvent au chômage – ce qui équivaut à 35000 chômeurs. Selon l'INS (Institut national de statistiques), si entre 2001 et 2005, le taux de chômage global a baissé de 1%, celui des diplômés a augmenté de 6%. « Chômeurs oui, mais diplômés ! » www.Jeuneafrique.com, le 28 mai 2006.

une part d'IDE de 28 millions de dinars. Ils emploient 10.000 personnes. L'écrasante majorité des jeunes travaillant dans ces centres sont des diplômés chômeurs n'ayant pas réussi à trouver un emploi dans leur spécialité. Ils sont bilingues, voire trilingues, et travaillent en tant que conseiller-clientèles pour certaines entreprises européennes ayant choisi de délocaliser leur service après-vente en Tunisie. 50% des postes créés dans ce secteur ont été le fait d'entreprises ayant des activités dans beaucoup d'autres pays. *Téléperformance*, par exemple, a deux sites en Tunisie, à Charguia dans la zone industrielle proche de Tunis et à Ben Arous dans la banlieue sud de la capitale ; l'entreprise emploie 3.500 télé-conseillers et opère pour des sociétés françaises tel que *France Télécom* ou *Numéricable*. A côté de ces « gros » centres, on trouve des « petits » centres d'un point de vue du nombre d'employés – 20 à 60 postes – et du volume des affaires et de la nature des donneurs d'ordre. Si les premiers présentent un avantage de point de vue de la sécurité de l'emploi, l'activité des seconds dépend énormément de la capacité à décrocher des marchés à court terme ce qui rend leur existence et la poursuite de leur activité extrêmement aléatoires et vulnérables. Plusieurs centres d'appel ont ainsi cessé leur activité, licencié leur personnel du fait de l'absence de clients. La vulnérabilité financière des « petits » centres les incite souvent à embaucher des salariés au noir, à les sous-payer et surtout à ne jamais les titulariser. Les récits de jeunes ayant travaillé dans certains « petits » centres évoquent des « patrons voyous qui ont pris le matériel, mis la clé sous la porte et se sont évaporés dans la nature, du jour au lendemain, sans payer leurs salariés ».

Dans ces conditions, la concurrence est acharnée pour intégrer certains « grands » centres d'appel qui présentent, aux yeux des candidats, des garanties d'emploi, à condition cependant de faire ses preuves et d'être discipliné. Ces « grands » centres reçoivent quotidiennement des candidats et organisent périodiquement des recrutements en procédant au renouvellement perpétuel de leur personnel et exerçant des pressions sur les salaires tout en maintenant une cadence de travail très élevée¹⁵⁰. L'existence d'un vivier de main-d'œuvre qualifiée dans lequel ces centres d'appel puisent leur personnel associée à une flexibilité accrue des conditions du travail incitent les centres à soumettre leur personnel à un système

¹⁵⁰ Chaque télé conseiller travaille 11 heures par jour, dont une heure de pause déjeuner et 1 heure de pauses répartie sur 6 pauses de 10 minutes. Les pauses de 10min sont soumises à l'appréciation des responsables du plateau en fonction du flux des appels. La durée moyenne de traitement des appels (DMT) est fixée à 5 min par appel et la durée entre deux appels, ce qu'on appelle la ACW (*After Call Waiting*) est de 15 secondes. Le traitement de dossier s'effectue au moment du traitement de l'appel et les télé conseillers sont tenus d'archiver leur commentaires, ce qui multiplie les tâches à faire et incite les télé conseillers à travailler pendant les 15 secondes de pauses, initialement prévues pour le repos entre deux appels, pour la fermeture des fenêtres et des fichiers informatiques, pour réouverture de nouveaux fichiers, etc. Enquête de terrain, 2007.

d'évaluation continue, sous forme d'indicateurs statistiques de qualité, de rapidité de traitement, mais aussi des tests périodiques d'évaluation des compétences et des connaissances. Les dispositions prévues par le code du travail accordant aux entreprises la possibilité d'embaucher des salariés en CDD pendant deux ans avant de procéder à leur titularisation constituent une contrainte supplémentaire, très bien maniée par les centres d'appel pour discipliner le personnel. La volonté de bénéficier de la sécurité de l'emploi qu'offre un CDI, au bout de la troisième année s'explique, selon nos interlocuteurs, non seulement pas le désir de faire carrière dans le centre mais surtout de « pouvoir domicilier son salaire dans une banque, ouvrir un compte et solliciter un crédit »¹⁵¹. Outre l'insertion dans la vie professionnelle, ces centres d'appel offre également à ces jeunes une insertion dans l'économie d'endettement qui leur permettra d'envisager des projets de mariage, d'acquisition de voiture ou d'appartement.

Le sentiment du « provisoire » demeure inhérent à cette activité et l'espoir chez ces jeunes de trouver un « boulot, un vrai » constitue une motivation pour patienter et supporter les conditions difficiles de ce « provisoire qui ne cesse de durer ». Les possibilités d'évolution dans la hiérarchie qu'offrent certains centres constituent une perspective de carrière que beaucoup de jeunes n'hésitent pas à saisir afin de quitter leur condition de télé-conseiller pour devenir chef d'équipe, responsable qualité ou pour travailler dans les services administratifs, dans la comptabilité ou dans la gestion. Cette promotion souvent plus virtuelle qu'accessible est souvent vécue comme une sorte d'échappatoire à la condition « d'ouvriers des temps modernes », obligés comme leurs pères jadis à ramener leur repas à défaut de bénéficier de tickets restaurants que la direction refuse toujours de leur accorder. Faire carrière dans un centre passe pour la majorité de ces jeunes par une promotion considérée souvent comme un retour à une trajectoire sociale à laquelle ils étaient destinés, vécue comme un espoir de retrouver le chemin de l'ascension sociale. Conscient de cela, certains centres recrutent en interne, privilégient les employés du centre afin de pouvoir garder les éléments les plus compétents et souvent aussi de motiver le personnel et entretenir l'espoir que « chacun peut y arriver à condition de réussir les tests et les entretiens ». Toutefois, les élus sont peu nombreux et les déçus ne tardent pas à quitter rapidement le centre. Le taux de rotation du

¹⁵¹ Expression de l'un de nos enquêtés.

personnel est très important, seuls ceux qui ont réussi à évoluer dans la hiérarchie restent plus de trois ans dans le même centre¹⁵².

Malgré la différence de contexte entre victimes de la démocratisation scolaire en France et jeunes télé-conseillers travaillant dans les centres d'appel en Tunisie, on peut affirmer avec Stéphane Beaud « qu'il y'a chez eux la tendance à accepter le travail comme une chance, presque comme une aubaine, qui ne se comprend qu'en référence à leur objectif de se voir « occupés », de « faire quelque chose » [...] Ainsi, ils apparaissent particulièrement disponibles, pleins de bonne volonté, dociles. Trop heureux d'avoir, en bout de course, trouvé un « boulot », même si celui-ci est aux antipodes de l'emploi escompté. Progressivement, ils se sont laissé gagner par le jeu de l'entreprise, devenant à leur insu de plus en plus « ouvriers » dans leur tête même s'ils gardent toujours en eux le secret espoir qu'ils n'en resteront pas là. Ils aspirent vite à « monter », à se faire remarquer par la hiérarchie pour passer du côté du petit encadrement d'atelier ou rejoindre les « bureaux », le monde social auquel ils se sont longtemps crus destinés¹⁵³ »

Pour une grande partie des jeunes diplômés embauchés dans les centres d'appel, le sentiment de déclassement est indissociable de celui d'être dans « l'antichambre de l'emploi », de faire du « provisoire, en attendant un travail...un vrai ou... un visa ». C'est ce provisoire également qui marque la gestion des blocages en matière de création d'emploi en Tunisie. L'Etat, incapable de créer des emplois a choisi de subventionner la création dans le secteur privé. Au lieu de reconsidérer les politiques publiques et de questionner les fondements d'une économie politique soucieuse de « stabilité » plus que de performance, l'Etat a choisi de créer des « emplois semi-publics » aussi provisoires que ne l'est la subvention. Face à un investissement public de plus en plus faible, à des contraintes budgétaires de plus en plus pesantes et à un secteur privé peu dynamique, l'Etat tente de doper l'emploi à travers des subventions accordées aux entreprises qui embauchent des diplômés en prenant en charge une partie du salaire dans le cadre de stages d'insertion à la vie professionnelle¹⁵⁴. La création « d'emplois semi-publics » à travers ces subventions relève encore de cette stratégie qui refuse de questionner les arrangements fondateurs de l'économie

¹⁵² Tel était en tout cas le cas dans le centre dans lequel nous avons mené notre enquête.

¹⁵³ S. Beaud, « 80% au bac »...et après, *les enfants de la démocratisation scolaire*, La Découverte, 2003, p. 322.

¹⁵⁴ Les SIVP favorisent ce que certains appellent une création d'emplois semi-publics. Ces subventions contribuent pour 108 DT en moyenne, parfois plus, dans le salaire versé au diplômé. Elles constituent une motivation non négligeable pour les entreprises étant donné qu'une partie du salaire est prise en charge par l'Etat pendant un an, renouvelable sous certaines conditions.

politique tunisienne et qui s'attache à une « stabilité » ne résolvant pas les défis auxquels la Tunisie doit faire face.

La remise en cause des compromis bourguibiens, notamment le rôle du système scolaire comme voie d'ascension et de promotion sociales, est en train de produire des « déclassés » qui se trouvent privés de perspectives. Leur situation risque de les pousser à la critique et à adhérer à des discours contestataires. Aussi bien les diplômés chômeurs que les jeunes en général, notamment ceux issus des milieux défavorisés, se retrouvent doublement exclus, des réseaux clientélistes de cooptation pour décrocher un emploi et de l'économie d'endettement. Des estimations font état de l'arrivée de 73.200 diplômés sur le marché de l'emploi en 2009 et de 101.000 en 2014 ce qui devrait se traduire, si la Tunisie maintenait ses taux de croissance de 5% par an, par des taux de chômage record (entre 50% et 70% de cette classe d'âge)¹⁵⁵. Le « pacte de sécurité » risque de s'avérer rapidement inefficace compte tenu du mécontentement qui se développe au sein de cette jeunesse. L'explosion du chômage menace la cohésion sociale et interroge les modèles de justice et de redistribution, hérités de la période développementaliste. La gestion « provisoire » des blocages des politiques économiques défailtantes en termes de création d'emplois menace les régulations sociales et les représentations bien établis – méritocratie scolaire, ascension sociale par le diplôme – , elle augure de l'explosion des tensions sociales et atteste de l'absence de dynamique d'émergence¹⁵⁶.

Si le modèle de développement dualiste mis en place dans les années 1970 a réussi à moderniser l'économie tunisienne en favorisant la création d'emplois et en assurant l'insertion dans les échanges internationaux du pays notamment à travers le développement du secteur textile, il semble désormais incapable de se renouveler et de dépasser les blocages auxquels il est confronté du fait de la globalisation et de la nouvelle division internationale du travail tout autant que des transformations internes à la société tunisienne. Si les emplois créés par le textile dans les années 1970 et 1980 avaient permis aux populations pauvres issues des zones urbaines ou rurales d'améliorer leur niveau de vie, l'économie tunisienne est aujourd'hui

¹⁵⁵ Voir les statistiques de l'INS publié dans l'article « Chômeurs oui, mais diplômés ! » www.Jeuneafrique.com, le 28.05.2006.

¹⁵⁶ A. Hafaied, « Trajectoires de chômeurs diplômés en Tunisie : l'attente, l'ailleurs et la conversion », in V. Geisser (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs, Trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, Paris, CNRS éditions, 2000.

incapable de créer suffisamment d'emplois qualifiés pour une population diplômés. Malgré les prévisions optimistes du gouvernement tablant sur une croissance de 6,3% entre 2007 et 2016 et sur une réduction du chômage des diplômés à 10%, les performances économiques de la Tunisie sur le long terme jettent un voile de scepticisme sur de tels objectifs¹⁵⁷. La préférence pour la sécurité et le contrôle au détriment d'une véritable libéralisation de l'initiative privée et d'une redéfinition du rôle de l'Etat et des modes de gouvernement s'avère dirimant pour atteindre de tels objectifs.

La tendance actuelle est plutôt à l'acceptation des activités informelles capables d'assurer la survie des « populations dangereuses » et à l'encouragement d'un secteur offshore orienté vers les services, centré sur les centres d'appel et l'outsourcing, c'est-à-dire la sous-traitance des services administratifs et informatiques. Le textile tout comme les activités à faible contenu technologique et à valeur ajoutée réduite ont tendance à se spécialiser sur ce qu'on appelle les « circuits courts », en faisant prévaloir la proximité avec l'Europe ainsi que les avantages fiscaux accordés par les autorités et à utiliser une main d'œuvre non qualifiée dans des conditions de précarité de plus en plus manifestes. Du fait de toutes ces conditions, l'émergence de la Tunisie demeure un leurre, au mieux une fiction.

¹⁵⁷ En effet, le taux de croissance de l'économie tunisienne sur le long terme n'a pas dépassé 5.2% en moyenne. Il a même été inférieur à 5% en moyenne entre 1990 et 2004 ce qui prouve qu'en l'état actuel des choses, tabler sur une croissance de 6.3% jusqu'à 2016 est assez imprudent. Voir S. Ghali and P. Mohnen, « The Tunisian path to development...op.cit ainsi que l'article « Chômeurs oui, mais diplômés ! » www.Jeuneafrique.com , le 28.05.2006.

CONCLUSION

Nous avons montré que les modalités de reconduction du « modèle » tunisien avaient avant tout été réalisées en fonction de préoccupations sociales et politiques internes et que les préoccupations d'efficacité économique avaient été secondaires, voire négligées. De ce fait, il ne nous semble pas possible de parler de la Tunisie comme d'un pays émergent, l'Etat n'étant engagé ni sur le long terme ni de façon continue dans des politiques tournées vers l'accroissement de la productivité et de l'efficacité internationale.

Cette trajectoire particulière d'un pays prétendant atteindre le statut « pays émergent » mais incapable de répondre à de telles exigences nous semble néanmoins intéressante à titre comparatif.

En premier lieu, elle suggère l'impossibilité de raisonner en termes linéaires et met en évidence les éléments de réversibilité d'une trajectoire économique. Les blocages auxquels la Tunisie est confrontée reflètent l'épuisement de son modèle de développement, incapable de se renouveler malgré les changements sociaux et les bouleversements internationaux survenus depuis un demi siècle. La trajectoire tunisienne de développement se lit donc, à l'aune d'une économie politique marquée par une extrême imbrication du politique et de l'économique et faite d'arrangements et de tensions. Elle ne saurait être réduite à des chiffres dont la pertinence demeure sujette à discussion.

En second lieu, elle permet de réfléchir sur la notion de stabilité, si chère aux bailleurs de fonds, et sur son articulation aux processus d'émergence. Si une telle articulation est problématique en Tunisie, c'est précisément parce que les processus permettant à une économie d'émerger remettent nécessairement en cause des hiérarchies, des ordres établis, des pactes sociaux et politiques. Le souci de stabilité et de sécurité constitue véritablement la toile de fond qui sous tend le modèle de développement tunisien, détermine l'adoption (ou le rejet) de politiques économiques et explique le changement dans les modalités d'intervention des pouvoirs publics. L'étude du cas tunisien suggère d'examiner la stabilité non comme le résultat d'une rationalité économique ou politique calculatrice mais comme une stratégie

inhérente à l'exercice du pouvoir. La stabilité en Tunisie est un imaginaire qui structure l'action et qui permet de penser et d'appréhender l'économique et le politique.

En troisième lieu, le cas de la Tunisie nous permet de mieux apprécier la nature des relations entre trajectoire d'émergence (ou de non émergence) et inégalité. Même si ce constat est souvent occulté par les bailleurs de fonds, il ne fait aucun doute que le développement économique est un processus de production d'inégalité que des politiques sociales tentent de compenser, ou du moins d'atténuer. La trajectoire tunisienne suggère que les politiques sociales n'ont pas su se transformer et qu'elles sont restées centrées sur le salariat et les populations déjà insérées dans le système productif. La difficulté à toucher les populations exclues a aggravé les inégalités. Dans un contexte d'érosion de leurs capacités d'intervention, le désir des autorités étatiques de contrôler la population et le changement s'accompagne d'une théâtralisation de l'action sociale économiquement inefficace et incapable d'insérer les « oubliés du développement » dans des dynamiques ascendantes.

Enfin, l'analyse présentée ici nous engage à mieux réfléchir sur l'usage de certains concepts et de certaines notions. Les mots-valises comme stabilité, libéralisme, progrès, modernisation, émergence... cachent des réalités totalement différentes les unes des autres, occultent la complexité des situations réelles, structurent un champ politique organisant inclusion et exclusion et permettent souvent des appréciations à l'emporte-pièce. Ces mots ne sont pas dénués d'efficacité car ils produisent des effets de pouvoir. Ils s'insèrent dans des discours, structurent des pensées et permettent d'opérer des glissements de signification par le jeu des ambivalences. Ainsi, ces mots-valises sont moins importants pour ce qu'ils désignent que pour ce qu'ils voilent. Ils permettent au pouvoir de dire ce qu'il voudrait qu'on croie qu'il est et de cacher – ou tenter de le faire – ce qu'il est réellement. Par la déconstruction de la « stabilité » et de l'« émergence » de la Tunisie, nous avons tenté de comprendre au-delà des mots, de la pensée d'Etat et des idiomes reconnus sur la scène internationale ce qu'était sa trajectoire en termes d'économie politique et ce qu'elle signifiait politiquement.

Cette étude nous invite également à repenser le rôle de l'informel dans un contexte libéral. Le cas tunisien suggère que le développement des activités informelles marchandes est moins la conséquence d'un dérèglement résultant du désengagement de l'Etat qu'une modalité, parmi d'autres, de son redéploiement et de sa gestion de la conditionnalité.

L'informel est ainsi moins pensé par l'Etat pour pallier à ses limites qu'il n'est envahi par les « laissés-pour-compte » du développement, obligeant l'Etat à contrôler et à tolérer ces activités. L'informel ne serait-il pas, en Tunisie, l'instrument palliatif à l'instabilité tant redoutée ? Un tel choix aggrave cependant l'inégale répartition des richesses, d'autant plus qu'il s'accompagne d'une privatisation de l'Etat sur un mode rentier et commercial. Les pouvoirs publics envahissent donc l'informel non pour le légaliser ou le gérer mais pour l'exploiter, mettant définitivement hors de propos l'hypothèse de la Tunisie comme pays émergent. Le propos n'est peut-être pas généralisable et tout dépend de l'ampleur de l'informel et du dynamisme du secteur formel. Nombre de pays émergents (comme le Brésil ou l'Inde, ou encore la Chine) connaissent un secteur informel florissant. Mais inversement, le cas de la Tunisie suggère que cette autre forme de dualisme, extrêmement répandue, ne permet pas systématiquement de surmonter les problèmes d'inégalité et de redistribution des richesses, encore moins celle de la productivité et de la compétitivité.